



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats



Le jeudi 2 avril 1987

Vol. 29 - No 94

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes

Présentation de projets de loi

- Projet de loi 21 - Loi concernant l'adoption et modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, le Code civil du Québec et le Code de procédure civile 6573
Mme Thérèse Lavoie-Roux 6573

- Renvoi à la commission des affaires sociales pour qu'elle procède à une consultation particulière 6573

- Projet de loi 204 - Loi concernant Quick O Wash Inc. 6575
Renvoi à la commission du budget et de l'administration 6575

- Projet de loi 203 - Loi concernant certaines transactions entre la Compagnie de Jésus, la Corporation du Collège des Jésuites et la Corporation du Collège Saint-Charles-Garnier 6575
Renvoi à la commission de l'aménagement et des équipements 6575

Dépôt de documents

- Rapports annuels de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, de l'Ordre des agronomes du Québec et de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec 6576

- Rapport financier préliminaire pour l'année 1986-1987 et prévisions budgétaires 1987-1988 du Directeur général des élections (DGE) 6576

Questions et réponses orales

- Inondations et aide aux sinistrés 6576
L'augmentation des droits de coupe forestière 6578
Nouveau mandat de conciliation dans le différend à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) 6579
Commentaires du Solliciteur général sur un groupe de motards durant leur procès 6581
Recommandations du rapport Brunet sur les CLSC 6582
Les conclusions du jugement Tannenbaum concernant les assistés sociaux 6583
Le budget de la construction de routes 6584

- Mise aux voix de la motion de l'Opposition proposant que l'Assemblée exige du gouvernement qu'il cesse les coupures au soutien financier des agriculteurs et agricultrices 6586

- Mise aux voix de la motion de l'Opposition proposant la tenue d'une consultation particulière sur le projet de loi 21 - Loi concernant l'adoption et modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, le Code civil du Québec et le Code de procédure civile 6587

- Avis touchant les travaux des commissions 6588
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée 6589

Affaires du jour

- Projet de loi 102 - Loi sur les terres du domaine public 6590
Reprise du débat sur l'adoption du principe 6590
Mme Claire-Hélène Hovington 6590
M. Francis Dufour 6592
M. John Ciaccia (réplique) 6596
Renvoi à la commission de l'économie et du travail 6599

Table des matières (suite)

Projet de loi 10 - Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé	
Prise en considération du rapport de la	
commission qui en a fait l'étude détaillée	6599
M. Claude Ryan	6599
M. François Gendron	6601
M. Claude Ryan	6603
M. Jacques Tremblay	6604
Mme Jeanne L. Blackburn	6605
M. Claude Ryan	6607
M. Robert Thérien	6608
M. Claude Ryan	6609
M. Jean-Pierre Jolivet	6610
M. Claude Ryan	6615
M. Claude Trudel	6616
Projet de loi 9 - Loi abolissant le Conseil de la faune	
Reprise du débat sur l'adoption du principe	6618
M. Christian Claveau (suite)	6618
M. Yvon Picotte (réplique)	6619
Renvoi à la commission de l'aménagement et des équipements	6623
Projet de loi 120 - Loi modifiant diverses dispositions	
législatives d'ordre fiscal	
Adoption	6624
M. Michel Gratton	6624
M. Francis Dufour	6625
M. Yves Séguin	6633
Projet de loi 5 - Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec	
Adoption du principe	6636
M. Pierre Paradis	6636
M. Jean-Pierre Charbonneau	6636
M. Pierre Paradis (réplique)	6639
Renvoi à la commission plénière	6639
Ajournement	6639

Abonnement: 50 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ Index: 6 \$

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, Qc
GIR 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0709-3632

Le jeudi 2 avril 1987

(Quatorze heures six minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!
À l'ordre, s'il vous plaît!

Un moment de recueillement.
Veuillez vous asseoir.

Si vous me le permettez, nous allons entreprendre les affaires courantes.

Aux affaires courantes, déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi.
M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Oui, M. le Président. Si vous voulez appeler l'article b du feuilleton, s'il vous plaît!

Projet de loi 21

Le Président: À l'article b du feuilleton, Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux présente le projet de loi 21, Loi concernant l'adoption et modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, le Code civil du Québec et le Code de procédure civile.

Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Thérèse Lavoie-Roux

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, ce projet de loi a pour objet d'obliger l'adoptant, qui entend adopter un enfant hors du Québec, à s'adresser au tribunal afin de faire vérifier la régularité de son projet d'adoption.

Il a également pour objet de permettre, lorsque la loi étrangère n'a pas pour effet de créer un lien de filiation qui se substitue au lien de filiation d'origine et de le rompre, qu'un jugement d'adoption rendu hors du Québec puisse être reconnu si l'État du domicile de l'enfant, par un représentant autorisé, a consenti à l'adoption de cet enfant par l'adoptant.

Il précise aussi le rôle de divers intervenants à l'égard de l'adoption des enfants domiciliés hors du Québec et notamment celui du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Il fait en sorte que le Procureur général et le Directeur de la protection de la jeunesse puissent intervenir à la demande en vérification d'un projet d'adoption.

Il apporte de plus certaines modifications de concordance en matière de pouvoir réglementaire et d'infraction.

Enfin, ce projet de loi contient des dispositions transitoires concernant la vérifi-

cation de certains jugements d'adoption prononcés hors du Québec.

Le Président: L'Assemblée...
M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: Oui, M. le Président. Je voudrais demander à Mme la ministre si elle entend tenir une commission parlementaire conformément et dans toute la dimension dont elle avait fait part à la Chambre les 16 et 18 décembre dernier?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission des affaires sociales pour qu'elle procède à une consultation particulière

M. Gratton: M. le Président, le leader de l'Opposition, en l'absence du chef de l'Opposition, est d'une vigilance telle qu'il ne m'a pas permis de me lever pour que je puisse faire la motion d'envoi en commission suivante: Que la commission des affaires sociales procède à des consultations particulières et tienne des audiences publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi 21, Loi concernant l'adoption et modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, le Code civil du Québec et le Code de procédure civile, et du projet de règlement sur l'adoption internationale, tel que publié à la **Gazette officielle** du 11 mars 1987, que les mémoires soient transmis au Secrétariat des commissions au plus tard le mardi 28 avril 1987 et que la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

J'indique, M. le Président, que nous avons fourni à l'Opposition une liste des organismes qui pourraient être entendus au cours de cette consultation particulière, liste qui sera déposée plus tard au cours de la séance d'aujourd'hui ou au cours de celle de mardi prochain.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, j'ai maintenant deux motions. La première...

M. Chevette: Oui, M. le Président. Je voudrais simplement demander au leader du gouvernement ou à Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux si elle se rappelle bien d'avoir dit, le 16 décembre dernier, en cette Chambre: "Il y aura une commission parlementaire qui, elle, sera une

commission parlementaire très longue. Il ne s'agira pas juste d'aborder le sujet. Nous irons au fond des choses, c'est un principe fondamental." Et le 18, deux jours après, Mme la ministre disait: "Quoiqu'il en soit, je réitère ici mon engagement de la tenir dans les plus brefs délais et de permettre d'entendre tous ceux qui le désireront pour examiner le projet de règlement dont il est question dans la loi." Donc, il y a eu deux engagements, M. le Président, de tenir une commission parlementaire ouverte à tous les intéressés, et ce que le leader du gouvernement a indiqué - je le remercie de s'être levé pour l'indiquer - c'est une consultation particulière qui va à l'encontre des engagements de Mme la ministre. À mon point de vue, M. le Président, depuis cinq mois, il y a un débat public important sur la question, une question humanitaire - cela touche des enfants, cela touche des parents - et on ne devrait pas limiter le nombre d'intervenants, mais bien respecter les engagements qu'elle a pris à deux reprises en cette Chambre, à savoir les 16 et 18 décembre dernier.

Le Président: Une dernière intervention sur ce sujet et, ensuite, je vais procéder au vote sur les deux motions. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Oui, M. le Président. Il ne s'agit pas de tenter de limiter quoi que ce soit. Il s'agit simplement d'être réaliste et de constater l'importance et l'urgence d'adopter le projet de loi avant l'ajournement d'été. Si nous devons procéder à une consultation générale, M. le Président, les délais seraient tels qu'on ne pourrait procéder à cette consultation avant l'ajournement de façon à permettre l'adoption du projet de loi. Et, M. le Président, je suis sûr que Mme la ministre reconnaît qu'elle avait souhaité tenir une consultation générale, mais compte tenu des échéances, on se doit de limiter cela plutôt à une consultation particulière, ce qui n'empêchera pas l'Opposition de suggérer le nom d'organismes qu'elle souhaiterait voir se faire entendre devant la commission.

M. Chevette: M. le Président.

Le Président: Alors, il y a deux motions.

M. Chevette: Au mois de décembre, précisément pour obtenir un amendement à la loi sur l'adoption internationale, la ministre a pris l'engagement de tenir une commission parlementaire ouverte. Cette fois-ci, on invoque un autre argument pour restreindre, pour nous faire adopter une loi qui, disait-elle, était d'une importance capitale, qui serait longue, qui permettrait à tous les individus d'intervenir... Et

aujourd'hui, au début d'avril, on invoque la question du temps pour limiter le nombre d'intervenants. Cela m'apparait contraire à la parole donnée de Mme la ministre et cela m'apparait contraire au sens du fair-play parlementaire.

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. C'est terminé. Après cela, je vais procéder au vote sur les deux motions qui sont devant cette Assemblée.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je voudrais faire remarquer au leader de l'Opposition que, lorsque j'ai dit ces paroles en commission parlementaire, il s'agissait d'une commission parlementaire sur un projet de règlement et non pas sur le projet de loi qui est déposé ici.

Deuxièmement, je pense que ce qui est peut-être plus important, c'est de dire, M. le Président, qu'il y aura six organismes représentant les parents, les fédérations de parents qui auront le loisir de se faire entendre. Il y aura cinq organismes intermédiaires qui sont les organismes reconnus d'adoption internationale et d'autres corps intermédiaires, comme le Barreau du Québec, la Direction de la protection de la jeunesse et autres qui pourront être entendus. Si l'Opposition veut faire d'autres suggestions, je les envisagerai avec beaucoup de sympathie, M. le Président.

Le Président: Nous allons procéder maintenant à la mise aux voix des deux motions. Dans un premier temps, est-ce que l'Assemblée accepte à l'étape de la présentation le projet de loi 21 présenté par Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux?

M. Chevette: M. le Président, nous serons en faveur de l'adoption du principe du dépôt de la loi, mais nous demandons un vote enregistré sur la consultation particulière.

Le Président: Si je comprends bien, la première motion est adoptée. La deuxième motion, il s'agissait d'une motion de déférence, une motion d'envoi en commission. Vous demandez... Voulez-vous répéter, M. le leader de l'Opposition? Vous demandez un vote enregistré?

M. Chevette: M. le Président, considérant que c'est un manque à la parole donnée, je considère qu'on doit...

Le Président: Je m'excuse. Non, non. Nous sommes rendus à la deuxième motion. Chaque côté a bien exprimé son point. Je pense que cela a été très bien expliqué. Maintenant... Non, non. Je pense que j'ai

laissé tout le monde... Il y a un autre élément aux affaires courantes. On peut revenir aux avis touchant les travaux des commissions, mais pas à cette étape-ci. Ici, on est à l'étape de la présentation de projets de loi. Si je comprends bien, il y a une demande de vote reporté à la fin...

M. Chevrette: Enregistré.

Le Président: ...enregistré sur la deuxième motion, c'est-à-dire la motion de déférence présentée par M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Je présume qu'en vertu de notre règlement il y a au moins cinq députés qui souhaitent...

M. Chevrette: C'est 122.

Une voix: Il y en a 122.

M. Gratton: C'est-à-dire qu'il en manque quelques-uns, mais passons. M. le Président, je suggère...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gratton: ...que nous reportions le vote demandé par le leader de l'Opposition après les affaires courantes aujourd'hui.

Le Président: La motion de déférence de M. le leader du gouvernement n'est pas adoptée. Il faudra procéder à un enregistrement du vote, c'est-à-dire cet après-midi. Est-ce qu'il y a d'autres présentations de projets de loi? M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Oui, M. le Président. L'article e du feuilleton, s'il vous plaît!

Projet de loi 204

Le Président: À l'article e du feuilleton, j'aimerais faire part de l'avis suivant aux membres de cette Assemblée. Il s'agit du rapport du directeur de la législation concernant le projet de loi 204. Le directeur de la législation a constaté que l'avis a été fait et publié conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. Je dépose donc ce rapport.

À l'article e du feuilleton, M. le député de Shefford présente le projet de loi portant le numéro 204, Loi concernant Quick O Wash Inc. Est-ce que l'Assemblée accepte de se

saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission du budget et de l'administration

M. Gratton: Oui. Je ferais motion pour que le projet de loi privé 204 soit déféré à la commission du budget et de l'administration, pour que la commission soit présidée par un président de séance et pour que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation en soit membre. En souhaitant qu'on n'ait pas besoin d'un vote enregistré. Ce n'est pas nécessaire quant à nous.

Le Président: La motion est-elle adoptée? M. le leader de l'Opposition.

M. Chevrette: Cela pourrait être le même vote enregistré que l'autre.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Article f, M. le Président.

Projet de loi 203

Le Président: À l'article f du feuilleton, j'ai également reçu un avis dont je dois vous faire part: M, le directeur de la législation, concernant le projet de loi 203, a constaté que l'avis a été fait et publié conformément aux règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé. J'aimerais déposer ce rapport.

À l'article f du feuilleton. M. le député de Louis-Hébert présente le projet de loi privé portant le numéro 203, Loi concernant certaines transactions entre la Compagnie de Jésus, la Corporation du Collège des Jésuites et la Corporation du Collège Saint-Charles-Garnier. Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'aménagement et des équipements

M. Gratton: M. le Président, je fais motion pour que le projet de loi privé 203 soit déféré à la commission de l'aménagement et des équipements et pour que le ministre des Affaires municipales en soit membre.

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté. Est-ce qu'il y a présentation d'autres projets de loi?

À dépôt de documents, M. le ministre responsable de l'application des droits professionnels.

Rapports annuels de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, de l'Ordre des agronomes du Québec et de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

M. Ryan: M. le Président, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel pour l'exercice 1985-1986 des organismes suivants: L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, la Corporation professionnelle des médecins du Québec, l'Ordre des agronomes du Québec et l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

Rapport financier préliminaire pour l'année 1986-1987 et prévisions budgétaires 1987-1988 du OGE

Le Président: M. le ministre, votre document est déposé.

J'aimerais également faire un dépôt de document. M. le Directeur général des élections du Québec me demande de déposer le rapport financier préliminaire pour l'année 1986-1987. Ce document est déposé. Enfin, M. le Directeur général des élections du Québec me demande de déposer les prévisions budgétaires 1987-1988. Ce deuxième document est également déposé.

Dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions.

Cet après-midi, il n'y aura pas d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel.

Avant de procéder à la période de questions et réponses orales, j'avise immédiatement les membres de cette Assemblée que nous devons procéder à deux votes: Dans un premier temps, la mise aux voix de la motion présentée par M. le député de Lévis, en vertu de l'article 97, c'est-à-dire la motion du mercredi, et également un nouveau vote sur la motion de renvoi présentée il y a quelques instants par M. le leader du gouvernement. Ce sont les deux votes sur lesquels on va procéder après la période de questions.
(14 h 20)

Je vais maintenant reconnaître la première question principale. Oui, M. le leader de l'Opposition.

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

Inondations et aide aux sinistrés

M. Chevette: Merci, M. le Président. Des milliers de citoyens et citoyennes du Québec sont victimes présentement d'inondations. Il s'agit malheureusement le plus souvent de gens à faible revenu. On sait que la nouvelle politique du gouvernement libéral actuel a eu pour effet de réduire sensiblement - on parle même de près de 70 % - l'aide aux sinistrés. De plus, cette nouvelle politique du gouvernement libéral de M. le premier ministre taxera les municipalités de plusieurs dizaines et même de plusieurs centaines de milliers de dollars, ce qui donnera une augmentation de taxes pour ces mêmes contribuables affectés par les inondations. Ma question au premier ministre est la suivante: Le premier ministre peut-il nous expliquer à quelle analyse réaliste il a fait référence pour établir une telle politique qui pénalise les gens à faible revenu?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, je me sens un peu privilégié d'avoir une question du leader de l'Opposition et je le remercie. Quoique sur une question faisant référence à des modalités pratiques, j'aurais peut-être aimé avoir un préavis pour lui répondre plus complètement, à moins qu'il présume que je peux tout savoir. C'est peut-être un peu...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourassa: À cet égard donc, je l'en remercie; même si c'est évidemment non fondé, je le remercie de la confiance qu'il me fait.

En ce qui a trait au financement comme tel, j'aimerais dire au leader de l'Opposition qu'il y a les crédits qui sont accordés et qui sont évalués en fonction de différentes traditions ou de faits, ou des moyennes des années passées, mais il y a aussi le fonds de suppléance qui, précisément, existe, comme le sait sûrement le leader de l'Opposition, pour des situations qu'on ne peut pas prévoir. C'est dans ce contexte-là que les affirmations du leader de l'Opposition ne sont pas fondées.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevette: Le premier ministre a sans doute présumé, M. le Président, que je présumais personnellement qu'il y avait suffisamment de cassettes pour se dérober aux questions.

Le Président: En additionnelle, M. le

leader.

M. Chevette: Ma question est la suivante: Le premier ministre est-il d'accord avec son ministre délégué aux Pêcheries, à savoir que cette nouvelle politique est irréaliste, ne tient pas compte des capacités de payer des contribuables et des municipalités?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, j'espère bien que le leader de l'Opposition ne me pose pas des questions pour entendre des cassettes, je crois qu'il est plus sérieux que cela. S'il vient à l'Assemblée nationale et accapare le temps des citoyens simplement pour un tel objectif, cela m'étonne beaucoup. Ses paroles ont sûrement dépassé sa pensée. D'ailleurs, il n'a qu'à lire et à écouter mes réponses pour voir que son affirmation, encore là, n'est pas fondée.

M. le Président, on me donne des chiffres qu'on retrouve dans les renseignements supplémentaires des crédits qui ont été déposés la semaine dernière. Le député d'Abitibi pourrait peut-être informer davantage le leader de l'Opposition. Je ne connais pas les relations entre les deux...

Le Président: M. le premier ministre, revenez à la question.

M. Rochefort: M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le premier ministre. À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourassa: M. le Président, je dirai au député de Gouin, s'il veut être un peu moins agité cet après-midi...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Chevette: Question de règlement.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: M. le Président, je pense que vous avez ramené à l'ordre le député de Gouin qui parlait de...

Une voix: Hein?

M. Chevette: Oui, vous avez dit: "À l'ordre, s'il vous plaît!" en le regardant.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

Le Président: Sur votre question de règlement.

M. Chevette: M. le Président, vous avez crié "à l'ordre" de ce côté-ci de la Chambre, alors qu'on s'adressait au premier ministre. Mais, depuis le début de la réponse, c'est une ritournelle sans aborder le fond même de la question. Je vous rappelle constamment l'article 79 en cette Chambre. Vous avez beau implorer la clémence face au chef du gouvernement et au chef de l'Opposition, quand la clémence est devenue de la risée, il me semble de votre devoir de faire respecter l'article 115, l'article 2 de la Loi sur l'Assemblée nationale et l'article 79 de nos règlements. Vous devriez avoir la même spontanéité que lorsque vous m'avez interrompu sur la commission parlementaire tantôt, pour ramener les gens à l'ordre.

Le Président: Là, je ne suis pas d'accord. Un instant, s'il vous plaît! Je voudrais être bien clair. Si on a pu interpréter ainsi - et je veux bien être clair - quand j'ai rappelé à l'ordre, je pense que plusieurs personnes intervenaient et je n'ai jamais voulu viser un député en particulier. Il y a plus que cela: En même temps que je vous rappelais à l'ordre, alors que le premier ministre répondait tout à l'heure, je lui ai demandé à deux reprises - je pense que c'était assez clair - de revenir à la question. Je l'ai mentionné deux fois. Je vous demanderais de répondre à la question, s'il vous plaît, M. le premier ministre. Il y avait plus d'une personne qui parlait - à l'ordre, s'il vous plaît! - et je ne me suis pas levé et je n'ai pas rappelé à l'ordre un député en particulier ou qui que ce soit. Je pense qu'il y en avait plusieurs qui parlaient, à ce moment-là.

En réponse à la question et en conclusion, M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, il faut écouter ce qui est dit des deux côtés. Le leader de l'Opposition est constamment debout pour vous demander d'intervenir, mais il devrait écouter ce que lui-même ou ses collaborateurs disent. La semaine dernière, le chef de l'Opposition me traitait de paresseux, de cynique; tantôt, il a dit que j'énonçais des ritournelles. Il n'y a pas de ritournelle dans des chiffres précis. 65 000 000 \$ ont été prévus dans les crédits, page 62 - 65 000 000 \$, page 62 cela se retient, je pense bien - pour les dépenses imprévues de cette nature.

Ce que je demande au leader de l'Opposition, c'est de consulter les documents pertinents avant de faire perdre le temps à l'Assemblée nationale.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: Est-ce que le premier ministre sait qu'un propriétaire d'une maison de 50 000 \$ se verra dans l'obligation de payer les premiers 2000 \$? C'est un propriétaire d'une maison moyenne de nos jours. Est-ce que le premier ministre sait que sa nouvelle politique pénalise ces petites gens, parce que la majorité des dommages en cas d'inondation se situent à peu près à 2000 \$ ou 3000 \$? Est-ce qu'il sait cela, le premier ministre?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, les sommes qui sont prévues pour des dépenses imprévisibles comme celles-là ont pour but uniquement et principalement, à toutes fins utiles, de pouvoir compléter, parfaire, améliorer les politiques qui sont envisagées et qui ne sont pas définitives. Je crois que le leader de l'Opposition... Il a raison de poser des questions, je ne le blâme pas. De mon côté, je ne blâmerai jamais les membres de l'Opposition de me poser des questions. Je les en remercie. Mais je crois que, dans ce cas, c'est prématuré.

M. Chevette: M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevette: Est-ce que le premier ministre sait également que, dans sa nouvelle politique, lorsque son ministre des Approvisionnements et Services versera 100 000 \$ ou 200 000 \$ à une petite municipalité, automatiquement, cette même petite municipalité devra réinvestir au cours des trois prochaines années le même montant, d'où la pénalité pour le contribuable, dans un premier temps, à se faire verser une indemnité et, dans un deuxième temps, de voir augmenter ses taxes? Si le premier ministre n'est pas d'accord avec cela, peut-il revenir à l'ancienne politique en attendant de réfléchir davantage?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: J'ai dit tantôt que cette politique n'était pas définitive. C'est pourquoi j'ai dit que le leader de l'Opposition posait des questions de façon prématurée. Est-ce qu'il profite de l'absence du ministre responsable qui est en Beauce précisément pour rencontrer les intervenants? Il aurait pu lui poser des questions hier ou avant-hier. Les inondations ne datent pas d'aujourd'hui. Est-ce qu'il profite de son absence pour poser des questions alors qu'il devrait savoir que ces politiques sont considérées et qu'elles ne sont pas définitives? Précisément parce qu'on dispose de 65 000 000 \$ pour faire face à des situations comme celles-là,

les craintes, les inquiétudes ou, à tout le moins, les accusations du leader de l'Opposition sont complètement injustifiées, comme cela lui arrive malheureusement de plus en plus.

M. Chevette: M. le Président.

Le Président: M. le leader de l'Opposition, en additionnelle.
(14 h 30)

M. Chevette: Si cette politique n'est pas définitive, est-ce que le premier ministre peut garantir à cette Chambre et aux inondés actuels qu'ils ne seront pas pénalisés en vertu de la présente politique gouvernementale?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Bourassa: M. le Président, nous avons un ministre qui suit la situation de très près, qui est sur les lieux aujourd'hui. Il va revenir, il va faire rapport au Conseil des ministres, et nous prendrons les décisions les plus appropriées. J'invite le leader de l'Opposition à poser des questions de nouveau la semaine prochaine. J'espère qu'il sera ici pour poser des questions. D'ailleurs, il est un exemple d'assiduité, contrairement à certains autres, c'est ce que je dis, je ne fais aucune accusation, M. le Président. J'invite le leader de l'Opposition à poser des questions au ministre responsable. Je pense bien que ses réponses devraient le satisfaire.

Le Président: M. le député de Laviolette, en principale.

L'augmentation des droits de coupe forestière

M. Jolivet: Merci, M. le Président. Hier, le 1er avril marquait une date importante pour le Québec. C'était l'entrée en vigueur de la loi 150 sur les forêts qui oblige les utilisateurs à aménager maintenant la forêt à leurs frais. La hausse prévue à l'industrie du sciage et du déroulage en particulier et des droits de coupe varie entre 300 % et 600 %. À cela s'ajoute la hausse à l'exportation de 15 %.

L'industrie du sciage crie actuellement auprès du ministre parce qu'elle est en pleine difficulté. Des pertes d'emplois ainsi que des fermetures d'usines sont envisagées. Qu'est-ce que le ministre délégué aux Forêts a à dire à ces personnes concernant l'augmentation des droits de coupe actuels plutôt que de leur dire: Allez vous débattre avec les papetières?

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): M. le

Président, je ne pense pas que je dise à l'industrie du sciage: Allez vous débattre avec l'industrie papetière. Ce n'est pas le cas. Je pense bien que notre industrie est importante, que ce soit celle des pâtes et papiers ou celle du sciage et chacun est capable de négocier ses ententes.

Je dirai au député de Laviolette que le concept de la valeur marchande du bois sur pied retenu dans la loi 150 n'est pas mis en cause actuellement dans le règlement sur les redevances. Aujourd'hui, il n'y a pas de position écrite quant au contenu de l'arrêté ministériel qui sera publié sur les redevances à la **Gazette officielle** prochainement. Je discute de cette question-là et je devrais être en mesure d'exprimer prochainement une position définitive sur le sujet.

Le Président: M. le député de Laviolette, en additionnelle.

M. Jolivet: Est-ce que le ministre serait d'accord pour geler actuellement les droits de coupe pour l'industrie du sciage tant que ces droits de coupe n'auront pas été harmonisés avec ceux de la Colombie britannique pour leur permettre justement d'être en compétition loyale avec le marché américain?

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): Non, M. le Président, je ne suis pas d'accord. Quant à la double taxation, la taxe de 15 % qui a été imposée à l'industrie du sciage, j'ai fait adopter un décret dernièrement pour éviter justement à l'industrie du sciage de payer en double parce que l'industrie du sciage n'a évidemment pas les moyens de payer les 15 % plus les nouvelles redevances qui seront imposées avec le nouveau régime forestier.

Je le répète, je serai très prochainement en mesure d'exprimer concrètement une position définitive quant aux redevances qui seront payées soit en argent, soit en travaux faits en aménagement en forêt.

Le Président: M. le député de Laviolette, en additionnelle.

M. Jolivet: Est-ce que le ministre serait prêt à transférer une partie de ces coûts additionnels aux industries papetières en considérant les copeaux comme étant une matière première et à imposer, par ce moyen, une taxe à l'utilisation par les papetières?

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): Non, M. le

Président, il ne m'appartient pas, et le député de Laviolette le sait, de transférer des coûts de production d'une industrie à une autre. Je pense que nous vivons dans un marché libre et c'est à chacun de négocier ces ententes-là.

Là-dessus, nous avons pris une position assez claire quant à la priorité concernant le bois des forêts privées et les copeaux qui alimentent l'industrie papetière à 50 % de ses besoins.

Le Président: M. le député de Laviolette, toujours en additionnelle.

M. Jolivet: Est-ce que le ministre serait prêt à envisager une commission parlementaire qui ferait le point entre les utilisateurs pour le papier, les utilisateurs pour le sciage, les utilisateurs pour le déroulage sur les prix des droits de coupe actuels, une commission parlementaire qui permettrait à tous ces intervenants de venir expliquer au ministre les difficultés qu'ils ont d'en arriver à comprendre la façon dont il prévoit actuellement le prix des droits de coupe basé sur la valeur marchande des bois sur pied en forêt.

Le Président: M. le ministre délégué aux Forêts.

M. Côté (Rivière-du-Loup): Non, M. le Président. Nous avons eu une commission parlementaire l'automne passé sur la question et tous des organismes se sont fait entendre et ont fait les remarques quant à la valeur marchande des bois sur pied. C'est un concept qui est généralement accepté et c'est ce qui s'applique au Nouveau-Brunswick. Je dirai au député de Laviolette que j'ai accepté, dans un arrêté ministériel, de façon à être équitable envers l'industrie, de faire une audition sur notre façon d'évaluer la valeur marchande des bois sur pied au ministère et j'ai accepté que l'industrie vienne nous faire la preuve que nous sommes dans l'erreur. Le 1er décembre prochain, je publierai un nouvel arrêté ministériel qui tiendra compte des taux ajustés, s'il y a lieu, et ce de façon rétroactive au 1er avril, soit hier.

Le Président: En principale... À l'ordre, s'il vous plaît! En principale, je vais maintenant reconnaître M. le député d'Abitibi-Ouest.

Nouveau mandat de conciliation dans le différend à la STCUM

M. Gendron: M. le Président, dans le dossier des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro de la Communauté urbaine de Montréal qui, on le sait, se mettraient en grève le 13 avril prochain, il y

aura, selon ce que le ministre du Travail a annoncé hier, une rencontre demain matin entre le syndicat et l'employeur en présence du conciliateur, M. Gilles Lavoie. On sait tous que la dernière rencontre remonte au 19 mars et que le conciliateur a remis son rapport au ministre du Travail en indiquant que le fossé étant tellement large entre les parties, il était incapable de rapprocher lesdites parties et qu'ainsi il abdiquait. Hier, comme je l'ai dit tantôt, le ministre du Travail, lui, décidait de renvoyer au boulot le conciliateur, M. Lavoie, après que lui-même eut abdiqué dans ce dossier. Ma question au ministre du Travail est très simple. Comment le ministre du Travail peut-il justifier sa décision d'hier?

Le Président: M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, c'est que le ministre du Travail n'a pas abdiqué.

Une voix: Voyons donc!

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle?

M. Gendron: Oui.

Une voix: C'est un peu court, jeune homme.

M. Gendron: La question additionnelle, c'est la même que la principale. La question, c'est qu'après que le... Ce n'est pas vous qui êtes là, à la rencontre de demain matin.

Une voix: Question.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Gendron: La question, oui, un instant. La question, c'est que...

Le Président: Monsieur...

Une voix: Voulez-vous ramener à l'ordre celui qui a crié. Le sermonneur du dimanche.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: M. le Président, voici la question au ministre du Travail. Le conciliateur dans ce dossier a été renvoyé au travail demain matin pour rencontrer les parties après avoir abdiqué dans ce dossier et dit qu'il ne prévoyait pas être capable de rapprocher les parties. C'était quoi vos arguments pour prendre la décision de le retourner au travail?

Le Président: M. le ministre de la Sécurité du revenu...

Une voix: Un ministre du Travail, ça retourne les gens au travail.

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Oui, M. le Président. C'est parce qu'au ministère nous n'avons pas abdiqué dans ce conflit ni en ce qui concerne les chauffeurs ni en ce qui concerne les employés d'entretien, et c'est à la suite de discussions avec le conciliateur que nous avons convenu qu'il retournerait au travail dès demain.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: Est-ce que le ministre du Travail ne pense pas qu'il exercerait davantage ses responsabilités dans le conflit en prenant tout de suite la décision de nommer un médiateur?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Je comprends que le député d'Abitibi-Ouest est en train de se familiariser avec le fonctionnement du domaine des relations du travail, qu'il est nouveau à ce titre. S'il a lu attentivement le rapport du conciliateur, il a été à même de constater que ce n'était pas le moment de commander une médiation.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: En additionnelle, M. le Président. Comment se fait-il, M. le ministre du Travail, que cette suggestion ait été recommandée dans le cas des employés d'entretien et agréée également par l'employeur? Que je sache, vous avez jusqu'à demain pour rendre une réponse définitive.

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Le député d'Abitibi-Ouest, bien qu'il touche au dossier du transport en commun, change de conflit de travail. C'est vrai que dans le cas des employés d'entretien, il y a eu, il y a longtemps, de la part de l'une des parties, une demande de médiation. C'est vrai qu'en fin de semaine, quelques mois après la première demande, là où les événements ont changé, il y a eu une deuxième demande de médiation de la part de l'autre partie, mais, là aussi, l'écart entre les parties était tellement important que, de l'avis de tous les experts dans le domaine des relations du travail, ce n'était pas là le temps de nommer un médiateur.

(14 h 40)

Le Président: Mme la députée de Maisonneuve, je pense, question additionnelle.

Mme Harel: Oui, M. le Président.

Le Président: Question additionnelle.

Mme Harel: Question additionnelle. Le ministre du Travail reconnaît-il que les parties en présence se disent prêtes maintenant pour une médiation? Reconnaît-il que l'incertitude sur l'éventualité d'une telle médiation peut retarder un règlement en faisant hésiter les parties à mettre et à jouer les cartes sur table dans l'éventualité d'une telle intervention?

Le Président: M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Dans le cas des employés d'entretien il y a rencontre de conciliation aujourd'hui. C'est pourquoi cette rencontre a été convoquée dans le but d'établir si, à la suite de gestes qui auraient été posés par une partie ou par une autre, nous n'en serions pas venus, dans un avenir plus ou moins rapproché, à nommer un médiateur. Mais, au moment où on se parle, tout le monde s'entend pour dire que ce serait prématuré de nommer aujourd'hui même un médiateur sans qu'il y ait rencontre de conciliation entre les parties de façon à faire le point.

Les messages qui ont été véhiculés depuis le début de ce conflit, par une partie comme par l'autre, ont fait en sorte qu'une situation pour le moins embrouillée s'est dégagée. Aujourd'hui même, le conciliateur, M. Boisvert, rencontre les gens de l'entretien, rencontre en séance de conciliation la partie patronale pour, justement, tenter de clarifier et de déterminer s'il y a lieu de poursuivre la conciliation ou d'enclencher la médiation.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, question additionnelle.

M. Gendron: Comment le ministre du Travail peut-il affirmer qu'il est encore trop tôt pour aller à l'étape de la médiation alors que les parties concernées demandent la médiation? Aujourd'hui, M. le ministre du Travail, on n'est pas le 19 mars. Le conciliateur a remis son rapport le 19 mars. Aujourd'hui, on est le 2 avril. Entre-temps, il y a un délai qui s'est écoulé. Alors, comment pouvez-vous affirmer qu'il est encore trop tôt pour aller à l'étape de la médiation alors que les deux parties le demandent?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, je vais tenter d'expliquer la situation le plus clairement possible au député d'Abitibi-Ouest en ce qui concerne les gens de l'entretien. En ce qui concerne les employés d'entretien, il y a eu une demande de médiation effectuée par la partie patronale dès le mois de janvier.

En fin de semaine dernière la partie syndicale a demandé à la partie patronale d'accéder à la médiation, ce que la partie patronale, contrairement à ce que vous affirmez, n'a pas encore fait. Aujourd'hui, il y a séance de conciliation en présence du conciliateur, M. Boisvert, de façon à clarifier la position des parties.

Le Président: M. le député de Taillon, question principale.

Commentaires du Solliciteur général sur un groupe de motards durant leur procès

M. Filion: Oui, M. le Président. On se souviendra que l'automne dernier le Solliciteur général avait fait des remarques sur les ondes d'une station de radio de Montréal sur un groupe de motards bien connu et ce, lors de la tenue du procès les impliquant.

Ses propos allaient à l'encontre des responsabilités incombant au Solliciteur général et des charges de sa fonction publique et pouvaient compromettre l'issue de ce procès. À la demande d'un juge de la Cour supérieure, le ministre de la Justice a dû étudier la possibilité d'une éventuelle poursuite contre son collègue, le Solliciteur général.

D'autre part, et à notre grand étonnement, M. le Président, le ministre de la Justice déclarait récemment, et à deux reprises en commission parlementaire: La prison, c'est l'institution des pauvres. Comme s'il y avait une justice pour les pauvres et une justice pour les mieux-nantis!

Le Président: À l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Votre question.

M. Filion: Ma question au Procureur général: Pourrait-il nous expliquer pourquoi il a décidé, dans le cas du Solliciteur général, de former un comité spécial de quatre personnes pour étudier son dossier alors que les citoyens ordinaires, eux, n'ont pas le privilège de cette procédure inusitée?

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Marx: M. le Président, le député de Taillon sait fort bien que je n'ai pas formé un comité de quatre personnes. Ce que j'ai fait dans le cas du Solliciteur général, j'ai demandé à quatre juristes, trois du ministère

de la Justice et un de l'extérieur, de me donner des opinions sur cette question. Ils étaient unanimes qu'il n'y avait pas matière à poursuite.

Le Président: M. le député de Taillon, question additionnelle.

M. Filion: Oui. Mais alors, ma question au Procureur général: Pourquoi une procédure spéciale extraordinaire dans le cas d'un citoyen qui est votre collègue au Conseil des ministres et qui n'avait pas démissionné au moment du dossier alors que pour les citoyens ordinaires, un seul procureur de la couronne suffit à étudier le dossier et à décider si une poursuite sera intentée ou non?

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Marx: M. le Président, je trouve incroyable que le député de Taillon me pose une telle question. En ce qui concerne des enquêtes policières, c'est évident que le dossier va à un substitut du Procureur général. Mais, dans le cas où un juge, dans un jugement, me demande d'étudier s'il y a matière à poursuite, c'est un autre genre de dossier. Je pense que j'ai procédé comme mes prédécesseurs depuis, je ne sais pas, 150 ans ont procédé en demandant des avis juridiques à des juristes renommés, ce que j'ai fait. Les quatre juristes étaient unanimes pour dire qu'il n'y avait pas matière à poursuite.

Le Président: M. le député de Taillon, en additionnelle.

M. Filion: Je prends note que le Procureur général considère qu'un simple procureur de la couronne...

Le Président: Votre question.

M. Filion: ...n'était pas capable de faire le travail.

Le Président: À l'ordre! Je vais faire les rappels au règlement, si vous me permettez. Votre question, M. le député.

M. Filion: Ma question: Est-ce que le Procureur général peut rendre public le contenu de ce rapport? A-t-il le courage de le déposer?

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Marx: J'ai déjà rendu public le contenu de ce rapport. J'ai dit que les quatre juristes, trois de mon ministère, un de l'extérieur, étaient unanimes pour dire qu'il

n'y avait pas matière à poursuite.

Le Président: M. le député de Taillon, en additionnelle.

M. Filion: En additionnelle. Le Procureur général confirme-t-il ou infirme-t-il le fait que le rapport, même s'il ne recommande pas de poursuite, confirme la négligence, l'incurie et l'imprudence du Solliciteur général dans ses propos à la station de radio?

Le Président: M. le ministre de la Justice.

M. Marx: M. le Président, il n'y avait pas un rapport d'un comité. Il y avait quatre rapports différents. Ces juristes n'ont pas fait de la politacaillerie, ils ont fait des rapports de juristes. Ils ont parlé des points de droit et ils n'ont pas abordé les questions politiques que le député de Taillon a abordées.

Le Président: M. le député de Verchères, avant de vous reconnaître, je vais reconnaître un député de la formation ministérielle. Je vais reconnaître M. le député de Saint-Hyacinthe en principale.

Recommandations du rapport Brunet sur les CLSC

M. Messier: Merci, M. le Président. Le 12 mars dernier, le comité de réflexion sur les CLSC, présidé par le Dr Jacques Brunet, remettait son rapport à la ministre de la Santé et des Services sociaux. Le comité Brunet avait pour mandat d'analyser le rôle des CLSC afin de voir comment ceux-ci pourraient mieux encore répondre aux besoins de la population. Maintenant que les principales recommandations du rapport Brunet sont connues, est-il possible de connaître de Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux, quelle est la position qu'elle entend prendre face à ce dossier?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, depuis la réception de ce rapport j'ai tenu un certain nombre de consultations à des fins de clarification. Avant d'annoncer la position que j'entends prendre relativement aux recommandations qui sont faites dans le rapport, je veux consulter une dernière fois les représentants de la Fédération des CLSC, et, à cet effet, je les ai convoqués pour le mardi 3 avril. À la suite de ces discussions, j'espère pouvoir annoncer avant le congé de Pâques les orientations finales que je prendrai eu égard aux

recommandations du rapport Brunet.

Une voix: En additionnelle.

Le Président: En additionnelle, M. le député de Gouin. En additionnelle.

M. Rochefort: Oui, en additionnelle. Est-ce que la ministre peut reprendre le même engagement qu'elle avait pris au congrès de la Fédération des CLSC, selon lequel le rapport Brunet marquait la fin de la remise en question gouvernementale de l'avenir des CLSC?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je trouve un peu amusante la question du député de Gouin. S'il avait lu le rapport Brunet, et je pense qu'il l'a sans doute lu, car je me suis empressée de le lui envoyer le lendemain de sa réception il aurait constaté que ce que le rapport mentionne, entre autres choses, c'est que les difficultés de perception que les CLSC éprouvent sont dues aux hésitations continues des ministres des Affaires sociales qui se sont succédé sous le règne de l'Opposition. Alors, M. le Président...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre.

Mme Lavoie-Roux: Je répète que je souhaite vraiment que je puisse rendre publiques les orientations que je retiendrai avant le congé de Pâques.

M. Rochefort: M. le Président...
(14 h 50)

Le Président: M. le député de Gouin, en additionnelle?

M. Rochefort: Oui, en additionnelle. La ministre pourrait-elle nous dire les montants prévus au programme des CLSC dans les crédits budgétaires déposés la semaine dernière pour permettre l'application du rapport Brunet?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, je rappellerai au député de Gouin qu'il y a 3 000 000 \$ de crédits supplémentaires de prévus pour les services à domicile dans le cas des CLSC et qu'il y a également des montants tout de même assez importants de prévus à l'intérieur du programme des urgences et ce sont des montants tout de même assez importants. Je lui ferai remarquer que j'ai reçu le rapport Brunet après que les crédits aient été présentés.

Le Président: M. le député de Verchères, en principale.

Les conclusions du jugement Tannenbaum concernant les assistés sociaux

M. Charbonneau: En principale, est-ce que le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu pourrait nous dire s'il a l'intention d'informer les assistés sociaux du Québec des conséquences du jugement Tannenbaum et de leur droit de refus des visites de ses enquêteurs?

Le Président: M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Oui, je remercie le député de Verchères de sa question. Je profite d'une autre occasion pour informer la population et les assistés sociaux des principales conclusions du jugement Tannenbaum en ce sens que, les visites à domicile effectuées par les agents d'aide socio-économiques du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu sont complètement légales et ont été jugées comme telles dans un jugement qui n'a pas été porté en appel et que, également, l'agent d'aide socio-économique doit, en vertu des chartes et canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne, obtenir le consentement de l'assisté social avant d'entrer chez lui.

Le Président: M. le député de Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: Est-ce qu'on doit comprendre de la réponse du ministre que le ministre considère que les assistés sociaux sont assez informés et qu'en conséquence il n'a pas besoin, lui, à l'occasion de l'émission des chèques d'aide sociale, de leur donner une documentation particulière sur leur droit à la suite de ce jugement?

Le Président: M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): C'est le député de Sainte-Anne qui, hier encore, me faisait parvenir des copies de brochures, de documents et d'affiches etc., distribués dans toute la province par des groupes socio-économiques, qui se portent à la défense des droits des assistés sociaux. J'ai examiné ces brochures. Ces brochures reflétaient, pour celles qui m'ont été remises, le contenu du jugement Tannenbaum et c'est distribué dans toute la province.

Le Président: M. le député de Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: M. le Président, comment le ministre peut-il se contenter de cette situation alors qu'il n'a aucune garantie que l'ensemble des assistés sociaux concernés sont effectivement informés pleinement de leur droit à cause des campagnes d'information que sont obligés de mener les assistés sociaux eux-mêmes?

Le Président: M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, je pense que s'il y a un sujet qui a fait l'actualité l'an passé et qui a été repris par l'ensemble des médias tant électroniques que la presse écrite, c'est bien ce dossier des visites à domicile des agents d'aide socio-économiques. Le fait que le député se lève hebdomadairement, pour ne pas dire quotidiennement dans certains cas, et ramène le sujet à l'Assemblée nationale, cela contribue à faire véhiculer l'information et à informer les gens de leur droit. Le fait que certaines associations supportent financièrement des regroupements d'assistés sociaux, les frais d'imprimerie, la communication, les moyens électroniques, tout cela fait en sorte que, lorsque nous avons vérifié la dernière fois, par sondage, je pense que c'était l'été dernier, il y avait plus de 80 % des assistés sociaux et de la population en général qui étaient au courant de ce qui se passait dans le dossier de l'aide sociale au Québec.

Le Président: M. le député de Verchères, en additionnelle.

M. Charbonneau: Est-ce que le ministre est conscient que le jugement dont on parle a été rendu et publié il y a à peine quelques semaines, et non pas l'été dernier? Il serait peut-être opportun de refaire un sondage pour savoir si la totalité - il s'agit d'une question de droit - des assistés sociaux du Québec sont effectivement bien informés de leur droit de refus des visites de vos enquêteurs?

Le Président: Cela va. M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et ministre du Travail.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): M. le Président, écoutez, il est important que chaque citoyen soit au maximum informé sur l'ensemble de ses droits. Ce que nous faisons au ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, c'est que nous nous assurons que chacun des agents d'aide socio-économiques connaisse bien la portée du jugement. En ce sens, oui, la visite qu'il effectue chez le bénéficiaire de l'aide sociale est une visite qui a été jugée légale,

une visite conforme aux chartes des droits et libertés de la personne mais que, également les bénéficiaires de l'aide sociale ont des droits et qu'ils ont le droit de refuser l'accès de l'agent d'aide socio-économique et que, si l'accès est refusé, il n'y a pas de sanctions qui sont prises à l'endroit de l'assisté social sur le simple motif qu'il a refusé l'accès à sa demeure. Nous rendons ces directives les plus claires et les plus précises possible. Il me fait plaisir de les répéter aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec.

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en principale.

Le budget de la construction de routes

M. Gendron: Oui, M. le Président. En campagne électorale, le Parti libéral promettait de hausser le budget de construction routière de 1 600 000 000 \$ par année, c'est-à-dire 5,2 % du budget total des crédits de dépenses, le confirmant dans un telbec qu'il se plaisait à publier. Or, cette année, le gouvernement, si on se basait sur ces engagements, devrait ajouter 1 200 000 000 \$ au seul chapitre de la construction routière pour réaliser son engagement électorale, solennel, et irresponsable en ce qui nous concerne parce que, ayant eu l'occasion de faire les crédits, uniquement si on fait référence à l'année 1985, en dollars d'aujourd'hui, le gouvernement du Parti québécois avait octroyé des crédits de 950 000 000 \$ pour effectuer les travaux routiers sur l'ensemble des trois programmes. Or, cette année, le livre des crédits n'a uniquement que 800 000 000 \$. Donc, on se rend compte d'un écart de 150 000 000 \$. Ma question: Le ministre des Transports a-t-il l'intention d'intervenir vigoureusement auprès du ministre des Finances pour ajouter 150 000 000 \$ de crédits au chapitre des travaux routiers, uniquement pour arriver au même palier que l'ancien gouvernement?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, possiblement que le député d'Abitibi-Ouest n'est pas satisfait des répercussions de ses questions pendant trois-quarts d'heure au début de la semaine ou qu'il n'a pas d'autres questions, mais il revient aujourd'hui, pensant probablement avoir un peu plus d'"exposition" avec sa question sur les crédits du ministère des Transports. Le Parti libéral a effectivement pris un certain nombre d'engagements. Lorsque nous avons étudié les crédits l'an dernier, le député de Joliette, qui est devant lui, avait sorti le rosaire pour évoquer pendant près de 17 heures les engagements du Parti libéral concernant la voirie

régionale, la voirie des grands travaux et il en avait fait le tour. On avait répondu systématiquement sur chacune des questions. Il y a effectivement des engagements qu'on ne pourra pas remplir pour la simple et bonne raison que vous n'avez pas fait le travail que vous deviez faire avant et c'est clair.

Une voix: Oui, c'est vrai.

Le Président: S'il vous plaît!

M. Côté (Charlesbourg): Ne prenons qu'un seul exemple, M. le Président, un seul exemple. Pour la route 20, de Gros Cacouna à Rimouski - c'est clair - vous auriez dû décider, à l'époque, quel tracé le ministère retiendrait: une autoroute 20 rapide ou une 132 améliorée. Mais vous ne l'avez pas fait. Aujourd'hui, on prend la décision d'intervenir dans un tracé avec tout ce que cela comporte comme étude. Même si, aujourd'hui, j'avais les crédits disponibles, je ne serais pas capable de les dépenser. En voulez-vous des exemples? Il y en a comme cela à la tonne, et c'est grâce à vous. C'est grâce à vous, oui. Demandez cela dans le comté de Brome-Missisquoi. Allez voir dans tous les comtés du Québec si, à cause de votre négligence, aujourd'hui...

Une voix: L'Outaouais.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: Oui, en additionnelle. Je suis d'abord revenu pour montrer le ridicule des réponses et non pas parce que je manque d'"exposition", mais il me fera plaisir d'en parler.

Le Président: En additionnelle, s'il vous plaît!

M. Gendron: Pas en additionnelle, c'est la principale, la question: Le ministre des Transports prendra-t-il des dispositions pour convaincre son ministre des Finances qu'il manque 150 000 000 \$ aux crédits du ministère des Transports pour atteindre le même palier que les années 1983, 1984, 1985?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): À écouter le député d'Abitibi-Ouest, M. le Président, n'est-ce pas qu'ils étaient bons? Suffisamment bons pour que les gens les mettent dehors en décembre 1985. Vous êtes tellement ridicules par vos questions! Vous

aviez de l'argent qui venait du gouvernement fédéral - dans le cas de l'Outaouais - qui payait 50 % et vous avez été trop innocents pour utiliser l'argent et faire le travail qu'il y avait à faire à ce moment-là.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader de l'Opposition.

M. Chevette: Avez-vous écouté la réponse, M. le Président?

Le Président: Y a-t-il une question de règlement? À l'ordre, s'il vous plaît! Sur une question de règlement, M. le leader de l'Opposition.
(15 heures)

M. Chevette: M. le Président, avez-vous compris la réponse?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je voudrais entendre la question de règlement du leader de l'Opposition.

M. Chevette: M. le Président, j'aurais souhaité que vous eussiez compris la réponse du ministre; je vous aurais demandé si elle était pertinente en vertu de l'article 79. Deuxièmement, est-ce qu'il n'y avait pas des mots qui étaient irrecevables ou des termes antiparlementaires que vous auriez pu faire retirer, des termes blessants, M. le Président?

Des voix: Oh!

Le Président: M. le leader du gouvernement, sur la question de règlement.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, si vous permettez, je vais régler le problème. Possiblement que le terme "innocent" était mal choisi, j'en conviens avec le député de Joliette.

Le Président: Bon.

Une voix: Coupable! Coupable!

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest.

M. Gendron: Personnellement, M. le Président, cela ne m'a pas offusqué. Je pose une question additionnelle: Comment se fait-il - le terme que j'ai retenu est "ridicule" - si nos questions sont aussi ridicules, que je dois poser ma question une troisième fois parce que le ministre n'est pas capable d'y répondre? Comment se fait-il que le ministre des Transports, lui, le tigre rugissant de Charlesbourg, n'a pas été capable d'avoir un

niveau de crédits correspondant à celui des années difficiles? Est-ce que, oui ou non, vous ferez des représentations auprès du ministre des Finances pour augmenter votre niveau de crédits de 150 000 000 \$, uniquement pour égaler le passé?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, je dirai au député d'Abitibi-Ouest qu'il y a un médicament qui s'appelle le Baume du tigre, qui règle des problèmes musculaires; cela peut régler certains de vos problèmes. Ces gens ont tellement bien planifié, tellement prévu de choses qu'ils ont signé une entente avec le gouvernement fédéral concernant la route 138 entre Havre-Saint-Pierre et Natashquan pour 50 000 000 \$, alors que cela va coûter 104 000 000 \$. Ils ont tellement bien signé une entente... J'entends le député de Lac-Saint-Jean placoter en arrière, comme d'habitude.

Une voix: ...

M. Côté (Charlesbourg): Pardon? Non.

Le Président: En réponse à la question, s'il vous plaît, M. le ministre.

M. Côté (Charlesbourg): Vous avez signé une entente qui prévoyait 50 000 000 \$ pour relier Havre-Saint-Pierre et Natashquan. Pour Middle-Bay, vous avez signé une entente pour 20 000 000 \$. De 50 000 000 \$, c'est passé à 104 000 000 \$, et c'est nous qui en assumons la facture. Vous aviez l'habitude du calcul. Dans votre propre région, pour la route 170, vous avez conclu une entente de 25 000 000 \$, et vous avez fait croire à tous les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean que vous alliez régler les problèmes de la route 170, alors qu'il en coûtera 84 000 000 \$ pour les régler. Continuez de calculer comme cela!

Quand il s'agira d'avoir des sommes additionnelles, les ministres responsables, tant celui du Conseil du trésor que celui des Finances du Québec, répondront aux questions quand le temps sera venu. Comme gouvernement, nous prendrons les décisions quand le temps sera venu. Entre-temps, nous continuerons de faire notre travail et de préparer les plans et devis nécessaires à la réalisation des projets, ce que vous n'avez pas fait dans le passé.

Des voix: Bravo!

Le Président: M. le député d'Abitibi-Ouest, en additionnelle.

M. Gendron: En additionnelle, M. le

Président. Est-ce que le ministre des Transports s'engage à faire les efforts requis auprès du ministre des Finances pour obtenir les crédits manquants, la somme de 150 000 000 \$, uniquement pour égaler le niveau de dépenses, au chapitre du réseau routier, des années 1982, 1983, 1984 et 1985?

Le Président: M. le ministre des Transports.

M. Côté (Charlesbourg): M. le Président, le ministre des Transports prendra ses responsabilités, comme il les a toujours prises; il fera son travail de la même façon qu'il l'a fait l'an dernier pour aller chercher des sommes que vous aviez engagées en 1985 pour des subventions que vous aviez promises aux municipalités et que vous n'aviez pas.

Le Président: Fin de la période régulière de questions. Si vous permettez, je voudrais que tous et chacun restent ici. Nous allons procéder aux votes. Je demanderais aux deux whips de m'indiquer le moment où ils seront prêts à procéder au vote, et je ferai lecture de la première motion.

À l'ordre, s'il vous plaît!

(15 h 3 - 15 h 5)

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons maintenant procéder au vote sur la première motion.

À l'ordre, s'il vous plaît!

Mise aux voix de la motion de l'Opposition proposant que l'Assemblée exige du gouvernement qu'il cesse les coupures au soutien financier des agriculteurs et agricultrices

La première motion, en vertu de l'article 97, était une motion du mercredi présentée par M. le député de Lévis. Elle se lisait comme suit: "Que cette Assemblée exige du gouvernement libéral qu'il cesse les coupures au soutien financier des agriculteurs et agricultrices et qu'il mette fin sans délai à la diminution des investissements et des emplois dans le secteur agricole québécois."

Que ceux et celles qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Chevette (Joliette), Mme Blackburn (Chicoutimi), MM. Jolivet (Laviolette), Garon (Lévis), Rochefort (Gouin)...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: ...Charbonneau (Verchères), Mme Juneau (Johnson), MM. Gendron (Abitibi-Ouest), Brassard (Lac-Saint-Jean), Filion (Taillon), Gauthier (Roberval),

Godin (Mercier)...

Des voix: ...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît:

Le Secrétaire adjoint: ...Claveau (Ungava), Blais (Terrebonne), Dufour (Jonquière), Mme Harel (Maisonneuve), M. Desbiens (Dubuc).

Le Président: Que ceux et celles qui sont contre ladite motion veuillent bien se lever. Je m'excuse.

Le Secrétaire adjoint: MM. Bourassa (Saint-Laurent), Gratton (Gatineau), Saintonge (Laprairie), Marx (D'Arcy McGee), Pagé (Portneuf), Levesque (Bonaventure), Mme Bacon (Chomedey), M. Ryan (Argenteuil), Mme Lavoie-Roux (L'Acadie), MM. Bourbeau (Laporte), Paradis (Brome-Missisquoi), Latulippe (Chambly), Côté (Rivière-du-Loup), Dutil (Beauce-Sud), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), MM. Rémillard (Jean-Talon), Vallerand (Crémazie), Lincoln (Nelligan), Côté (Charlesbourg), Ciaccia (Mont-Royal), Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Vallières (Richmond), Gobeil (Verdun), Picotte (Maskinongé), Fortier (Outremont), Mme Bégin (Bellechasse), MM. Cusano (Viau), Vaillancourt (Orford), Dauphin (Marquette), Maltais (Saguenay), Philibert (Trois-Rivières), Mme Dougherty (Jacques-Cartier), MM. Lefebvre (Frontenac), Scowen (Notre-Dame-de-Grâce), Sirros (Laurier), Doyon (Louis-Hébert), Maciocia (Viger), Cannon (La Peltrie), Chagnon (Saint-Louis), Lemire (Saint-Maurice), Paradis (Matapédia), Mme Pelchat (Vachon), MM. Rivard (Rosemont), Polak (Sainte-Anne), Assad (Papineau), Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), Bélanger (Laval-des-Rapides), Bélisle (Mille-Iles)...

Le Président: Que chacun regagne son siège. Nous sommes à procéder à un vote. S'il vous plaît!

Une voix: Qu'est-ce qu'il fait, ce gars-là?

Le Président: Allez.

Le Secrétaire adjoint: Mme Hovington (Matane), M. Séguin (Montmorency), Mmes Trépanier (Dorion), Bélanger (Mégantic-Compton), MM. Fortin (Marguerite-Bourgeoys), Gervais (L'Assomption), Trudel (Bourget), Mme Bleau (Groulx), MM. Bradet (Charlevoix), Brouillette (Champlain), Camden (Lotbinière), M. Després (Limoilou), Mme Dionne (Kamouraska-Témiscouata), MM. Farrah (Îles-de-la-Madeleine), Forget (Prévost), Gardner (Arthabaska)...

Le Président: Vous permettez? Nous sommes à procéder à un vote et les règle-

ments de notre Assemblée mentionnent qu'aucune personne ne doit se déplacer ni sortir à l'extérieur de la Chambre.

Une voix: Le leader adjoint, en plus!

Le Président: S'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Gobé (La-fontaine), Hamel (Sherbrooke), Bissonnet (Jeanne-Mance), Hains (Saint-Henri), Houde (Berthier), Kehoe (Chapleau), Mme Legault (Deux-Montagnes), MM. Leclerc (Taschereau), Hétu (Labelle), Joly (Fabre), Khelfa (Richelieu), Lemieux (Vanier), Marcil (Beauharnois), Messier (Saint-Hyacinthe), Richard (Nicolet), Tremblay (Rimouski), Thérien (Rousseau), Théorêt (Vimont), Saint-Roch (Drummond).

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Le Secrétaire: Pour:	17
Contre:	83
Abstentions:	0

Le Président: Alors, cette motion est rejetée.
(15 h 10)

**Mise aux voix de la motion
proposant la tenue d'une
consultation particulière
sur le projet de loi 21**

Nous allons maintenant procéder au vote sur la deuxième motion qui se lit comme suit: "Que la commission des affaires sociales procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi 21, Loi concernant l'adoption et modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse, le Code civil du Québec et le Code de procédure civile, et du projet de règlement sur l'adoption internationale tel que publié à la Gazette officielle du 11 mars 1987. Que les mémoires soient transmis au Secrétariat des commissions au plus tard le mardi 28 avril 1987 et que la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat."

Que ceux et celles...

M. Chevrette: M. le Président, vote inversé, s'il vous plaît! On réduirait le temps de la Chambre ici pour permettre aux commissions de travailler très sérieusement.

Le Président: Si je comprends bien, la motion que je viens de lire est adoptée.

Nous allons maintenant procéder immédiatement aux motions sans préavis.

Motions sans préavis.

Que tous et chacun restent assis, ce n'est pas terminé, nous procédons aux motions sans préavis.

M. Rochefort: M. le Président...

Le Président: M. le député de Guoin.

M. Rochefort: ...je sollicite le consentement des membres de l'Assemblée et particulièrement le consentement de la ministre de la Santé et des Services sociaux pour que l'Assemblée débattenne la motion qui suit: "Que l'Assemblée nationale souligne le Mois de la santé dentaire et demande au gouvernement d'inscrire la santé dentaire comme l'un de ses éléments prioritaires dans le cadre de ses programmes de prévention et de promotion de la santé et augmente les ressources financières nécessaires à cette fin."

Une voix: Bravo!

Le Président: Avant de vous demander de déposer cette motion, M. le député de Guoin, je demanderai s'il y a consentement pour débattre ladite motion.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, compte tenu des importants travaux qui doivent être entrepris en commission immédiatement, non il n'y aura pas consentement.

Le Président: Nous allons procéder immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

M. le leader du gouvernement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gratton: Oui, M. le Président. J'avise l'Assemblée que dès que le principe du projet de loi 102, Loi sur les terres du domaine public, sera adopté, la commission de l'économie et du travail procédera dans un premier temps à l'étude détaillée dudit projet de loi et, dans un deuxième temps, à l'étude détaillée du projet de loi 166, Loi sur la Société Eeyou de la Baie James et ce, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, ce soir de 20 heures à 22 heures et le mardi 7 avril 1987, de 10 heures à 12 h 30.

Le Président: J'ai un autre avis très important à faire connaître.

M. Jolivet: Sur la même question, M. le Président.

Le Président: Très bien. Sur le même avis que M. le leader du gouvernement.

M. Jolivet: Oui. J'aimerais savoir de la part du leader... On avait averti le leader que je ne pouvais pas être à deux places à la fois, c'est-à-dire à l'Assemblée nationale pour discuter du projet de loi 10 et en même temps en commission parlementaire.

Étant donné que le projet de loi 102 vient en premier lieu, je pense...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Jolivet: On m'avait dit que les travaux débuteraient à 20 heures ce soir.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: C'est exactement l'avis que je viens de donner. Oui, M. le Président, si le député de Laviolette avait écouté religieusement, il aurait dit qu'il fallait d'abord procéder à l'adoption du principe du projet de loi 102 et qu'après, de 20 heures à 22 heures, la commission siégerait. Effectivement, le député de Laviolette pourra nous faire partager son point de vue sur le projet de loi 10 immédiatement après qu'on aura adopté le principe du projet de loi 102.

Le Président: M. le député de Laviolette.

M. Jolivet: Une autre question. Ce sont les avis d'aujourd'hui. Il y a des avis qui doivent venir pour mardi prochain. J'aimerais les connaître parce que j'aurais une question à poser au leader.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: J'anticipe la question du député de Laviolette. Non, la commission qui devait procéder à l'étude des engagements financiers du ministre délégué aux Forêts ne tiendra pas ses travaux mardi prochain puisque, tel que j'en ai avisé l'Assemblée, c'est la commission qui procédera à l'étude détaillée du projet de loi 102 qui siégera.

Le Président: M. le député de Laviolette, toujours sur le même sujet.

M. Jolivet: Toujours sur le même sujet, M. le Président. Ce que le ministre vient de nous dire, c'est que la commission qui devait étudier les engagements financiers du ministre délégué aux Forêts mardi matin ne siégera pas. Elle procédera à l'étude du projet de loi 102 qui commencera ce soir. Mais je dois l'avertir - je l'ai fait aussi - je juge un peu anormal qu'on continue dans ce sens-là puisque c'est la troisième fois qu'on déplace l'étude des engagements financiers du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science dans l'après-midi et du ministre de l'Éducation dans la soirée. C'est la troisième fois que nous déplaçons ces études et je trouve anormal qu'on n'ait pas la décence de nous permettre de les faire à ce moment-ci puisque, après consultation

avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science et ministre de l'Éducation, l'étude en date du 19 mars a été reportée au 26 mars et celle du 26 mars au 7 avril, et, aujourd'hui, c'est reporté à plus tard. Je trouve cela anormal.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, ce que je trouve indécent, c'est que le député de Laviolette ne soit pas satisfait qu'on l'accommode. On lui a demandé, on lui a donné le choix, M. le Président, à savoir si, en procédant à l'étude du projet de loi 102... J'espère que le député de Laviolette n'en voudra pas trop au gouvernement de tracer lui-même ses priorités. Pour nous, il est important que le projet de loi 102 franchisse toutes les étapes, si possible avant l'ajournement des fêtes...

Une voix: De Pâques.

M. Gratton: ...et même avant l'ajournement de Pâques, si possible. On a demandé au député de Laviolette s'il était prêt à s'engager à faire en sorte qu'on termine l'étude détaillée du projet de loi 102 avant l'ajournement de Pâques. Il nous a indiqué - je ne lui en tiens pas rigueur - qu'il ne pouvait prendre cet engagement. Donc, on a dû décider, conscients que le député de Laviolette ne s'engageait pas à terminer l'étude détaillée du projet de loi 102, de faire siéger la commission parlementaire pour qu'elle procède à son étude détaillée. Il ne m'appartient pas d'organiser les travaux des commissions parlementaires qui, d'elles-mêmes, décident du moment d'étudier les engagements financiers des ministres. Si c'est la troisième fois, comme l'a dit le député de Laviolette, que les engagements financiers sont reportés à plus tard, c'est probablement, la troisième fois, que c'est pour rendre service et accommoder le député de Laviolette qu'on le fait.

M. Jolivet: M. le Président...

Le Président: Une dernière intervention, M. le député de Laviolette.

M. Jolivet: La première fois, c'est le ministre de l'Éducation qui nous a demandé de faire un changement parce qu'il avait autre chose et c'est le leader du gouvernement qui avait amené d'autres dossiers ici, en cette Assemblée. Je ne peux pas être à deux places à la fois. Deuxièmement, M. le Président, on avait averti que nous prendrions tous les moyens nécessaires pour adopter le projet de loi avant l'ajournement de Pâques, mais je ne peux pas le garantir quand je reçois une pile d'amendements plus

grosse que l'ensemble du projet de loi actuel. Je n'ai pas l'intention, comme député, d'être "blackboulé" et d'être poussé dans le coin par le ministre qui a mal réparti son travail, à la fois comme leader et ministre responsable de l'Énergie et des Ressources quant à la Loi sur les terres du domaine public.

Le Président: Une dernière intervention.

M. Gratton: Quant à moi, M. le Président, comme leader du gouvernement, je n'entends pas suppléer au manque d'ubiquité du député de Laviolette en repoussant les priorités législatives du gouvernement. Je le prie de me croire, pour nous il est important et essentiel que le projet de loi 102 franchisse les étapes le plus tôt possible. Les engagements financiers du ministre délégué aux Forêts devront donc attendre à plus tard.

Le Président: J'ai également un avis à communiquer à cette Assemblée. Dans un premier temps, à 15 h 30 cet après-midi, la commission de l'Assemblée nationale siégera à la salle du Conseil législatif jusqu'à 18 heures et reprendra ses travaux de 20 heures à 22 heures. Également, la commission de l'Assemblée nationale siégera mardi matin, à 10 heures, toujours sur le même sujet.

Un dernier avis touchant les travaux des commissions: le mardi 7 avril 1987, de 10 heures à 12 heures, la commission de l'économie et du travail se réunira à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine afin de vérifier les engagements financiers du ministère de l'Énergie et des Ressources, secteur des forêts, pour les mois de septembre 1986 à février 1987. Est-ce qu'il y a d'autres avis concernant les travaux des commissions?

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Alors, il y a deux renseignements concernant les travaux de l'Assemblée. J'informe les députés que l'interpellation du vendredi 10 avril 1987 portera sur le dossier de Quebecair. Mme la députée de Maisonneuve s'adressera alors à M. le ministre des Transports.

Je rappelle également que le 3 avril 1987, soit demain, l'interpellation sera celle de M. le député de Terrebonne à M. le ministre de l'Environnement au sujet des politiques de protection de l'environnement du gouvernement libéral. Voilà les deux avis concernant les renseignements des travaux de l'Assemblée.

M. Jolivet: M. le Président, j'aurais un petit renseignement.

Le Président: Un dernier renseignement.

M. Jolivet: Je pense qu'il y a eu un malentendu. Vous avez annoncé pour mardi matin les crédits que le leader du gouvernement vient d'annuler. Je voudrais savoir ce qui se passe mardi après-midi et mardi soir. Je n'ai pas de nouvelles actuellement. Il y avait l'étude des engagements financiers du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science dans l'après-midi et de ceux du ministre de l'Éducation dans la soirée. Comme je suis membre de la commission parlementaire, je répète que je ne peux pas être à deux places à la fois.

Le Président: Je pense que les explications ont toutes été données. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Si je ne connaissais pas aussi bien le député de Laviolette, je dirais qu'il fait exprès pour être déplaisant cet après-midi. On donne les avis pour mardi matin. Mardi matin, le député de Laviolette pourra aller à la commission qui va étudier le projet de loi 102 de façon détaillée puisqu'il n'y aura pas d'engagements financiers qui l'impliquent.

Quant à mardi après-midi et mardi soir, on donnera les avis au moment approprié, c'est-à-dire mardi à 14 heures. Je rassure tout de suite le député de Laviolette et je lui dis que, nous, on va continuer d'être gentils à son endroit et qu'on va s'assurer qu'il ne devra pas être à deux endroits en même temps. Sauf que je ne serai pas gentil au point de lui permettre à lui de choisir les priorités du gouvernement. C'est à nous que cela appartient. C'est à moi, comme leader du gouvernement. Tout ce que je souhaiterais, c'est que le député de Laviolette vienne me rencontrer. Je vais lui expliquer tout cela en détail. Je vais même lui donner un préavis des avis que je vais donner mardi midi.

M. Jolivet: M. le Président, une dernière fois.

Le Président: M. le député de Laviolette.

M. Jolivet: Je n'insisterai pas davantage. Je ne veux pas être désagréable. Je veux juste savoir. Le ministre doit savoir que, si nous faisons l'étude des engagements financiers du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science mardi après-midi et ceux de l'Éducation, pour le primaire et le secondaire, dans la soirée, il faut avertir des fonctionnaires. C'est dans ce sens. Ces gens viennent aider le ministre à répondre aux questions que nous avons. Nous ne voulons pas les prendre à la dernière minute mardi après-midi. C'est clair?

Le Vice-Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: C'est tellement clair qu'on a averti les fonctionnaires de ne pas venir mardi après-midi, que le député de Laviolette devait être ailleurs.
(15 h 20)

Le Vice-Président: Il n'y a pas d'autres questions? Il n'y a pas d'autres questions sur les renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 15 du feuilleton.

Projet de loi 102

Reprise du débat sur l'adoption du principe

Le Vice-Président: À l'article 15 du feuilleton, nous allons maintenant reprendre le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 102, Loi sur les terres du domaine public, présenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources. Je cède la parole à Mme la députée de Matane.

Mme Claire-Hélène Hovington

Mme Hovington: Merci, M. le Président. Quand je me suis penchée sur l'étude du projet de loi 102, Loi sur les terres du domaine public, je me suis rendu compte de l'importance de la terre publique au Québec. J'en avais une vague notion, mais bien incomplète. Je voudrais dire ici à la population du Québec, je voudrais parler de l'importance des terres publiques.

M. le Président, si on inclut le lit du Saint-Laurent et d'une partie du golfe, ainsi que la baie James, la baie du détroit d'Hudson et la baie d'Ungava, c'est près de 93 % du territoire du Québec qui est la propriété collective de l'ensemble des Québécois. Il s'agit en fait d'une superficie totale de 1 551 000 kilomètres carrés, soit près de trois fois la superficie de la France. Le fonds de terre de cet immense territoire constitue en lui-même une richesse exceptionnelle. En effet, la terre est le support de toutes les activités: économiques, sociales, culturelles, politiques et administratives d'une société. C'est aussi un espace à aménager.

En étant propriétaire de plus de 90 % de son territoire et des ressources qui s'y trouvent, le Québec est donc en mesure de jouer un rôle prépondérant tant dans la mise en valeur des ressources que dans l'aménagement du territoire, avec toutes les répercussions qui s'ensuivent sur le

développement socio-économique du Québec. Près de 75 municipalités régionales de comté, MRC, comptent des terres publiques à l'intérieur de leurs limites. Pour plusieurs d'entre elles, c'est plus de la moitié de leur superficie. La vocation naturelle d'un sol est différente d'un endroit à l'autre. Son utilisation est nécessairement influencée par cette vocation naturelle.

L'homme peut ajuster et vouloir modifier des caractéristiques de certains sites qui pourront ainsi changer de vocation. Ceci pour diverses raisons d'ordre social ou économique. Les terres sont susceptibles d'utilisations diverses par l'homme, affectations basées à la fois sur les besoins socio-économiques et sur la vocation naturelle. Les terres publiques ont une importance économique très grande. Les richesses du sous-sol québécois ont contribué à l'établissement d'une industrie minière très importante. Les nouvelles découvertes se font encore régulièrement. Dans le comté de Matane que je représente ici et qui est situé en Gaspésie, il est possible encore de découvrir ces richesses que représentent les mines.

On n'a qu'à penser, M. le Président, à ce nouveau programme de prospection minière mis de l'avant conjointement par le fédéral et le provincial et échelonné sur cinq ans, un programme de plus de 5 000 000 \$ encourageant la prospection minière par les prospecteurs miniers eux-mêmes, qui fouillent les montagnes pour y déceler cette richesse, ce potentiel naturel que cachent les rochers et que cache le sous-sol du Québec.

Il y a aussi près de 20 % de la superficie du Québec qui est recouverte d'eau. Il s'agit d'un immense réservoir d'eau douce unique au monde qui se retrouve en grande partie sur les terres publiques. Le potentiel hydroélectrique des différents bassins est bien connu grâce à Hydro-Québec. Une partie importante a déjà été mise en valeur, d'ailleurs, mais il reste encore un potentiel considérable à développer, ce qui fait du Québec une puissance hydroélectrique unique au monde relativement à sa superficie. Cette masse d'eau contient également une population de poisson intéressante tant au point de vue commercial que récréatif. Quand on connaît les retombées économiques que la pêche sportive peut avoir pour le Québec, c'est une richesse inestimable que nous possédons.

Il y a aussi la faune dans ses forêts publiques, la faune diversifiée qui est exploitée pour la chasse, le piégeage ou la simple observation. Elle recèle des milliers de sites exceptionnels recherchés par les amateurs de la nature et du plein air. La moitié de ces terres est recouverte de forêts commerciales alimentant une industrie forestière qui constitue pour plusieurs régions le facteur principal de développement

économique. Pour la région de Matane que je représente ici, la forêt couvre 83 % du territoire. C'est un des facteurs déterminants du développement économique pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Que l'on pense seulement au projet de la papeterie de Matane qui est à la veille de voir le jour et qui représente la création de 300 emplois directs en forêt, de 1200 emplois indirects en usine et en forêt, et qui aura des retombées économiques pour toute une région.

C'est pour toutes ces raisons, M. le Président, que le projet de loi 102 est important, entre autres, pour l'affectation des terres publiques et le contrôle de l'utilisation des terres publiques, car les utilisateurs des terres publiques ne respectent pas toujours l'environnement. On retrouve souvent des dépotoirs le long des routes en forêt.

Nous avons aussi le problème des véhicules tout terrain qui ne respectent pas toujours l'environnement et les chemins en forêt. Dans les années cinquante, vous savez, les loisirs ont pris de plus en plus d'importance pour les citoyens, dont les loisirs de plein air. Cette demande s'est accompagnée d'exigences quant à l'équipement d'accueil, les chalets, les pourvoiries, les campings. L'arrivée de cette nouvelle clientèle sur les terres publiques s'est traduite en même temps par de nouvelles exigences quant à la protection de l'environnement et quant à la conservation de la faune.

Alors, avec la loi 102, le ministre disposera de moyens pour corriger ces situations souvent inacceptables. Le ministre pourra, par l'intermédiaire de ce projet de loi 102, assurer l'intégrité du domaine public et son utilisation optimale, car la loi actuelle ne s'applique pour l'essentiel qu'aux terres publiques sous l'autorité immédiate du ministre. Mais, dans la nouvelle loi, on établit un certain nombre de règles de base qui s'appliquent à toutes les terres publiques, quel que soit le ministre qui en a le contrôle. Ces règles sont cependant appliquées par chaque ministre concerné pour toutes les terres sous son autorité. Ces changements visent à tenir compte du caractère commun de toutes ces terres qui est de faire partie du domaine public. L'autonomie du ministre est ainsi renforcée, ce qui lui permet d'agir plus librement, plus rapidement, mais à l'intérieur d'un cadre bien défini d'avance par le gouvernement. Le service à la clientèle n'en sera ainsi qu'amélioré.

En instituant un inventaire de toutes les terres publiques, en faisant l'obligation de préparer un plan d'affectation, en instituant un registre des divers droits d'exploitation accordés, ce projet de loi 102 assurera un aménagement rationnel des terres publiques et les différents usages qu'on peut en faire,

de leur conservation et de leur mise en valeur. Et ceci, pour que l'ensemble des citoyens du Québec puissent profiter de cette richesse et de ces ressources que renferment les terres publiques au Québec. Merci, M. le Président.

(15 h 30)

Le Vice-Président: Je reconnais maintenant le député de Jonquière.

M. Dufour: M. le Président, il y en a plusieurs qui se sont levés. Je ne sais pas si c'est à mon tour.

Le Vice-Président: M. le député de Jonquière, il y a une personne qui donne le droit de parole ici et c'est moi. Je vous l'ai cédé, je vous prie de l'exercer maintenant.

M. Francis Dufour

M. Dufour: Je voulais m'assurer que tout était conforme. Merci, M. le Président.

Je viens d'écouter, bien sûr, ma collègue, la députée de Matane, parlant d'un important projet de loi. Elle a réussi à parler à peu près six ou sept minutes. Je ne sais pas si le contenu de son propos est aussi important que ce qu'il y a dans le projet de loi. Sur un projet important, normalement, on a beaucoup de choses à dire et il me semble que le sujet n'a pas été attaqué très profondément.

Examinons ensemble ce que c'est. J'ai eu l'occasion, en commission parlementaire, d'aller voir ce qui se passait sur le plancher et d'écouter aussi différents intervenants. Pour ce projet de loi comme pour beaucoup d'autres, d'ailleurs, c'est le propre de ce gouvernement de vouloir entendre les gens, mais on peut se poser la question à savoir si les consultations ne sont pas seulement pour jeter de la poudre aux yeux ou pour dire aux gens: Voyez, nous, on écoute, mais, effectivement, on n'en tient pas compte. Il s'agit d'examiner le projet de loi dans son entier et les mémoires qui sont présentés. Ce projet de loi dont, effectivement, on ne conteste pas l'importance, mais les modalités, a pour effet de mettre au pas les municipalités régionales de comté et de mettre en cause les schémas des municipalités régionales des comtés. On a seulement à regarder les articles 17 à 20. J'ai beau examiner les amendements qui seront proposés, probablement en commission parlementaire lors de l'étude article par article du projet de loi, je ne vois pas tellement de changements qui seraient de nature à améliorer l'attitude et surtout le fonctionnement des municipalités régionales de comté. À ce moment-ci, on peut dire et répéter que la loi concernant les terres du domaine public ne répond pas aux attentes des municipalités régionales de comté.

Il faut faire un retour en arrière pour

examiner quels sont les fondements de ces principes qui attaquent les municipalités régionales de comté dans la loi 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il y a eu un fascicule qui pouvait déceler ou démontrer quelles étaient les intentions gouvernementales concernant l'aménagement. Ce document de consultation qui a été publié en juin 1986 s'intitulait "Les activités et les pouvoirs du gouvernement et des municipalités régionales de comté en matière d'aménagement du territoire". Qu'est-ce qu'on y disait? Si on veut faire avancer des projets, il faut commencer par dénoncer ou essayer de déterminer certaines lacunes que la loi peut contenir. Je cite: "Par contre, la loi ne prévoit pas, de façon - c'est toujours un extrait du document, à la page 15 - spécifique, des mécanismes pouvant être utilisés pour les modifications qui seront apportées au plan d'affectation des terres publiques par le gouvernement. Or, de telles modifications ne doivent pas être envisagées sans permettre aux municipalités régionales de comté de s'exprimer sur cette question. L'affectation des terres publiques constitue en effet une composante importante du schéma d'aménagement et ces modifications sont susceptibles de se répercuter sur les objectifs de ce schéma. En conséquence, le gouvernement propose donc d'amender la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour que les modifications relatives aux affectations sur les terres publiques qu'il initie puissent être examinées par les MRC, avant d'être finalisées par le gouvernement."

C'étaient les intentions gouvernementales. Si on regarde dans les faits, cela se répercute différemment, et c'est là que le bât blesse, c'est là que ça soulève un tollé et c'est là que les municipalités régionales de comté seront obligées, demain, de tenir une consultation avec l'ensemble des préfets, parce qu'elles se rendent compte qu'on est en frais, malgré les promesses d'un ministre qui vient se promener sur le territoire pour dire que les MRC sont là pour demeurer, demeurer, mais amputées et très "infirmées" par les attitudes, par les actions non seulement du ministre parce qu'il n'est pas le ministre... Le ministre des Affaires municipales fait preuve d'une faiblesse dans ce dossier comme dans d'autres. Il n'est pas capable de tenir tête à ses collègues pour leur dire: Assez, c'est assez! On a mis de l'argent dans le développement des schémas d'aménagement des MRC, pendant cinq ans, on a dépensé des sommes d'argent extraordinaires, ce n'est pas au moment où on est prêt à adopter les schémas d'aménagement qu'on laisse tout le monde se mettre les mains là-dedans et vouloir les disserter.

C'est vrai, j'écoute le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et - de l'Alimentation qui semble plisser le front, on

verra ce qu'il va faire demain matin parce qu'il va rencontrer... Il va peut-être avoir des comptes à rendre ou au moins des explications à donner. On verra. J'aurai le plaisir d'aller l'écouter pour savoir ce qu'il va dire. On va l'écouter attentivement et on se fera rappeler à l'ordre en temps et lieu.

M. Pagé: M. le Président, sur une question de règlement.

Le Vice-Président: M. le ministre, brièvement, je ne vois pas le point de règlement.

M. Pagé: M. le Président, je demanderais le consentement pour que je puisse poser une question au député de Jonquière. J'aimerais savoir du député de Jonquière...

Le Vice-Président: Un instant, M. le ministre, ce sera possible à la fin de son intervention.

M. Pagé: ...d'autant plus d'intérêt et d'attention.

Le Vice-Président: Très bien. M. le député de Jonquière, vous pouvez continuer votre intervention.

M. Dufour: On verra ce que ça donnera, et j'aurai le plaisir de l'entendre, je le répète, avec beaucoup de sérieux. C'est une de mes préoccupations constantes, pour avoir été dans l'administration municipale pendant de nombreuses années. Ce que je disais au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ne s'applique pas qu'à lui. Il arrive aussi que le ministre délégué aux Mines ait la même attitude et, effectivement, le ministre de l'Énergie et des Ressources, qui est le ministre de tutelle du ministre délégué aux Forêts, a les mêmes préoccupations. C'est aussi vrai pour le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Il y a donc un ensemble de ministres qui se donnent le mot pour affaiblir les MRC dans leur essence même. Il y a une raison fondamentale pour laquelle des municipalités régionales de comté ont été mises sur pied. C'était d'abord pour faire les schémas d'aménagement; deuxièmement, pour modifier ces schémas au fur et à mesure, selon les circonstances, selon les besoins. Ce projet de loi est loin de laisser aux municipalités la latitude qu'elles doivent avoir dans l'application de la mission qui leur a été confiée par la loi 125. J'ai beau la regarder,

ce n'est pas comme ça.

Je me réfère au mémoire qui a été présenté en janvier 1987 à la commission parlementaire, qui a été déposé et débattu subséquemment. À la page 9, concernant les pouvoirs du gouvernement de modifier le schéma, on dit: "Il semble donc que le gouvernement veuille, par le biais du projet de loi 102, se donner le pouvoir d'initier une modification au schéma d'aménagement d'une MRC et, par la même occasion, de raccourcir les délais." Il y a des façons prévues dans la loi 125 pour expliquer à tous les ministères de quelle façon ils peuvent procéder pour amener des modifications ou des changements au schéma d'aménagement. On peut procéder de deux façons. L'une d'elles est de demander à la MRC. La MRC étudie le problème, elle l'accepte, elle fait le changement, c'est réglé. Le deuxième moyen, si le premier ne fonctionne pas, c'est en vertu des articles 149 et 150 de la loi 125. S'il y a une demande de modification, la MRC prend 90 jours, elle donne son avis. Si elle dit que ça ne va pas, le gouvernement, par le ministre, peut demander à la MRC de changer, puis si elle ne donne pas une suite positive, 90 jours plus tard, le gouvernement modifie le schéma.

C'est là le problème, on voit bien que ce gouvernement ne veut pas consulter, n'est pas intéressé. C'est un gouvernement de "business", il dit: Nous, on décide! On décide comment? En oubliant les problèmes fondamentaux sur le terrain. Je parlerai tout à l'heure de ces problèmes. Si le ministère fonctionne directement avec les MRC, il doit donner un avis public à la municipalité régionale de comté ainsi qu'aux municipalités et à la population, et l'avis doit donner un résumé de l'intervention. C'est ainsi que cela se passe, dans la loi 125. Le gouvernement est obligé d'expliquer à tous les gens quelles sont ses intentions, pourquoi il faut modifier le schéma d'aménagement.

Par les pouvoirs que le ministre de l'Énergie et des Ressources se donne par ce projet de loi, il veut écarter cette période de consultation en décidant unilatéralement de quelle façon on doit faire fonctionner les schémas d'aménagement dans l'avenir. C'est prévu dans les articles du projet de loi qu'on a devant nous, à l'article 17 qui donne la responsabilité au ministre de préparer des plans d'affectation des terres du domaine public. En même temps, il dit ce qu'il doit y avoir dans le schéma.

(15 h 40)

Quand ce sera fait, quand cela va être fait, quand le schéma qui a été préparé par la MRC sera fait - ils sont déposés actuellement - le ministre, par ce pouvoir de l'article 17, va faire en sorte que sa modification soit introduite dans le schéma d'aménagement, et les municipalités n'auront qu'à dire oui. C'est là que tout le processus

s'engage. Les articles nouveaux qui sont introduits dans cette loi font que le ministre des Affaires municipales va transmettre une demande de modification. Quelle que soit la réponse de la MRC, même si cela ne fait pas son affaire, après 90 jours, le gouvernement peut approuver et il n'y a aucune procédure de consultation pour que les citoyens... Aucune procédure de consultation. Si cela s'applique, la MRC ne modifie pas son schéma parce qu'elle n'est pas d'accord, il y a un décret qui est adopté et cela vient de se régler.

C'est ainsi qu'on veut décider à l'avenir dans ce gouvernement. Tout ce qui avait amené une progression, qui avait amené les gens à protéger leur environnement, c'est fini, on va le régler de Québec par rapport à ce qui va se passer dans les régions. Il n'y pas beaucoup de forêts... Il y a beaucoup de ministres de l'autre côté du West-Island qui sont un peu loin des forêts. Donc, on peut déranger tout cela, on peut sabrer à travers cela, on peut couper le bois, cela ne dérange pas; les régionaux, on ne s'en occupe pas, là comme ailleurs. Ce n'est pas grave ce qui se passe dans les régions. Nous, on règle de notre siège à l'autre bout. J'entends certains députés. Ils ont beau parler, ils vont rendre des comptes à un moment donné à leurs commettants, on verra ce que ces derniers en feront. On verra quand la hache sera mise là-dedans. Vous allez voir ce qui se passera. Je vous le prédis. Vous n'avez pas fini, vous allez entendre parler des conséquences de ce projet de loi, si le ministre ne veut rien savoir et ne veut rien entendre. C'est le temps de lui dire. L'Union des municipalités régionales de comté qui représente au-dessus de 80 MRC dans les régions, ce ne sont pas tous des rêveurs, ce sont des gens qui vivent sur le terrain. Il y a des agriculteurs, des agents forestiers. Ce sont aussi des agents économiques, les maires des municipalités, ce sont des élus qui vivent avec les gens qui sont autour d'eux. Je pense bien que ces gens-là ont des réponses à donner à leurs commettants tous les jours, à leurs concitoyens, leur dire ce qui se passe. Qu'on ne leur dise pas qu'ils ne font pas partie de l'économie, qu'on arrête donc de vouloir faire des classes.

On s'en vient comme dans certains pays où on va avoir une classe pour les agriculteurs, une classe spéciale pour les gens qui travaillent en forêt, une classe spéciale pour les hydroquébécois, une classe spéciale pour tout le monde. Ce n'est pas ainsi qu'on va faire une société civilisée. En tout cas, à mon point de vue, il y a des choses qui manquent grandement. Il manque un dialogue, d'abord à la base, parce que la base, c'était en haut. Normalement, on parle de la base des citoyens. Il y a une base qui est en haut, à mon point de vue, en tout cas, dans la hiérarchie supérieure. Il devrait

y avoir au moins des ententes entre les ministères pour ne pas qu'on se marche sur les pieds. Ce qu'on demande, c'est s'il y a des coûts à cela. Quand on va modifier les schémas d'aménagement, les municipalités régionales de comté vont être obligées de dépenser pour adapter leur schéma d'aménagement; elles n'auront pas un mot à dire. La population n'aura pas un mot à dire et n'aura qu'à payer. Il n'y a pas de mécanisme de prévu pour dire que le ministère fera des changements et que, s'il oblige les municipalités régionales de comté à changer leur plan, elles vont payer. Ce n'est marqué nulle part. Ils vont faire un règlement? J'en doute. Il n'y a pas beaucoup d'argent à ce que je vois.

Ce n'est pas de donner de l'argent aux municipalités, quant à ce gouvernement, c'est plutôt un transfert de responsabilités aux municipalités, sans qu'il y ait d'argent correspondant. Donc, on ne veut pas consulter, c'est cela qui est le problème. On va modifier, on va changer, on va obliger et les municipalités n'auront qu'à payer. C'est cela qui va arriver dans ce plan. En décidant d'une façon unilatérale, on dit littéralement aux municipalités: On n'a pas confiance en vous autres. Vous n'êtes pas de bons partenaires dans la gestion du territoire. Le gouvernement a reconnu que les municipalités avaient une place et un rôle à jouer. Je pense que, de ce côté, les élus municipaux ont fait un cheminement extraordinaire, ils ont pris leur travail à coeur. Regardons-les sur le plancher, durant cinq ans, ils ont travaillé, ils se sont mis à la tâche, ils n'ont pas attendu, ils se sont responsabilisés, ils ont décidé d'aller un peu plus loin, ils ont décidé d'être des acteurs importants à ce point que les municipalités régionales de comté sont en train de regarder si leur vocation ou leur façon de voir les choses ne pourrait pas être augmentée, si elles ne pourraient pas prendre certains pouvoirs ou améliorer des pouvoirs pour apporter une meilleure contribution au milieu, aux Québécois.

Ce n'est pas ce qu'on entend. Le langage du gouvernement, actuellement, c'est de leur dire: Bien oui, vous êtes là pour y demeurer mais on va essayer de vous en enlever, on va vous amputer par petits morceaux. Ça fait moins mal, la chirurgie au scalpel. Ce n'est pas à la hache, c'est au scalpel. On va finir par les faire disparaître quand même. On peut tuer quelqu'un autant avec des coups d'épingle qu'avec un coup de hache. Ne vous en faites pas. Il s'agit de continuer comme vous êtes partis là. Vous allez évacuer les municipalités de leurs responsabilités. Ensuite, vous vous lamenterez que les citoyens ne s'impliquent pas. Vous ne voulez pas qu'ils s'impliquent, vous ne voulez surtout pas qu'ils soient consultés. Vous voulez leur dire que ces gens-là font surtout

partie d'une classe à part comme si les élus municipaux avaient des leçons à recevoir des gens. Ces gens-là rendent des comptes tous les jours à leurs citoyens. Ils sont sur le plancher, sur le terrain, ils voient ce qui se passe. Quant à ce projet de loi, ils demandent au ministre de l'Énergie - il écoute encore, bien sûr - s'il est possible d'amender cette loi pour l'améliorer, la bonifier. Je ne dis pas que la loi n'est pas importante. On dit: Qu'est-ce que vous faites pour l'améliorer?

On regarde la lettre qui vous a été adressée, M. le ministre - tout à l'heure j'ai parlé d'un document du mois de janvier et là, je vous parle de la lettre - le 12 mars. Il y a une proposition de l'UMRCQ, l'Union des municipalités régionales de comté, les municipalités locales, signée de la main de son président, M. Roger Nicolet, maire d'Austin. Je pense qu'on peut reconnaître en tout cas que c'est une municipalité rurale, ce n'est pas Montréal, ce n'est pas Québec. Il n'y a pas d'agressivité là-dedans, il vous dit, M. le ministre: Faites-donc quelque chose, arrangez donc le problème. N'oubliez donc pas que les cas des gouvernements ont des suites, des continuités. Ce n'est pas une génération spontanée... Ce n'est pas vrai. Les municipalités sont là pour durer. Elles vont durer plus que plusieurs d'entre nous qui sont ici. Heureusement qu'il y a des institutions auxquelles les gens peuvent se fier et s'attacher. Regardons donc leur valeur et leur compétence et qu'on leur confirme par des actions que ce sont des partenaires, qu'ils ont le droit d'être là mais surtout qu'on en a besoin, ce qui permet aux gens de travailler et de se sentir sécurisés.

Je pense que de ce côté-là, ils ont le droit de s'attendre à avoir un gouvernement représentant l'ensemble du Québec, ces garanties d'être protégés.

J'assistais et je n'ai pas eu l'occasion de poser tellement de questions... Vous savez ce qu'a dit l'Association des industries forestières du Québec dans son mémoire. Je n'ai jamais vu un groupe représentant des compagnies arriver devant le gouvernement et se sentir aussi à l'aise, comme des larrons en foire. C'est ça. Quand l'association forestière est venue présenter son mémoire à la commission parlementaire, on se comprenait donc dans ce qu'on disait. Malheureusement, il me manque beaucoup de temps pour citer ce qui est écrit là-dedans parce qu'il y a des choses révélatrices. Je pense que ça prend du front pour venir dire des choses comme ça en commission parlementaire. J'aurais voulu avoir le temps de répondre au président de l'association et lui dire ce que je pensais de son mémoire. Quand il nous dit... Malheureusement, je n'aurai pas le temps, ça me prendrait une permission extraordinaire. J'aimerais le faire mais je vous réfère à la page 10 de l'annexe

B pour vous inviter au moins à le lire. On vous en fera faire des copies si vous êtes intéressés. Il dit: "Le ministère de l'Énergie et des Ressources doit combattre toute aliénation du territoire actuellement consacré à la production ligneuse. Il doit aussi confirmer les droits des concessionnaires, tant qu'il y en aura, et des détenteurs de garanties. Il doit orienter les schémas d'aménagement pour assurer en priorité l'approvisionnement des usines existantes." Mais il y a du monde qui vit sur le territoire qu'ils veulent. Si on n'avait pas eu des lois pour les civiliser, ça fait longtemps qu'il n'y aurait plus de bois dans les forêts. Ils l'auraient rasé. Leur responsabilité a commencé quand le gouvernement a décidé non pas de les faire mourir mais de leur donner des lois pour qu'ils puissent agir entre eux autres.

Il dit, à la fin: "La gestion de nos forêts est trop importante pour être laissée aux seuls politiciens..." Je vais essayer de le parodier en disant que les forêts et l'avenir du Québec, comme le présent du Québec, cela est trop important pour être laissé aux mains d'une association d'industries forestières.

(15 h 50)

M. le Président, c'est ce que j'avais à dire en quelques mots. Il y en a peut-être qui pensent qu'il n'y a pas de vérité dans tout cela, parce qu'on a les oreilles bouchées assez souvent de l'autre côté, mais je les invite à relire ce qu'on dit pour qu'enfin le ministre de l'Énergie et des Ressources accepte de modifier son discours, accepte de modifier son projet de loi pour qu'il soit acceptable du côté de l'Opposition. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: M. le député de Jonquière, j'ai, en vertu de l'article 213, une demande de la part du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de pouvoir vous poser une question. Est-ce que vous acceptez une question?

M. Dufour: Oui.

Le Vice-Président: Très bien. M. le ministre, je vous cède la parole pour une question qui doit être brève et la réponse devra également être brève. M. le ministre.

M. Pagé: Merci, M. le Président. Essentiellement, je prends acte de la déclaration du député de Jonquière aujourd'hui concernant l'aménagement du territoire. Dois-je comprendre de la position qu'il vient d'adopter qu'il parle au nom de l'Opposition et, par conséquent, du Parti québécois, lorsqu'il indique à cette Chambre que la loi sur l'aménagement du territoire doit avoir primauté sur toute autre loi dont

la Loi sur la protection du territoire agricole? Est-ce à dire, donc, très concrètement, que dans le présent débat, dans cette dualité municipalités-secteur agricole, le PQ prend part pour les municipalités?

Le Vice-Président: M. le député de Jonquière.

M. Dufour: M. le Président, en quelques mots je voudrais dire au ministre que je ne peux pas engager mon gouvernement; d'abord, je n'ai pas le titre de ministre.

Des voix: Ah! Ah!

M. Dufour: Comme député, je dois vous dire, par exemple, ce que je crois fondamentalement, ce que j'ai défendu et ce que j'ai avancé pendant plusieurs années. C'est le temps que les différents intervenants dans le dossier de l'aménagement du territoire - que ce soit la loi 90, que ce soit la loi 125, que ce soit aussi d'autres ministères qui sont concernés - finissent par s'asseoir pour qu'on puisse atterrir quelque part dans cette loi; sans cela on est en train de disloquer le Québec et je ne peux pas être participant ni acteur dans un domaine semblable. Donc, ce que je vais dire au ministre, c'est que ce serait le temps qu'il s'assoie avec le ministre ou ce qui reste du ministre des Affaires municipales, et qu'on trouve une place pour s'arrimer et faire une loi qui amène les intervenants à discuter et à parler. À ce moment-là, on décidera de la primauté.

Une voix: Ah!

M. Pagé: M. le Président...

Le Vice-Président: Non, il n'y a malheureusement pas de question additionnelle. Ce n'est pas la période de questions régulière.

Je vais maintenant reconnaître M. le ministre de l'Énergie et des Ressources pour l'exercice de son droit de réplique.

M. John Ciaccia (réplique)

M. Ciaccia: Merci, M. le Président. Les derniers propos du député de Jonquière, en réponse à la question de mon collègue, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, viennent justifier et expliquer le but du projet de loi 102 parce qu'on parle de différents intervenants. C'est exactement cela, le problème. L'Agriculture est un intervenant. Les Forêts sont un intervenant. Il y a les MRC. Il y a le Loisir, la Chasse et la Pêche. Alors, il faut équilibrer les différents intervenants et c'est pour cela, M. le Président, que nous avons présenté le projet de loi 102, pour essayer de trouver un

équilibre et gérer les terres publiques d'une façon efficace pour répondre à tous les intervenants du territoire et ne pas laisser strictement à un groupe, que ce soient les MRC, que ce soit l'Association des industries forestières, que ce soit le ministère de l'Agriculture, seulement à eux, la décision finale. C'est pour cela que nous avons présenté le projet de loi 102 et je crois qu'implicitement, vraiment le député de Jonquière le reconnaît; non seulement implicitement, mais explicitement par sa réponse à mon collègue.

Avant d'aborder les différents points soulevés par l'Opposition, j'aimerais revenir au projet de loi comme tel pour apporter certaines précisions. Le projet de loi 102 introduit une distinction très nette entre la gestion des terres publiques et la gestion des ressources qu'il assume. Il manifeste aussi l'intention claire du gouvernement d'assurer dorénavant une gestion intégrée de ces ressources. Tous souhaitent depuis longtemps une telle approche, tant le gouvernement que l'Opposition et les spécialistes. Le Québec a entre les mains un patrimoine naturel dont le potentiel est extraordinaire pour son développement. Dans le contexte actuel, la seule manière d'en tirer parti de façon optimale, c'est de s'assurer que toutes les ressources soient développées en harmonie, et c'est là la raison d'être du plan d'affectation des terres publiques que vient officialiser le projet de loi 102.

Le député de Laviolette m'a reproché que ce projet de loi 102 n'a pas été adopté avant l'ajournement de Noël et qu'il y avait une certaine incohérence dans notre planification. M. le Président, je dois répondre au député de Laviolette que, n'eût été l'obstruction systématique de l'Opposition à la dernière session de l'Assemblée nationale, l'obstruction qui nous a empêchés de procéder à l'adoption du projet de loi 102, nous aurions pu avoir les auditions, la commission parlementaire, la deuxième lecture et l'adoption de la loi avant l'ajournement de Noël.

En ce qui concerne le plan d'affectation des terres publiques auquel on se réfère dans le présent projet de loi, le député de Laviolette ainsi que ses collègues semblent avoir mis en doute l'effet contraignant du plan d'affectation des terres publiques à l'égard du gouvernement et de ses ministères. On dit que le ministre de l'Énergie et des Ressources peut faire du "bargaining", pour utiliser les mots de l'Opposition, avec les autres ministres, peut faire des changements et qu'on peut, d'une certaine façon, à leur dire, tripoter un peu dans les plans d'affectation, dans les orientations et la gestion des terres publiques.

Malheureusement, je crois que, si l'Opposition affirme ces propos, c'est soit parce qu'elle n'a pas lu le projet de loi, soit

qu'elle ne le comprend pas parce que, M. le Président, comment pourrait-on ne pas être lié - on parle d'un plan d'affectation - par un plan qui a été préparé en concertation avec tous les ministères en cause? Ce n'est pas le ministre de l'Énergie et des Ressources, seul, qui prépare le plan d'affectation. Il a été préparé avec tous les ministères intéressés, et envoyé à chaque MRC comme partie intégrante des orientations retenues par le gouvernement, qui a fait l'objet de discussions avec chaque MRC.

Quand j'entends le député de Jonquière dire qu'on ne consulte pas, on va y revenir à la question de consultation, et vous allez voir que l'esprit et les conditions de cette loi ne diffèrent pas essentiellement des pouvoirs que le gouvernement a dans la loi 125. Je vais vous le démontrer.

À la fin, le plan d'affectation fait l'objet d'une approbation officielle de la part du gouvernement et devient partie intégrante du schéma d'aménagement de chaque MRC. Même si le ministre de l'Énergie et des Ressources peut effectuer soit des transferts administratifs, soit des transferts de propriété, de certaines parcelles de terrain, on doit respecter le plan d'affectation et tout ce qui y est contenu. Alors, il n'est pas question de tripoter ou de faire des "bargainings" avec d'autres ministères. Nous sommes tous obligés de respecter le plan d'affectation qui est préparé en concertation avec tout le monde, tous les intervenants qui sont touchés.

Ce plan définit des unités territoriales et des sites pour assurer la meilleure mise en valeur possible des différentes ressources. Certaines des unités ont des vocations exclusives mais la plupart ont des vocations multiples. C'est pourquoi des directives précises sont imposées aux divers exploitants pour que leurs interventions respectent les besoins des autres. Ainsi, le guide d'intervention en milieu forestier indique aux exploitants forestiers les mesures à prendre pour sauvegarder les besoins des autres lorsqu'ils exploitent la forêt.

Comme ces mesures diffèrent selon les unités définies dans le plan d'affectation, il va de soi que ces unités ne peuvent être modifiées à la légère. Autrement, il ne serait pas possible que les exploitants puissent planifier leurs interventions à moyen et à long terme.

Les exploitants des autres ressources devront également prendre des mesures de même nature. De son côté, comme je l'ai souligné lors de la présentation du projet de loi, le ministre responsable des terres publiques ne pourra accorder de droits fonciers qui seraient incompatibles avec les vocations retenues dans le plan d'affectation. (16 heures)

Tous les ministères étant solidaires du

plan d'affectation auquel ils ont contribué, il ne sera pas possible de faire des modifications et des transferts supposément à l'amiable entre le ministre responsable des terres et un de ses collègues. C'est pourquoi il est bien dit au dernier alinéa de l'article 17 que le plan sera modifié de la même façon qu'il a été préparé, c'est-à-dire en concertation avec tous les ministères concernés. Ces modifications devront recevoir l'accord du gouvernement avant d'être soumises aux MRC concernées pour discussion et consultation et pour rechercher leur accord avant l'approbation finale par le gouvernement.

Je vais expliquer au député de Jonquière comment cette consultation aura lieu et les délais que nous avons prolongés dans le projet de loi à la suite des suggestions faites par les MRC en ce qui concerne les délais de consultation par les MRC si celles-ci le désirent. C'est important de leur laisser le pouvoir de déterminer si, dans certains cas, elles ont besoin de faire de la consultation ou non. Si dans un certain cas il s'agit strictement de faire un petit changement, de changer une ligne pour une unité de développement forestier d'un kilomètre, peut-être la MRC va-t-elle décider que ce n'est pas nécessaire de faire une consultation devant toutes les municipalités faisant partie de la MRC. La MRC va décider dans le délai qui est accordé - on avait prévu à l'origine un délai de 90 jours. On a prolongé, à la suite de la demande des MRC, et on a mis un délai de 120 jours. Durant cette période, la MRC a tous les pouvoirs qu'elle veut pour faire la consultation et nous nous sommes engagés, comme gouvernement, comme ministère, à participer à ces consultations si les MRC le désirent. Autrement dit, si à la suite de certains changements dont le ministre des Affaires municipales peut aviser les MRC, les MRC veulent procéder à une consultation, ça va être leur choix, elles peuvent nous demander, exiger de nous que nous participions à cette consultation.

Je dois dire au député de Jonquière que le seul organisme, les seules gens que j'ai consultés, même avant le dépôt du projet de loi 102, sont les MRC. Les représentants des MRC étaient présents avec le conseiller juridique et, à ce moment, tout semblait bien aller. Ils étaient d'accord avec le projet de loi 102, sauf pour le délai de 90 jours. Ils trouvaient ce délai un peu court. Maintenant, je ne sais pas ce qui s'est produit après cette consultation et le mois de janvier, je ne sais pas quelle raison politique apporte ce genre d'opposition, soit de la part de l'Opposition ou des autres, au projet de loi. Si vous pensez qu'on se donne, dans ce projet de loi, des pouvoirs qui sont contraires à l'esprit de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, je vais vous en citer deux

articles et vous me direz la différence entre ces articles et le projet de loi 102.

L'article 29 dit: "Si à l'expiration de 90 jours suivant l'avis du ministre - on parle du ministre des Affaires municipales - le conseil de la municipalité régionale de comté n'a pas modifié son schéma d'aménagement conformément à l'avis, le gouvernement peut, par décret, modifier le schéma pour le rendre conforme aux orientations ou aux projets visés au premier alinéa de l'article 27", et l'article 27 fait référence aux orientations du gouvernement, aux modifications que le gouvernement peut faire au schéma d'aménagement. C'est l'article 29. L'article 155 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dit ceci: "Si à l'expiration d'un délai de 90 jours suivant la signification de l'avis du ministre, le conseil de la municipalité régionale de comté n'a pas modifié son schéma d'aménagement ou son règlement de contrôle intérimaire à la satisfaction du gouvernement, ce dernier peut modifier le schéma ou le règlement..."

M. le Président, l'esprit, le principe que la décision finale sur l'ensemble du territoire des terres publiques appartient au gouvernement, a été retenu dans la loi 125 et il a été retenu dans la loi 102. C'est cela que nous faisons. Nous prenons, nous prolongerons de 90 à 120 jours. C'est vrai que nous ne précisons pas les mécanismes de consultation parce qu'on veut laisser le choix aux MRC. Il est possible que, pour des modifications mineures, elles ne veuillent pas suivre tout le processus de consultation qui peut être dispendieux et qui n'est peut-être pas nécessaire, mais ce sera leur décision et leur choix. Je peux assurer le député de Jonquière et le député de Laviolette que nous n'avons pas l'intention de mettre de côté les MRC. Nous tenons compte des orientations et des besoins et nous n'allons pas agir unilatéralement même si le projet de loi est très précis en termes de délais. La loi 125 est précise aussi et de concordance quant aux pouvoirs du gouvernement. Nous allons consulter tous les intervenants.

Quand le député de Jonquière cite l'Association des industries forestières, oui, elle a fait un mémoire, je crois que c'est son droit de rédiger un mémoire et de le présenter à la commission parlementaire. Ce n'est pas elle que j'ai consultée avant la présentation du projet de loi. Ce sont les MRC que j'ai consultées. Nous avons invité tous les intervenants qui avaient des intérêts dans les terres et l'Association des industries forestières a fait sa présentation.

Vous venez encore une fois donner un autre exemple de la nécessité d'avoir un processus pour concilier tous les intérêts des différents intervenants. C'est vrai, nous n'allons pas accepter, sans aucun changement, les recommandations de l'Association

des industries forestières. Je crois que c'est une association importante et l'industrie forestière est importante pour le développement économique du Québec. Nous devons au moins tenir compte des représentations qu'ils nous font et nous assurer que cette industrie peut fonctionner viablement sur notre territoire et d'après nos lois.

La crainte - je l'ai dit dans mon discours de deuxième lecture - est qu'il y ait 94 régimes forestiers au Québec. C'est la crainte de l'Association des industries forestières. Je suis persuadé que l'Opposition ne veut pas 94 régimes forestiers au Québec, elle veut un régime forestier. Pour nous assurer qu'il y ait une cohérence, qu'il y ait un genre d'unification, qu'il y ait un régime forestier sujet à consultation pour des modifications et des modalités particulières que chaque MRC peut demander ou peut exiger, pour faire cela, il nous faut le projet de loi 102, il nous faut le plan d'affectation, il faut qu'il soit préparé en tenant compte de tous les différents ministères et de tous les différents organismes, industries et groupements incluant naturellement les MRC concernées. C'est cela le but de la loi 102. Ne nous prêtez pas des intentions de mettre de côté les MRC. Mon premier geste va à l'encontre de ce que vous avez dit. Mon premier geste quand j'ai préparé la loi 102, même avant le dépôt, a été de consulter les MRC afin de voir si elles étaient d'accord.

J'espère que ces explications vont satisfaire le député de Jonquière et le député de Laviolette et qu'ils vont pouvoir collaborer d'une façon positive en commission parlementaire afin que le projet de loi soit adopté et qu'on puisse donner les outils nécessaires au ministère de l'Énergie et des Ressources, section terres, pour bien gérer les terres publiques.

(16 h 10)

Quand les députés nous disent qu'ils sont intéressés à bonifier le projet de loi, j'accepte volontiers cette approche et même je leur dirai qu'une des suggestions qu'ils ont faites par exemple - je crois que c'était celle du député de Laviolette - en ce qui concerne l'article 32... L'article 32 du projet de loi prévoit que "si l'usage qui est fait d'une terre cédée n'est pas celui prévu dans les lettres patentes, le titulaire doit en informer le ministre." On nous a fait des représentations à savoir que nous ne devrions pas laisser strictement au titulaire l'obligation de nous informer, mais que nous devrions plutôt avoir le droit de prendre l'initiative si une terre cédée n'est pas utilisée d'après les conditions des lettres patentes, et le gouvernement, le ministère aurait le droit, pourrait prendre l'initiative de mettre en vigueur les conditions des lettres patentes. Nous sommes parfaitement d'accord avec cette approche et, si nécessaire, nous ferons les changements qui s'imposent à

l'article 32.

M. le Président, il y a eu d'autres inquiétudes. D'autres points ont été soulevés par l'Opposition officielle. Elle a fait des représentations voulant que le ministre de l'Énergie et des Ressources se définisse comme un arbitre. Je trouve que c'est un peu contradictoire. Dans un sens, on veut qu'on consulte et qu'on tienne compte de tous les intervenants et, d'autre part, on veut qu'on devienne arbitre. Nous ne sommes pas l'arbitre; nous sommes peut-être le coordonnateur, nous pouvons être le gardien, nous pouvons être les promoteurs, les conciliateurs. C'est cela l'esprit du projet de loi parce que si nous étions l'arbitre, cela veut dire que, comme ministère, on pourrait imposer unilatéralement aux intervenants, individuellement, que ce soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ou les MRC, notre point de vue comme ministère. Ce n'est pas cela qu'on veut, ce n'est pas cela qu'on cherche et ce n'est pas cela que le projet de loi prévoit.

M. le Président, en conclusion, je peux dire que nous avons adopté une approche sobre et que nous avons privilégié l'efficacité dans le projet de loi 102. Nous voulons d'abord donner des outils de base au ministère de l'Énergie et des Ressources, section des terres, pour gérer les terres publiques. Les terres publiques sont une richesse pour tous les Québécois et il était temps de modifier les lois actuelles pour donner les outils nécessaires et prévoir une gestion efficace de nos terres publiques. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président: Le débat étant terminé à cette étape de l'étude du projet de loi, la motion d'adoption du principe du projet de loi 102, Loi sur les terres du domaine public, est-elle adoptée?

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Adopté.

M. Gendron: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'économie et du travail

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): M. le Président, je fais motion pour déférer ce projet de loi à la commission de l'économie et du travail.

Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. M. le leader adjoint.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Oui, tout en rappelant les avis qui ont été donnés un peu plus tôt aujourd'hui à savoir que la commission qui examinera ce projet de loi est convoquée et aura lieu à compter de 20 heures ce soir pour se poursuivre, le cas échéant, mardi matin, le 7 avril, à compter de 10 heures jusqu'à 13 heures.

Le Vice-Président: Très bien, M. le leader adjoint du gouvernement. Pour le prochain...

M. Jolivet: Juste un instant, s'il vous plaît.

Le Vice-Président: Oui, juste un instant, M. le député de Laviolette.

M. Jolivet: Oui, juste un instant. Compte tenu que nous commençons à 14 heures, normalement la fin de la commission doit être à 12 h 30 plutôt qu'à 13 heures. Si vous indiquez 13 heures, cela va nous occasionner certains problèmes.

Le Vice-Président: M. le leader adjoint.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Oui. Le député me corrige avec raison, jusqu'à 12 h 30, le mardi 7 avril. Je vous demanderais maintenant d'appeler l'article 29 du feuilleton, M. le Président.

Projet de loi 10

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

Le Vice-Président: À l'article 29 du feuilleton, nous allons maintenant procéder à la prise en considération du rapport de la commission de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé. Je cède à ce moment-ci la parole à M. le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

M. Claude Ryan

M. Ryan: M. le Président, il me fait grandement plaisir, à ce stade de l'examen du projet de loi 10, de résumer succinctement les raisons qui ont poussé le gouvernement à présenter ce projet à l'Assemblée nationale. Il ne s'agit pas d'une loi fondamentale, il s'agit plutôt d'une modification relativement mineure à la Loi sur l'enseignement privé qui existe déjà et à

laquelle, en temps utile, le gouvernement proposera des modifications plus substantielles.

Pour l'instant, nous voulons faire une correction qui permettra de donner une sécurité plus grande à une catégorie d'établissements privés d'éducation à laquelle nous attachons une importance toute particulière. Il s'agit de ces institutions qui fournissent des services d'enseignement et d'éducation à la jeunesse qui présente des problèmes d'adaptation sociale, des jeunes qui ont vécu dans des conditions familiales difficiles, qui ont pu éprouver des difficultés de comportement particulières, des problèmes d'adaptation sociale pour diverses raisons que nous n'avons pas à analyser ici.

Il existe une quinzaine d'institutions que reconnaît et subventionne le ministère de l'Éducation, en raison du travail de grande qualité qu'elles accomplissent en faveur des jeunes présentant des difficultés particulières sur le plan de l'adaptation sociale, du tempérament ou du comportement. Il en existe de langue française, il en existe d'excellentes également de langue anglaise, et ces institutions, à cause du caractère très hautement personnalisé des problèmes de chaque enfant et de chaque élève qui leur est confié, doivent donner une attention très personnelle à chacun des sujets qu'elles accueillent. Étant donné leur caractère privé, elles sont souvent mieux placées pour offrir ce type de service hautement personnalisé dont ces enfants ont absolument besoin.

Sous l'empire de la loi actuelle, le montant annuel des subventions versées à ces institutions doit être établi par règlement du gouvernement, tandis que le montant des subventions pour l'ensemble des établissements privés que nous aidons financièrement est établi sur une simple décision du gouvernement. Pour fixer le niveau des subventions qui seront données à tous les collèges privés que nous connaissons, il suffira que je présente un mémoire au gouvernement, que le mémoire soit approuvé et ce sera fait. Je présenterai prochainement un mémoire au gouvernement à ce sujet, et il suffira d'une discussion à la réunion du Conseil des ministres pour que le problème soit réglé et que nous soyons ensuite autorisés à émettre des subventions au niveau fixé.

Dans le cas des institutions qui s'occupent de l'enfance inadaptée, ça prend un règlement du gouvernement. Depuis que nous avons adopté la Loi sur les règlements, l'an dernier, un règlement du gouvernement doit faire l'objet, après son approbation par le gouvernement, d'une publication de 45 jours au cours de laquelle on peut discuter en long et en large, après quoi on peut revenir pour en décider la promulgation définitive.

Nous ne voudrions pas que les

établissements privés soient soumis à une procédure discriminatoire en raison du caractère particulier qui peut être typique de certains d'entre eux. Dans ce cas-ci, je veux parler des institutions qui offrent des services spéciaux à la jeunesse ayant des difficultés d'adaptation sociale.

Tout le but du projet de loi 10, c'est de traiter ces établissements sur le même pied que les établissements réguliers, et leur fournir la même chance de ne pas être en retard dans la perception des subventions qui leur sont versées par le gouvernement, leur fournir la chance d'être traités exactement sur le même pied que les autres et de voir leurs problèmes réglés en même temps. En général, il y a des retards dans la détermination du niveau des subventions. Il y en avait continuellement sous le gouvernement précédent. Je me souviens, presque chaque année, au mois de mai, j'étais obligé d'intervenir pour demander à quel moment vous alliez fixer le niveau des subventions. Nous voulons corriger ces choses. Cette année, les choses seront faites plus vite.

Dans le cas des établissements pour enfance inadaptée, je ne voudrais pas porter l'odieux d'une politique qui, à sa face même, est discriminatoire. Je ne pense pas qu'il y ait eu de mauvaises intentions dans le passé. Il y a beaucoup de choses qui sont imparfaites dans nos lois, que nous laissons là parce qu'il y a d'autres priorités qui passent. Parfois, il faut savoir utiliser les premiers temps d'une session. Parfois il y a de petits moments libres au début d'une session. L'Opposition est parfois moins agressive. Parfois le gouvernement est moins chargé de projets, il garde ses gros projets pour un stade plus avancé de la session. On en profite pour faire ce qu'on appelle en anglais du "housekeeping", du nettoyage de maison, passer le linge à épousseter dans les coins, nettoyer certaines tablettes qui n'avaient pas été dépoussiérées depuis de nombreuses années. On a fait plusieurs exercices de ce genre depuis le début de l'année. On continue sans faire de bruit, sans faire de vantardises inutiles, on essaie de rendre service, d'être utile.

(16 h 20)

Pour démontrer que l'action d'un gouvernement, ce n'est pas toujours dans des lois spectaculaires, je vais vous raconter un fait. Je rencontrais tantôt une délégation d'étudiants étrangers qui séjournent au Québec pour des études de maîtrise ou de doctorat; ils étaient à peu près 75. Il y a une personne qui s'est levée dans la salle. Elle a dit: Je voudrais dire une chose. Elle s'est identifiée, c'est une Péruvienne, et elle a dit: Je voudrais rappeler que j'ai écrit au ministre de l'Enseignement supérieur au début de l'année 1986 pour lui dire que j'étais dans la détresse. On m'avait affirmé que ce ministre lisait sa correspondance et y

répondait. Le ministre m'a répondu et il m'a dit qu'il confiait l'étude de mon cas à ses fonctionnaires. Un mois après, le problème était réglé, je suis encore là, je suis en train de compléter mon doctorat. J'étais bien content, j'ai dit: Madame, il n'était pas besoin d'une loi pour cela, il n'était pas besoin d'une loi spectaculaire, il était besoin d'une attention immédiate, d'une organisation efficace. C'est vraiment - je sais que le député de Laviolette a failli se lever pour s'interroger sur la pertinence...

Une voix: Non, non. Il y avait d'autres fins...

M. Ryan: Oui, il y en a un qui vous regarde auquel vous recevrez une réponse très intéressante avant longtemps.

Des voix: Ha! Ha! Ha!

M. Ryan: Alors, nous nous appliquons surtout dans ces choses à améliorer la qualité du service rendu au contribuable; c'est la première chose que nous faisons. Nous intervenons législativement quand cela nous paraît nécessaire pour améliorer les conditions dans lesquelles l'action du gouvernement au service des citoyens peut s'exercer. Je pense que la modification législative que nous proposons procède de cet esprit. Comme je suis assuré à l'avance qu'avec son bon sens foncier le porte-parole de l'Opposition voudra être d'accord avec nous, comme il l'a été aux stades antérieurs du débat, je me dispense de toute explication supplémentaire pour souhaiter que, des deux côtés de la Chambre, nous nous entendions rapidement sur l'opportunité d'adopter le projet à ce stade de la présentation du rapport. Je vous remercie.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à M. le député d'Abitibi-Ouest et leader adjoint de l'Opposition.

M. François Gendron

M. Gendron: Oui, M. le Président. Je m'en voudrais de ne pas prendre uniquement quelques minutes, puisque nous en sommes à l'étape de l'adoption du rapport, à la suite de l'adoption article par article, en commission, du projet de loi 10.

Je voudrais dire, comme le ministre vient de le faire, effectivement... Sa conclusion était très agréable. Il n'y a pas lieu d'épiloguer longtemps parce qu'il n'y a à peu près rien dans ce projet de loi; il nous l'a dit en commission parlementaire. C'est un projet de loi très menu qui vise à corriger quelques petits faits exacts, par ailleurs - j'ai eu l'occasion de le lui signaler - quant au processus d'établissement du montant annuel de la subvention payable par élève

aux institutions déclarées d'enfance inadaptée, de même qu'à modifier l'article 20 sur l'enseignement privé pour soustraire le gouvernement à l'obligation de procéder par règlement pour fixer le montant de la subvention reçue par les institutions concernées. Je pense qu'il a raison comme ministre de prétendre que la nouvelle procédure sera effectivement plus conforme à ce qui se fait déjà. Ce sera une pratique plus établie, plus officielle. J'ai eu l'occasion de lui dire que je pense qu'il est important d'officialiser cette pratique.

Sur le projet de loi 10 comme tel, il n'y a pas de drame, le problème n'est pas là. Ce qu'il y a d'intéressant, cependant, c'est que cela a été vu par d'autres intervenants. Ce n'est pas tellement le projet de loi, mais tout ce qu'il sous-tend. Je voudrais prendre quelques minutes sur tout ce qui le sous-tend. C'est un peu étonnant d'entendre le ministre de l'Éducation qui, habituellement, est quelqu'un qui aime énormément consulter, qui est d'accord pour que des débats de société, en règle générale, se fassent à l'intérieur de la société et non en catimini, au quinzième étage de tel ou tel édifice ou ailleurs... Je l'entendais dire tantôt: Écoutez, il n'est pas question dans ce projet de loi d'une politique de l'enseignement privé. On est d'accord que ce n'est pas cela, c'est certain. Cependant, il ajoutait ceci: En temps utile... Il a commencé ses propos comme cela: "En temps utile, on verra ce qu'on peut faire." Comme s'il était toujours - et là-dessus il n'a jamais changé - le seul possesseur de débats qui appartiennent à une société et non pas à un membre d'un gouvernement, aussi "pontificateur" qu'il puisse être, aussi crédible qu'il puisse être, aussi soucieux de répondre lui-même à ses lettres.

Ce n'est pas ça, le problème. Le problème, Mme la Présidente, c'est que, dans ce dossier-là, il y a une multitude d'intervenants qui ont dit: "Ryan et l'école privée." Je cite un titre de journal. "Ouverture sur l'école privée", "L'école publique, cette méconnue", et ainsi de suite, "M. le ministre de l'Éducation Ryan sonne le retour en force des pensionnats." On s'oriente vers la multiplication des écoles privées. Ce sont les dangers. Nous, on dit que, si c'est la pratique du Parti libéral conforme à son programme, c'est de ses affaires, mais nous, comme l'Opposition, il me semble qu'on a le devoir de dire: C'est plus majeur que ça la question de l'école publique par rapport à l'école privée.

M. le ministre a sûrement vu la multitude d'articles. Quand un gars comme Jacques Dumais écrit un éditorial et dit: "M. le ministre annonce nébuleusement - ce n'est pas celui qui vous parle qui affirme cela, je cite M. Dumais - que son gouvernement favorisera le développement des établisse-

ments privés d'enseignement dans les limites du compatible avec la priorité qu'il entend continuer d'accorder à l'enseignement public." Il ajoutait même: "Jusqu'ici, la nébulosité invariable du discours du ministre de l'Éducation à ce sujet - écoutez bien le reste - est source de tensions et d'inquiétudes justifiées." C'est juste ça qu'on dit: Nébulosité invariable de son discours. Nous pensons qu'effectivement, volontairement le ministre de l'Éducation entretient une nébulosité sur toute cette question majeure importante. Et ce n'est pas avec ce que j'appelle une politique avec un titre absolument lénifiant - il sait très bien ce que ça veut dire - mais télégraphique d'une politique d'ouverture prudente et réaliste, qu'on va faire un débat de société. Ce n'est pas parce qu'on a un titre lénifiant qu'il vient de régler le problème de l'enseignement privé.

Ce que je voulais dire, M. le Président, c'est que, dès que le ministre de l'Éducation a ouvert les valves, tout de suite une série d'intervenants qui existent aussi dans la société se sont inquiétés de cette très grande ouverture. Il n'y a pas longtemps il y avait un débat important sur les suites à donner à toute la question de la privatisation, du rapport Gobeil, etc. Et des gens ont prétendu que l'attitude du ministre était effectivement dans le sens d'une très grande ouverture qui cause des problèmes à ce moment-ci.

Je cite, entre autres, le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Gabriel Légaré, que le ministre connaît très bien. Voici ce qu'il dit: "Je n'ai pas digéré la levée du moratoire des écoles privées et les permis récents accordés aux promoteurs privés de trois écoles." Le ministre a le droit de dire: Je ne me préoccupe pas de ça. Mais nous, on dit que ce sont des intervenants de l'éducation qui ont voix au chapitre, qui ont voix au débat dans un débat aussi capital, aussi important. Il continuait comme suit: "Aux yeux de M. Légaré, ces décisions du ministre de l'Éducation vont tout à fait dans le sens du rapport Gobeil qui tend à la privatisation à petit feu du réseau de l'éducation."

On peut bien nous dire de l'autre côté de la Chambre que c'est nous qui voyons mal les affaires, sauf que j'entendais, en réponse à une question aujourd'hui à je ne me rappelle pas quel ministre qui aimait bien situer son livre rouge que les crédits budgétaires... Moi aussi, je sais lire un peu. Dans les crédits budgétaires, ce que je peux observer à la page 57, et ça, ce n'est pas lénifiant, ce n'est pas une théorie mais des chiffres. Enseignement collégial... Et, à un moment donné, on dit ceci: les subventions de fonctionnement accordées aux collèges publics pour l'année scolaire 1987-1988 sont de tant. Elles s'accroissent de 3,7 % par

rapport à 1986-1987. Écoutez ça, ceux qui vont répéter exactement ce que le ministre dit parce que le ministre le dit, sans se donner la peine de regarder: 3,7 % d'augmentation pour le public; secteur privé, 6,5 %... Oui, M. le Président, je m'adresse à vous. 6,5 % d'augmentation pour le secteur privé. Je dis qu'il n'y a pas de drame là, sauf que j'aimerais que les intervenants éducatifs qui ont d'autres points de vue puissent avoir l'occasion d'en débattre. (16 h 30)

La seule façon d'en débattre, ce n'est pas à la pièce, en morcelant trois ou quatre petits articles d'un projet de loi, comme il l'a dit, sans conséquence, mais qui améliorent, qui bonifient. Mais ce n'est pas cela le signal qui a été donné. Le signal qui a été donné, c'est une ouverture très grande dans la sagesse du ministre de l'Éducation. Tous les autres intervenants, que ce soit le président de la Fédération québécoise des directeurs d'école... Le président de la Fédération québécoise des directeurs d'école, admettez-vous qu'il peut être concerné, lui aussi, par l'éducation? Admettez-vous que cela le touche un petit peu? Cela fait longtemps qu'il s'en occupe. Il a des points de vue. On peut même dire: Son point de vue, je m'en fous. Nous, on dit: Non. Nous, on dit: Son point de vue et celui d'autres devraient être considérés dans une réflexion plus globale, plus générale, comme mon collègue, le député de Laviolette, l'a très bien laissé voir.

C'est le Parti libéral qui est au pouvoir; ce n'est pas nous. C'est le ministre de l'Éducation qui fait partie de cette équipe. C'est ce parti qui s'est engagé à livrer une politique concernant l'enseignement privé. Qu'attend-il? On ne peut pas les laisser aller, M. le Président, parce qu'on a tellement de mauvais exemples par rapport aux annonces, à la réalité. Des annonceurs. Je vous dis que, dans les faits, la parité de l'aide sociale, ils l'ont annoncée. Où est la réforme? La parité de l'aide sociale? Il n'en est plus question. S'ils veulent avoir une politique concernant l'enseignement privé, j'aimerais avoir l'occasion de la discuter avec d'autres. C'est le même point de vue, entre autres, de la Fédération des directeurs d'école. C'est le même point de vue de la CEQ. C'est le même point de vue de l'Alliance des professeurs de Montréal. C'est le même point de vue d'une multitude d'intervenants éducatifs qui ont eu au moins ce que j'appellerais le passé éducatif pour s'intéresser à ces questions-là. Donc, ils ont une réflexion de faite, M. le Président, et s'ils ont une réflexion de faite, on devrait au moins avoir l'intelligence de la partager, de la discuter avec eux. C'est juste cela qui nous fait mal dans le projet qu'on discute aujourd'hui. Ce ne sont pas les propositions de modifications. Ça, c'est mineur, marginal.

Et le principe, on l'a approuvé. On vous a donné raison, M. le ministre.

En conclusion, puisque dix minutes, ce n'est pas 20, donc c'est très court, je vais simplement vous dire, M. le Président, que ce qu'il faut voir dans ce projet de loi, c'est que le ministre donne un signal très clair aux promoteurs de l'école privée et encourage une avalanche de demandes en faveur de nouveaux permis. Il se crée lui-même une pression sur les épaules pour ouvrir encore davantage les valves et on ne peut admettre cela parce que, même si nous reconnaissons le caractère concurrentiel du régime de l'école privée, nous pensons que, d'abord et avant tout, un État responsable doit avoir beaucoup plus de préoccupations et de souci pour corriger les faiblesses du système public et doit avoir les crédits nécessaires pour s'attaquer aux problèmes identifiés, parce que je suis assez réaliste pour reconnaître qu'il y en a, M. le Président, des problèmes réels dans l'école publique. Mais ce n'est pas en ouvrant les valves sans faire le débat de fond, savoir: Est-ce que, oui ou non, la société québécoise est prête à avoir une politique concernant l'enseignement privé? Nous, on pense qu'à tout le moins, il y a lieu de faire le débat d'une façon plus large que de le faire uniquement à l'intérieur des vues du ministre de l'Éducation que nous respectons, par ailleurs, comme autorité en cette matière, et, effectivement, permettre que d'autres intervenants aient l'occasion de s'exprimer là-dessus. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Je reconnais maintenant M. le ministre de l'Éducation pour une intervention de cinq minutes en vertu de notre règlement.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Je voudrais simplement rappeler, M. le Président, au député d'Abitibi-Ouest que nous n'avons pas à annoncer une politique. Nous en avons une. Nous l'avons définie clairement dans les documents d'orientation que nous avons publiés bien avant l'élection. Le gouvernement dont a fait partie le député d'Abitibi-Ouest, lui, n'en avait pas de politique. Il l'a promise pendant neuf ans. Cela a été un avortement à chaque année. Cela a été un avortement de première classe, légal ou illégal. Aucun résultat. On essayait de savoir ce qui en était. Finalement, on regardait les figures des ministres de l'autre bord et il y en a un qui regardait l'autre, il avait l'air de dire: Toi, si tu parles, moi je vais me lever. Finalement, tout le monde se taisait. Il n'y avait pas moyen de savoir à quoi s'en tenir. Aujourd'hui, vous avez une politique limpide et claire.

Ce qui m'a vivement intéressé dans

toutes les réactions dont on parle, c'est l'impossibilité où se sont retrouvés tous les critiques de mettre en cause une seule des décisions qui a été prise. Quand on examine les décisions qui ont été prises, on est obligé de convenir du bien-fondé de chacune, du bon sens de chacune. Pas des décisions infaillibles. On pourrait les mettre en question et j'aurais aimé que l'on eût un débat vigoureux à propos de telle ou telle décision particulière. Mais le débat ne réussit pas à lever de terre parce que le poids des arguments va plutôt du côté de la décision qui a été prise. Je pense que cela est ce qu'il y a de plus fort.

Quand vous avez pris 17 décisions qui sont toutes bonnes, c'est déjà l'expression d'une politique qui est passablement saine, et cette politique est très simple. C'est d'abord une attitude d'ouverture, une attitude d'accueil. Vous faites quelque chose dans les établissements privés. Au lieu de vous dire: Vous êtes une menace pour la société, on va vous surveiller, on vous dit que cela nous intéresse. Faites quelque chose pour la jeunesse, faites un travail éducatif qui a de l'allure. Cela nous intéresse de regarder cela. Vous venez nous voir, on va vous écouter. On ne vous enverra pas voir le fonctionnaire numéro dix ou numéro douze. On va vous écouter au plan politique. Si on peut faire quelque chose pour vous être utile, on va le faire avec grand plaisir.

Nous mettons une condition. Vous savez que ce gouvernement a une claire préférence pour l'école publique. Il a marqué nettement sa priorité pour l'école publique. Dans les projets que vous nous présenterez, nous devons tenir compte, avant de décider, de cette priorité qui est établie.

Quand nous avons décidé de donner une école privée à Rimouski, la décision n'était pas très difficile, il n'y en avait pas. C'est une des seules régions du Québec qui n'en avait point. Nous disons qu'il va y en avoir une. Je comprends le président de la Fédération des commissions scolaires. Il est parti en peur avec cela. Je pense qu'il n'a pas eu le temps d'étudier le dossier. C'est son droit de réagir. Mais je le défie de m'établir que dans cette région il y avait une institution rendant les services que rendra l'école secondaire privée qui sera implantée grâce à la décision qui a été prise.

Je pourrais faire le tour, ce serait trop long, mais je pense que c'est là la meilleure réponse qu'on puisse donner. J'ai remarqué que parmi les intervenants qu'a cités le député d'Abitibi-Ouest, il y a des associations regroupant des personnes qui oeuvrent dans le secteur public. Dans le secteur public, il va falloir qu'on se rende compte qu'il y a un fait qui est là, planté au coeur du milieu. Il y a des établissements privés qui reçoivent au-delà de 100 000 élèves par années. On peut bien se boucher

les yeux, se mettre des bandeaux sur les yeux et se dire qu'on va continuer d'agir comme si cela n'existait pas. Ce n'est pas la politique du gouvernement actuel. Nous disons: Cela existe. Définissons clairement leur place, définissons-la franchement et on va se comprendre.

Maintenant, un peu plus tard, en temps utile, nous présenterons des modifications législatives qui permettront non pas de bouleverser l'économie de la loi mais d'apporter des améliorations souhaitées par un grand nombre d'intervenants. Sur le rôle de la commission de l'enseignement privé, par exemple, nous apporterons des améliorations un peu plus tard.

Je pense que le député d'Abitibi-Ouest, avec la connaissance qu'il a de cet organisme, il s'était donné la peine de le rencontrer vers la fin de son mandat, je lui en ai rendu témoignage l'autre jour, je le fais volontiers de nouveau aujourd'hui... Nous aurons des améliorations à apporter. Elles auraient pu être apportées pendant les neuf ans où le député d'Abitibi-Ouest a siégé du côté ministériel. Il dormait. Il s'occupait d'autres choses. Nous autres, nous allons nous occuper de cela. Nous allons le faire.

Il y a d'autres points que nous pourrions améliorer également mais toutes les améliorations que nous présenterons seront soumises au débat public. Si l'Opposition, voulant profiter des circonstances propices à la réflexion que procure le stage aux enfers politiques de l'opposition... Je suis content de l'entendre dire, c'est seulement un purgatoire. C'est parfaitement vrai. Si l'Opposition veut en profiter pour essayer d'émettre quelques propositions constructives concernant l'avenir de l'enseignement privé dans l'ensemble de notre système d'enseignement, nous l'écouterons avec un infini respect, un grand intérêt parce que ce sera du nouveau. On n'a rien entendu de constructif de sa part là-dessus depuis très longtemps, y compris à l'occasion du présent débat.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à M. le député de Rimouski.

M. Jacques Tremblay

M. Tremblay (Rimouski): M. le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé.

Ce projet de loi modifie la Loi sur l'enseignement privé pour simplifier le processus d'établissement du montant annuel de la subvention payable par élève aux institutions d'enfance inadaptée déclarées d'intérêt public ou reconnues pour fins de subventions.

(16 h 40)

Après l'adoption de ce projet de loi 10,

le ministre pourra octroyer les subventions à ces institutions par l'adoption d'un décret au lieu de procéder par règlement, ce qui est beaucoup plus contraignant et plus long. Les quinze institutions qui seront touchées par l'application de ladite loi pourront bénéficier plus rapidement des subventions à attribuer à ces institutions. Donc, ce projet de loi se veut plus équitable vis-à-vis de ces institutions pour qu'elles puissent dispenser les cours à cette clientèle spécialisée sans avoir à subir les contraintes de tout retard à accorder les subventions.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée d'intervenir pour remercier le ministre de l'Éducation d'avoir autorisé l'implantation d'une école privée à Rimouski. La décision du ministre est venue corriger dix ans d'injustice vis-à-vis de la communauté rimouskoise qui ne possédait pas une telle institution demandée depuis 1976 par un groupe de citoyens de mon comté. Vous comprendrez comme moi que je suis très fier de pouvoir compter maintenant dans toute la gamme des services éducationnels de la ville de Rimouski une institution à caractère privé qui dispensera les cinq années du secondaire à une clientèle d'environ 300 élèves.

Plusieurs intervenants socio-économiques de la région de Rimouski se sont prononcés pour l'implantation d'une école privée à Rimouski. D'autres, par contre, entre autres le syndicat des professeurs du cégep et le Syndicat des enseignants de niveau secondaire se sont montrés un peu et même beaucoup réticents à l'implantation d'une école privée à Rimouski. Je dois leur dire ceci: Nous avons besoin à Rimouski et nous avons besoin, à mon sens, d'un secteur témoin de façon à pouvoir comparer les deux systèmes, soit le système public et le système privé, de façon à pouvoir faire des comparaisons. Aux professeurs qui se sont montrés contre l'implantation d'une école privée à Rimouski, je dois dire qu'au-delà de 300 d'entre eux ont déjà posé leur candidature pour occuper les 16 postes d'enseignants qu'on doit avoir à l'enseignement privé à Rimouski. C'est drôle que les syndicats se prononcent contre une école privée et qu'il y a 300 enseignants qui ont posé leur candidature pour enseigner à cette école privée. Où est la logique dans cette décision?

Enfin, je pense que l'école privée à Rimouski permettra de retenir une clientèle. Nous avons au-delà de 75 élèves de la région de Rimouski qui allaient suivre des cours privés ailleurs. Cela va nous permettre de garder chez nous cette clientèle. D'autre part, comme nous étions dans l'Est et que nous n'avions pas d'école privée, cela permettra à des élèves de toute la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie de pouvoir peut-être venir suivre des cours à Rimouski. Ce sera un phénomène que d'offrir

à cette clientèle des possibilités de recevoir des enseignements par une école privée plutôt que par l'enseignement public.

D'autre part, il faut bien comprendre aussi que nous sommes dans une société démocratique. Lorsqu'une région ne peut pas faire appel à deux systèmes d'enseignement, je pense qu'elle est drôlement pénalisée. En mettant, en instaurant ou en implantant une école privée à Rimouski, nous offrons à notre communauté le choix et nous respectons de ce fait la démocratie.

J'entendais le député d'Abitibi-Ouest nous dire que nous n'avions pas de politique, nous, du Parti libéral ou encore comme gouvernement, en enseignement privé. Cela me fait bien rire parce que, comme le disait le ministre tout à l'heure, elle est bel et bien arrêtée, la politique du gouvernement et, à preuve, nous n'avons pas peur d'augmenter quelque peu les écoles privées suivant les projets qui nous sont présentés et qui sont recevables à leur face même. C'est pourquoi le ministre a, dans sa grande sagesse, décidé d'octroyer trois nouveaux permis d'école privée et d'ajouter des permis à des écoles déjà existantes. J'entendais le député d'Abitibi-Ouest tout à l'heure nous faire une espèce de comparaison avec les subventions dans les crédits de dépenses du gouvernement. Il nous disait, par exemple, que dans une page... Lorsqu'on veut faire de la démagogie, c'est bien facile à faire. Alors, lorsqu'on a les crédits de dépenses du gouvernement dans les cégeps qui représentent une augmentation de 3,7 %, le député d'Abitibi-Ouest, nous dit: 3,7 % d'augmentation ce n'est pas suffisant par rapport à 6,5 % d'augmentation pour les institutions privées. Il y a une chose qu'il ne comprend pas le député d'Abitibi-Ouest.

Une voix: Encore.

M. Tremblay (Rimouski): Il n'a pas compris que les cégeps dans la province de Québec, à l'heure actuelle, ont des surplus budgétaires de 42 000 000 \$. Ces surplus budgétaires ne sont pas dépensés parce qu'ils ont des budgets équilibrés. Ce à quoi nous devons souscrire nécessairement comme gouvernement et ce que nous devons maintenir. Nous avons besoin et absolument besoin que les cégeps aient des budgets équilibrés. Le fait qu'on les ait augmentés seulement de 3,7 %, cela permettra peut-être d'aller chercher les sommes manquantes dans les budgets que les cégeps ne dépensent pas.

Maintenant, l'implantation d'une école privée aussi permet la participation des parents à la décision ou à l'orientation de ces écoles. Je pense que c'est très important, dans les projets d'écoles privées, l'implication des parents, et c'est drôlement une implication, d'abord, personnelle et une

implication aussi financière. Vous savez que la participation financière des parents pour envoyer un élève dans une institution privée, dans le cas du secondaire, c'est à peu près de 1100 \$ par rapport à 2400 \$ qui est donné par le gouvernement. Alors le montant de 1100 \$ que les parents sont prêts à donner pour que leur enfant reçoive un enseignement privé, c'est autant que le contribuable québécois n'a pas à payer.

Mme la Présidente, vous comprendrez que je vais souscrire pleinement au projet de loi 10. C'est un projet de loi qui ne fait qu'améliorer le système de l'enseignement privé en ce qui a trait à l'octroi des subventions pour les clientèles d'enfance inadaptée. Il me fait plaisir d'apporter mes commentaires à ce projet de loi et je vais y souscrire pleinement. Je vous remercie.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Rimouski. Mme la députée de Chicoutimi. Est-ce que vous avez l'intention d'intervenir, M. le ministre?

M. Ryan: Mme la Présidente, l'intervention était tellement claire que toute explication de ma part risquerait de mettre une confusion qui n'est absolument pas souhaitée du côté ministériel.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre. Mme la députée de Chicoutimi.

Mme Jeanne L. Blackburn

Mme Blackburn: Merci, Mme la Présidente. Le projet de loi dont nous discutons présentement effectivement ne mérite pas qu'on s'y attarde longuement bien qu'il soit utile et tous nous le reconnaissons. Je ne pense pas que cela demande de longues explications. Donc, j'endors ce qui a été dit précédemment par mon collègue, le député d'Abitibi-Ouest.

Cependant, quand le ministre nous réfère au document d'orientation du Parti libéral pour nous dire "Voilà ma politique et notre politique sur l'enseignement privé", il me semble qu'il y a une certaine confusion. Je suis toujours étonnée d'entendre le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous renvoyer au document d'orientation du Parti libéral du Québec comme s'il s'agissait d'un document gouvernemental. Il me semble qu'il y a une confusion entre les fonctions et le rôle d'un tel document. Il me semble que la population est en droit d'avoir de réelles politiques, qu'il s'agisse de la politique familiale, qu'il s'agisse de la politique de la condition féminine, qu'il s'agisse de la politique de l'enseignement privé, qu'il s'agisse de la langue, que sais-je? il me semble que la population a le droit de savoir à quelle place on veut l'amener dans ces secteurs

névralgiques de la société.

Le gouvernement actuel ne dirige pas le Québec, il le gère. Il le gère à la petite semaine, au cas par cas. Il gère sur des perceptions, il gère sur des humeurs, il gère sur des tendances et il gère en privilégiant une clientèle, généralement et à ce jour, la clientèle la plus favorisée au Québec. Il gère à la petite semaine, sans se demander jusqu'à quel point les gestes qu'il pose ne viennent pas en contradiction avec une décision qu'il a prise précédemment. (16 h 50)

Par exemple, prenons la campagne de promotion de l'école publique, campagne de promotion qui voulait, au dire du ministre, contrer les effets démobilisants d'une campagne de dénigrement du précédent gouvernement. J'ai visité les écoles, j'ai rencontré des professeurs, j'ai rencontré des administrateurs et ce qu'on me dit, c'est que l'attitude du ministre qui ouvre large les portes au secteur privé est beaucoup plus méprisante et beaucoup plus cynique que n'importe quels propos du précédent gouvernement. Il ne dit pas que l'école publique n'est pas bonne, il ouvre au secteur privé. Et les gens estiment que cette attitude est beaucoup plus méprisante que n'auraient pu l'être les propos du précédent gouvernement.

Le ministre déplore, comme il l'a fait à plusieurs occasions et dans ses documents de campagne électorale, la situation de détérioration que provoque le vieillissement des personnels dans tous les niveaux d'enseignement. On connaît la situation. Il y a un écart croissant entre l'âge des jeunes dans les écoles, dans les collèges et dans les universités et les professeurs et les enseignants. On connaît les causes: il y a une dénatalité chez nous. Le ministre n'est pas sans l'ignorer. Il est en train de doubler l'effet. Non seulement il y a une diminution des clientèles en raison d'une dénatalité, mais il y a un glissement des clientèles en faveur de l'école privée. Comme on sait que les mises en disponibilité dans les écoles primaires et secondaires touchent des gens qui ont une expérience de 12 à 14 et 15 ans, l'âge des professeurs est de plus en plus élevé.

Je me laissais dire lundi, parce que j'ai eu l'occasion de visiter quelques polyvalentes dans mon comté, que le plus grand mal actuellement chez les professeurs, la plus grande difficulté qu'éprouvaient les administrateurs, c'est devant cette espèce d'épuisement moral des enseignants et qu'il serait peut-être intéressant qu'on fasse une enquête, une étude là-dessus, pour savoir les causes réelles des mises en congé, du "burn-out", des congés de maladie de plus en plus fréquents et des absences. Du moment où vous avez moins de clientèle, vous aurez nécessairement un accroissement du

vieillesse des personnels. En même temps qu'il déplore une situation, il pose des gestes qui viennent nettement en contradiction avec les constatations qu'il a faites précédemment, cette décision d'ouvrir l'école privée alors qu'on est en train de plafonner, de fermer les enveloppes destinées aux élèves qui ont des problèmes d'intégration, qui ont des difficultés d'apprentissage. En même temps que le ministre ouvre et finance de nouvelles écoles privées, il réduit les budgets pour venir en aide aux élèves en difficulté. En même temps qu'il augmente les subventions au privé, il refuse le million qu'il aurait fallu dans les collèges pour assurer une bonne formation aux infirmiers et aux infirmières.

Le ministre explique sa décision en disant: "Des écoles privées - je cite le **Journal de Québec** du 20 mars 1987 - pour pallier à la dislocation familiale." Je comprends un peu le ministre, ils n'ont de politique nulle part. Et c'est le ministre de l'Éducation qui est en train de décider des premiers éléments de ce que pourrait être, à son avis à lui et sans consultation, une politique familiale. Et il explique sa décision, je cite: "Tout le monde sait qu'étant donné le désarroi dans lequel se trouve aujourd'hui l'institution familiale, la multiplication des foyers monoparentaux, des divorces et toutes les autres causes de dislocation du foyer, on a besoin de plus en plus de services de pensionnat. Le gouvernement veut encourager ceux qui offrent le pensionnat dans des conditions éducatives d'excellente qualité."

Premier élément d'une politique familiale. Il aurait peut-être été intéressant que le ministre responsable de la politique familiale nous informe en même temps des autres éléments et nous dise dans quelle mesure ce nouvel élément d'une politique familiale viendra effectivement favoriser les plus démunis de la société. Que le ministre vienne nous dire jusqu'à quel point la jeune mère de famille monoparentale, qui a un revenu au seuil de la pauvreté, qui vit avec le salaire minimum, pourra effectivement profiter de ces pensionnats.

À ce jour, le gouvernement a toujours favorisé une classe sociale précise: les plus favorisés de la société, les mieux nantis. Cette décision vient non seulement pénaliser l'école publique, mais elle vient annoncer un préjugé défavorable à l'endroit de l'école publique, et cette attitude est beaucoup plus méprisante que tous les autres gestes du gouvernement précédent. Je répète les propos d'un directeur d'école secondaire, d'une polyvalente, qui disait: Voyez-vous, cela démobilise mon monde. Ils avaient fini par digérer un peu les campagnes de dénigrement de ce gouvernement à l'endroit du personnel des écoles, et ce ministre, en qui on avait confiance, ne nous dit rien. Il ne nous dit pas que nous ne sommes pas bons, sauf qu'il

pose des gestes qui sont clairement interprétés par l'école publique comme étant une dénonciation de la qualité des services offerts dans les écoles publiques. C'est joindre le cynisme au mépris.

Tout à l'heure, à plusieurs reprises, pour justifier l'ouverture qu'il fait aux écoles privées, la reconnaissance des nouvelles écoles pour fins de financement, le ministre nous a dit: Vous devez comprendre qu'il y a des enfants qui ont des difficultés. Donc, on ouvre les écoles privées. N'aurait-il pas été plus sage de s'assurer que les écoles publiques aient les budgets nécessaires pour venir en aide aux enfants qui ont des difficultés d'apprentissage, des difficultés de comportement? Est-ce à dire qu'à présent, si une mère de famille monoparentale a des enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, elle devra les envoyer au public parce qu'elle n'aura pas les moyens de payer le privé, qu'elle n'aura pas les moyens d'envoyer sa jeune fille de 12 ou 13 ans au pensionnat? Je comprends mal l'attitude et la décision du ministre. Ce gouvernement gère au cas par cas, il gère le Québec, il ne le dirige pas.

On n'a encore sur la table aucune politique linguistique, aucune politique de développement économique. Tout se fait à la pièce. On n'avait pas davantage de politique touchant la privatisation, et on n'a pas de politique de la recherche, de politique des garderies, de politique familiale. Quand le ministre nous renvoie à ses documents d'orientation, je trouve cela indécent, comme je m'étonne toujours que le premier ministre, lorsqu'il a été question d'un dégel possible des frais de scolarité, ne s'est pas dit: Je retourne à la population pour savoir s'il faut ou non dégeler, il dit: Je retourne à mon parti, mon prochain congrès est en 1988, comme s'il avait été élu par le Parti libéral. Il a été élu par la population du Québec, et je trouve ce genre d'attitude extrêmement méprisante. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la députée de Chicoutimi. M. le ministre de l'Éducation, pour votre droit de réplique de cinq minutes.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Merci, Mme la Présidente. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la députée de Chicoutimi. Je pense que son intervention nous fournit un bon exemple de ce genre d'engrenage dans lequel on s'enferme quand on raisonne à partir d'une abstraction au lieu de regarder la réalité en face. La députée de Chicoutimi s'est monté une idole d'école publique, elle ne voit que cela et elle traite de toutes sortes d'autres sujets en essayant de se référer à ce thème d'une manière artificielle. Cela donne une

intervention qui ne nous éclaire aucunement sur la position de son parti et sur sa position personnelle concernant l'école privée. Est-elle pour l'école privée ou est-elle contre? C'est cela, la question qu'on veut soulever artificiellement à propos d'un projet de loi qui ne donne aucune justification de faire ce genre de débat. Nous aurons amplement l'occasion de le faire. Nous l'accueillons cependant avec plaisir.
(17 heures)

J'ai écouté l'intervention de la députée de Chicoutimi et, en ce qui touche le sujet du débat, l'enseignement privé, c'est d'un vide total. Les accusations à l'endroit du gouvernement sont sans fondement, d'ailleurs. Il y a absence totale d'informations concernant les décisions précises qui ont été annoncées ces derniers temps, aucune critique sur aucune de ces décisions. Cela continue le dossier des interventions qui tournent à vide qu'on a entendues du côté de l'Opposition jusqu'à maintenant. Très bien! Cela fait partie du jeu. Le parlementarisme est aussi une source de dévouement pour les députés qui n'ont rien à dire. Nous les écoutons avec plaisir.

Je voudrais signaler en retour que j'ai écouté l'intervention du député de Rimouski avec infiniment d'intérêt et de profit. Le député nous a raconté des faits, lui. Il nous a parlé d'un cas, il n'est pas venu nous faire la leçon à propos d'autres régions du Québec, il a parlé de la région de Rimouski. Il nous a dit: Voici ce qui arrive à propos de la mise en application d'une décision précise qui a été rendue par le gouvernement. Les chiffres qu'il a mentionnés quant au nombre d'enseignants qui ont postulé un emploi auprès de la nouvelle institution sont beaucoup plus éloquentes que toutes les déclarations officielles des états-majors de quelque organisation que ce soit.

La députée de Chicoutimi m'étonne et me renverse, m'inquiète. Elle s'inquiète du sort de l'école publique sous un gouvernement libéral. D'abord, nous, c'est vrai, nous ne prétendons pas diriger, au sens où le Parti québécois l'a fait. Je pense que c'est contraire à la philosophie libérale. Nous ne voulons pas mettre le Québec au collège ni au couvent. Nous voulons que le Québec soit une société qui respire par elle-même le plus possible, qui reçoive l'appui de son gouvernement, un leadership de son gouvernement dans certaines choses. Moi, je ne tiens pas du tout dans l'éducation, par exemple, à tout diriger. Au contraire, je veux que les gens se dirigent eux-mêmes. Je veux que les collèges se dirigent, je veux que les commissions scolaires se dirigent de manière responsable, par exemple, pas de manière irresponsable. Quand ils ne sont pas capables de le faire, c'est notre devoir d'intervenir. Mais, comme principe, on ne prétend pas donner une direction au Québec dans tous les domaines.

On veut que le Québec respire, se développe librement, encore une fois.

En matière de négociations, nous avons une politique très simple l'année dernière. Nous avons dit: Nous donnons 3,5 % pour la première année; le reste, on verra. Le Parti québécois en avait une politique, lui. Il avait une direction en matière de négociations. Quel désastre! Il est parti justement avec son cadre formé d'avance, il l'a imposé de force, il l'a rentré comme une camisole de force sur les travailleurs syndiqués qui en étaient les cibles. On voit ce que cela a donné. On ose, aujourd'hui, venir nous faire des leçons, avoir l'air de s'apitoyer sur l'école publique. Quelle comédie monumentale, Mme la Présidente! Je pense qu'il faut que ces comédies... Il y en a qui diraient qu'il faut qu'elles cessent, moi je dis qu'il faut qu'elles continuent de se manifester pour que les citoyens s'en rendent compte. Je fais confiance au jugement des citoyens et je me dis: Ils vont se rendre compte du caractère absolument ridicule et irréel de ce genre de prétentions. La députée nous accuse en disant: Vous invoquez des besoins particuliers, vous dites qu'il faut créer des problèmes. C'est absolument faux. J'ai parlé des enfants qui sont en difficulté d'adaptation sociale pour dire qu'on ajustait le barème des subventions dans les institutions que nous avons érigées à un niveau de subventions améliorées ou dont nous avons permis l'implantation. Il n'y en a aucune dans cette catégorie. Celles que nous visons par le projet de loi 10, il y en a une quinzaine, je l'ai dit, mais cela ne répond pas du tout à la définition qu'a donnée la députée de Chicoutimi. Mais cette erreur ne me surprend pas. Je pense que toute son intervention est une erreur monumentale.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Éducation.

M. le député de Bourget - de Rousseau, je m'excuse.

M. Robert Thérien

M. Thérien: Mme la Présidente, si vous voulez bien, je vais rester dans Rousseau; je ne me permettrai pas de représenter le comté de Bourget.

Cela me fait plaisir d'intervenir sur un projet de loi qui a trait à l'éducation. Je suis un peu déçu de voir Mme la députée de Chicoutimi partir parce que, moi aussi, j'ai écouté son discours, mais son discours, c'est un peu la répétition de tout ce qu'elle dit depuis un an et qui, malheureusement, est sans solutions pratiques.

Une voix: ...

M. Thérien: À la prochaine!
On a entendu en commission parle-

mentaire, lorsqu'on a reçu les universités et lors de la commission sur la jeunesse, les mêmes marottes de la députée de Chicoutimi. Je pense que le Parti libéral du Québec, le présent gouvernement, s'est appuyé sur des mesures pratiques. Comme le disait le député de Rimouski tantôt, on est chanceux d'avoir un ministre qui a un côté pratique, qui règle les problèmes tour à tour. Il n'a pas décidé de changer le Québec dans le secteur de l'éducation mais de garder l'essentiel et d'améliorer ce qu'il y a à améliorer.

Bien entendu, ce que M. le ministre a annoncé concernant la politique de l'école privée, il faut bien voir dans son cadre ce qu'est l'école privée au Québec. C'est une option offerte aux Québécois, une option offerte au monde de l'éducation. Ce n'est pas une politique qui vient mettre à terre la politique de l'école publique. Au contraire, c'est un peu le témoignage que je veux vous rendre aujourd'hui étant moi-même un acteur de l'école publique, ayant moi-même enseigné une quinzaine d'années à l'école publique. Je pense que le gouvernement du Québec a bien démontré tout l'intérêt pour l'école publique, ne serait-ce que par l'amélioration du secteur professionnel. Tout l'argent qui a été investi dans le secteur professionnel viendra améliorer l'enseignement de l'école publique.

Tout à l'heure, M. le ministre a bien signalé qu'on a beau dire du côté de l'Opposition tout ce qui peut se faire ou ne pas se faire du côté gouvernemental, je pense que le grand massacre en éducation s'est fait en 1982. On n'a pas juste massacré la politique de l'éducation, on a massacré les enseignants qui sont les principaux acteurs. Je pense qu'on devrait applaudir le ministre et tout le gouvernement pour les négociations qu'on vient de vivre dans le secteur public, négociations qui se sont faites...

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Thérien: Je vois qu'il y a d'anciens enseignants aussi à l'Assemblée nationale. Je pense que cela a été le début d'un climat de confiance renouvelé par le présent gouvernement pour donner confiance aux principaux acteurs, aux principaux véhicules du monde de l'éducation. J'en félicite le ministre.

Je voudrais quand même vous parler d'un petit événement plus régional. Vous savez que, dans notre région, on est très bien desservi par des collèges privés qui ne datent pas du présent gouvernement, mais d'autres gouvernements précédents. J'en cite quelques-uns qui font, je pense, l'orgueil de ma région: le collège de L'Assomption, le collège de Terrebonne, l'académie Sainte-Thérèse, le collège Sacré-Coeur, le collège de Laval qui fêtera bientôt son centenaire. Je demanderais aux membres de l'Opposition,

s'ils pensent que ce sont des collègues qui ne valent pas la peine de rester en action, lesquels ils fermeraient. Je pense qu'ils desservent une région, une population et, comme je le disais tantôt, c'est une option pour le monde de l'éducation...

Je veux revenir surtout sur l'académie Sainte-Thérèse, parce que vous savez, Mme la Présidente, que ces vertueux-là qui ont été battus, tout le monde le sait, en décembre 1985, étaient contre le principe des écoles privées, mais, sournoisement, ils avaient financé l'académie Sainte-Thérèse, mais à moitié. On sait très bien qu'en 1984 on avait donné une subvention à une école privée. Oui, Mme la Présidente, le Parti québécois avait encouragé l'école privée. Heureusement, notre ministre et notre gouvernement ont complété, harmonisé, et c'est ce qu'on fait par le projet de loi 10 et ce qu'on fait depuis seize mois avec les différentes politiques entreprises par le gouvernement, d'harmoniser, de compléter ce que n'a pas été capable de faire le gouvernement précédent.

Je rappelle que l'académie Sainte-Thérèse a été subventionnée par le Parti québécois, M. le ministre a tout simplement complété une subvention à laquelle les gens étaient en droit de s'attendre. Ces gens-là étaient en attente depuis quelques années. Bien entendu qu'on ne se vantait pas de ça. Nous, on se félicite parce que ce sont des gens de la région qui ont su que notre gouvernement n'était pas nécessairement une politique d'école privée plus gigantesque qu'on semble le croire. On ne venait que compléter un réseau qui n'était pas desservi.

Je comprends que le député de Rimouski était très heureux tantôt, parce que tout le monde sait que, dans sa région, il n'y avait pas d'école privée. Donc, c'est une acquisition. Ce sont des gens qui auront justement le privilège d'intervenir et d'accaparer cette possibilité offerte aux Québécois.

(17 h 10)
Donc, vous savez très bien, Mme la Présidente, que, depuis seize mois, le gouvernement libéral, le gouvernement du Québec, par son ministre et par tous ses acteurs, vient améliorer le système éducatif au Québec. Je pense que les exemples sont nombreux. On parlait tantôt de la négociation. On parlait du secteur professionnel. Je ne pense pas que les gens dans l'enseignement public, les écoles publiques, se sentent menacés. Je pense qu'au contraire, les gens se sentent sécurisés d'avoir voulu répandre cette possibilité dans tout le Québec et surtout d'intensifier, de compléter certaines harmonisations qui étaient nécessaires à certaines lois.

Cela me fait plaisir, comme membre du gouvernement, d'appuyer le projet de loi 10. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Rousseau.

M. le ministre, pour une intervention de cinq minutes.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Oui, Mme la Présidente, très brièvement. Le député de Rousseau provient de la même région géographique que le député d'Argenteuil. C'est pourquoi je voudrais me réjouir de la mention qu'il a faite des services éminents que rendent dans la région des Laurentides de nombreux établissements privés qui exercent une action fort salutaire. Cela m'a rappelé un petit souvenir que je voudrais évoquer brièvement.

J'étais, l'autre soir, à la réunion annuelle des parents du séminaire du Sacré-Coeur, qui est situé à Pointe-au-Chêne, près de Grenville, dans le village de Grenville, dans le comté d'Argenteuil, une institution qui a 350 étudiants dont 80 pensionnaires, de niveau secondaire. Savez-vous, à cette rencontre annuelle, à peu près tout ce que le comté compte de personnes qui sont actives dans un secteur ou l'autre se retrouvent ensemble dans un climat d'amitié. Il y avait là les maires des principales municipalités concernées, le maire du canton de Grenville, le maire du village de Grenville. Le maire de Lachute était là également. On fraternise ensemble. On cause de l'évolution du collège, des problèmes qu'il a. Il y avait le directeur de l'école secondaire de Papineauville, un jeune homme que je connais très bien depuis longtemps, un éducateur éminent, que nous avons fait nommer au Conseil supérieur de l'éducation récemment. Je lui ai dit: Qu'est-ce que tu fais ici, toi? C'est une école privée; toi, tu es directeur d'une polyvalente à Papineauville; tu n'as pas besoin de ça. Il a dit: Savez-vous, M. Ryan, je viens pour m'instruire; il y a peut-être des choses qui se font dans cet établissement-là qui pourraient m'être utiles pour que mon école de Papineauville soit encore meilleure, qu'elle représente pour la population une proposition encore plus attrayante. Il a dit: Je viens ici dans un esprit positif et je suis très heureux de constater les choses. Il ajoutait qu'il voulait développer des liens avec cet établissement-là également.

Il arrive des cas dans l'école publique qu'on est bien content de pouvoir référer à l'établissement privé parce qu'il y a des problèmes d'adaptation ou de comportement. A un moment donné, un changement de milieu est très utile. Dans les régions rurales, comme celles de Grenville et de Papineauville, cela ne court pas les rues des établissements alternatifs, vous savez. Celui-là joue un rôle extrêmement intéressant dans la région et je me dis: Si on prenait le problème dans cette perspective plutôt que de vouloir créer des antagonismes artificiels,

j'ai l'impression qu'on arriverait à des perspectives beaucoup plus réelles, beaucoup plus justes pour tout le monde et surtout beaucoup plus intéressantes pour la jeunesse que nous voulons tous servir. Je vous remercie.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Éducation.

M. le député de Laviolette.

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jolivet: Merci, Mme la Présidente. Comme je vais être le dernier intervenant pour ma formation politique et que j'ai le droit de prendre la demi-heure qui m'est dévolue, j'ai l'intention d'utiliser le temps maximum pour donner mon point de vue sur le projet de loi qui est devant nous.

Le député de Rousseau, je m'attendais que le ministre le félicite et le rappelle à l'ordre d'une certaine façon. Donc, il a fait la première partie. Il l'a félicité, mais, il ne l'a pas rappelé à l'ordre, parce que le député, si le ministre a bien écouté son discours, a mentionné que le projet de loi 10, tel que présenté devant nous, avait pour but de régler le problème de la mise sur pied de nouvelles écoles et l'augmentation, à Sainte-Thérèse, d'un deuxième degré. C'est ce qu'il a dit. Je pense que le ministre aurait pu lui rappeler que ce n'était pas cela du tout. Le député de Rousseau a profité du fait que, parfois, des gens quittent la salle ici. Ma collègue devait retourner dans son milieu le plus rapidement possible ce soir. Je souligne simplement qu'en quittant la salle, en réalité, elle a fait son devoir et quand elle a autre chose à faire, elle fait comme tout le monde après avoir fait son discours ici. Je ne dirai pas la même chose de lui qui n'est plus non plus dans la salle. Je pourrais le faire, m'amuser à le faire, mais ce n'est pas le but du discours que j'ai devant moi. C'est un peu, à mon avis, manquer d'éthique pour la personne qui a d'autres travaux - tout le monde le sait - à l'Assemblée nationale que de faire un discours à cette Assemblée.

J'écoutais les intervenants et je les entendais dire: Le gouvernement actuel n'a pas de politique. D'autres disaient: Le gouvernement actuel a une politique. Le ministre nous disait: Ma politique, c'est d'agir cas par cas et de partir du particulier vers le général. Après, il disait aux gens: Vous n'avez pas de politique, vous, du Parti québécois; vous n'en avez pas eu dans le passé; j'essayais d'en trouver. Et il racontait toutes sortes de mésaventures qu'il a eues à l'époque en caricaturant et en disant: Un ministre regardait l'autre et, finalement, personne ne parlait. Je pense que le ministre exagère. Ce n'est pas sa façon à lui. Dans ces moments-là, je trouve qu'il est un peu

"politicaillieux". J'aime autant le lui dire tel que je le pense. Le ministre de l'Éducation, dans ces moments-là, est "politicaillieux". Ce n'est pas mauvais de le dire. C'est la réalité, Mme la Présidente.

Mais je dois vous dire qu'il en a le droit. Je ne lui enlèverai pas ce droit. Je suis trop respectueux des droits des gens de cette Assemblée de quelque côté que ce soit pour lui dire que je vais le lui enlever. Mais j'ai quand même le devoir de le constater.

Une fois que j'ai fait cette constatation, j'essaie de voir vraiment. Comme le député de Rousseau le disait, le Parti québécois n'avait pas de politique, le gouvernement du Parti québécois, à l'époque, était contre les écoles privées. Il allait même jusqu'à dire que le Parti québécois avait pour but d'enlever... en posant la question: Quelle est cette école que vous allez enlever parmi celles que je nomme? Il a oublié une chose importante. Nous avons dit et répété qu'effectivement il y avait des écoles privées au Québec, que la discussion ne portait pas sur le fait de savoir s'il doit ou non y avoir des écoles privées au Québec à côté de l'école publique. La réponse est oui, il doit y avoir des écoles privées au Québec et il va y en avoir. La question est de savoir comment on doit les financer, à quel rythme on doit les financer et comment nous devons permettre à ces gens d'avoir, à partir des finances publiques, des montants d'argent pour permettre à leurs enfants d'avoir une éducation qui, d'après eux, leur convient.

Donc, la question n'est pas de savoir si un réseau d'écoles privées au Québec existe ou non. Il y en a un réseau. La deuxième question qui était posée c'était de savoir, maintenant, concernant l'enseignement qui est donné dans les écoles privées, quelle sorte d'enseignement doit être donné.

Le gouvernement du Parti québécois à l'époque avait dit: Nous mettons un moratoire quant à l'acceptation de nouvelles écoles privées au Québec. Il y avait, pour y accéder, des consultations qui étaient particulières à l'intérieur du milieu où l'école s'installait, mais il y avait aussi une possibilité de reconnaître une école pour fins de subvention ou comme école déclarée d'intérêt public. Et les gens devaient, dans le milieu, faire valoir le bon ou le mauvais côté d'une demande. Effectivement, il y en a quelques-unes qui ont été reconnues et dans d'autres cas elles ont été refusées. Celle du Mont-Bénilde en particulier avait été refusée à l'époque parce que l'ensemble des gens du milieu public ne croyaient pas à l'utilité d'ajouter au réseau déjà existant dans la région immédiate de Nicolet et du milieu de Bécancour une autre école privée.

Le ministre est venu nous dire: Si je l'ai accordée c'est parce qu'il y a dans le Québec des familles qui sont délogées. Il y

a des familles monoparentales, il y a des besoins pour des gens de se payer et de se donner une école de pensionnat. Il est venu en fait nous donner une première approche de ce que pourrait être une politique familiale au Québec.

Il a le droit de venir nous le dire comme cela mais je pense que c'est morceau par morceau, cas par cas et que dans ce contexte il n'y a pas de politique qui nous permette, à tout le monde au Québec, de vraiment discuter si oui ou non l'école publique doit être financée, si oui ou non elle doit avoir des droits de regard quant à l'admission, si oui ou non cette école doit avoir l'obligation de recevoir une clientèle que l'école publique reçoit. Ce ne sont pas les discussions que nous avons devant nous. Ce que nous avons, c'est que le ministre est en train de se donner les moyens quant à sa réflexion, dit-il, de permettre, dans des délais qu'on ne connaît pas, l'admission de nouvelles écoles privées au Québec parce que des pressions seront faites sur lui.

Vous vous en souvenez, Mme la Présidente, j'avais dit et répété que le ministre avait agi d'une drôle de façon dans un conflit et je prends cet exemple pour déterminer celui-ci. L'exemple du conflit des autobus scolaires à Terrebonne et dans le secteur de la commission scolaire des Manoirs. Qu'est-ce que le ministre avait fait? Il était allé rencontrer les parents et leur avait dit: Faites des pressions sur moi en m'envoyant des lettres, en me disant ce qui se passe. Cela me permettra ensuite, moi, comme député - parce qu'il parlait à titre de député mais cela adonnait qu'en même temps il était ministre de l'Éducation - de faire des pressions sur mon gouvernement pour qu'on trouve une solution au problème et peut-être adopter une loi spéciale.

(17 h 20)

Donc, les gens ont fait des pressions, ils ont gardé les enfants chez eux. Ils ont tout fait pour amener le ministre à avoir les pressions sur le dos et à s'organiser pour adopter la loi spéciale qu'on connaît, mais qui n'a pas réglé le fond du problème des autobus scolaires quant au montant d'argent à être donné par autobus scolaire, dans son secteur, à Chicoutimi, à Montréal, dans la Mauricie ou ailleurs. La politique d'ensemble qui appartient au ministère des Transports et au ministre des Transports n'est pas encore réglée. Le ministre le sait très bien. Il n'y a pas d'harmonisation pour des raisons historiques dans certains cas, des décisions qui ont été prises à l'époque et qui font qu'aujourd'hui on se retrouve avec des autobus scolaires qui reçoivent à Terrebonne un montant d'argent qui est beaucoup moindre qu'à Joliette, à côté.

En conséquence, cela amène les chauffeurs de ces secteurs à faire des

pressions pour obtenir des droits qu'ils veulent. Mais cela n'a pas réglé le problème. On se retrouve avec des écoles privées aujourd'hui où le ministre dit aux gens, dans le fond: Je vous ouvre la valve. Une fois qu'elle est ouverte, maintenant, entrez dans la porte et organisez-vous pour faire des pressions. Peut-être que cela me donnera les moyens de convaincre mes collègues du gouvernement dans lequel je suis un membre important comme ministre de l'Éducation d'augmenter le montant d'argent pour la mise sur pied d'écoles privées au Québec.

D'un autre côté, si on marche sur le principe d'un vase en U, ce qu'on enlève d'une part, on le remet dans l'autre pour égaliser les chances, on en arrive, finalement, à faire en sorte que ce qu'on enlève à l'école publique pour le remettre à l'école privée, c'est l'école publique qui ne l'a pas. Il y a eu des états généraux au Québec qui disaient que l'école publique au Québec doit être aidée par l'acteur principal, le responsable principal qui est le ministre de l'Éducation. Un de ses premiers devoirs est de faire en sorte que l'école publique au Québec soit la meilleure qui soit.

Ce qu'on a appelé, hier soir, à l'école où je suis allé... Le mercredi soir, tout le monde le sait, les députés sont libres pour aller à des activités ou se reposer. J'ai profité de mon moment de répit pour aller avec ma collègue députée de Chicoutimi, porte-parole de l'Opposition en matière d'enseignement supérieur et de science et "porteuse" du dossier de la jeunesse, voir comment des jeunes avec les parents, avec les commissaires, avec l'ensemble des intervenants agissent dans l'école publique. Je me suis rendu à la commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière, la polyvalente de Charny. C'est dur à dire. D'ailleurs, je possède pour le ministre le bouton. Ils m'ont donné le bouton, hier soir, de la commission scolaire. Pour vous dire que les gens ont parlé hier soir de ce qu'on appelle le défi de l'excellence.

Comme conférencier, homme important, M. Laurent Laplante, que tout le monde connaît comme journaliste et comme chargé de cours à l'Université Laval ou dans d'autres milieux. Vous avez en même temps le recteur de l'Université Laval, M. Paquet, qui est en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé officiellement par le nouveau. Ces personnes étaient là avec d'autres représentants à la Fédération des commissions scolaires; M. Légaré. Il y avait un représentant du sous-ministre de l'Éducation. Des gens ont décidé, à la suite des états généraux, de se prendre en main et de dire que l'école publique était peut-être ce que disait un journaliste dans mon coin: "L'école publique, cette méconnue."

Je reviens à ce que je disais. Le ministre dit: J'ai une politique. Nous, on dit:

Il n'y a pas de politique. Alors, je fais référence à des gens qui regardent ce qui se passe au Québec, des journalistes ou d'autres, qui sont des éditorialistes et qui disent: Que M. Ryan conformément au programme libéral - dit M. Claude Bruneau du journal **Le Nouvelliste**, le samedi 14 mars dernier - mette un terme à dix ans de moratoire sur l'école privée, il n'y a pas à s'en offusquer, sauf à réclamer l'exposé d'une politique claire du ministre pour les prochaines années, comme le fait le porte-parole de l'Opposition, M. Jean-Pierre Jolivet.

Un autre, Gilles Lesage, du journal **Le Devoir** dit: Le critique péquiste, M. Jean-Pierre Jolivet, a eu raison de reprocher au ministre de faire du cas par cas, se mettant ainsi des pressions additionnelles sur le dos...

La Vice-Présidente: À l'ordre, s'il vous plaît! Je vous demanderais... Si vous ne partagez pas l'opinion du député de Laviolette, vous pouvez toujours prendre la parole après son discours. Pour l'instant, c'est le député de Laviolette. Là-dessus...

M. Jolivet: Merci, Mme la Présidente. Des pressions additionnelles sur le dos...

M. Khelifa: Question de règlement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Je m'excuse, M. le député de Laviolette. J'ai une question de règlement.

M. Khelifa: Selon le règlement, Mme la Présidente, il ne faut pas nommer un député par son nom.

M. Jolivet: C'est un texte de...

La Vice-Présidente: Sur cela, je pense que c'est un texte qu'il est en train de lire et on va le permettre pour M. le député de Laviolette.

M. Jolivet: Mme la Présidente, ayant occupé votre poste, je dois vous dire que le député est complètement, selon un principe, dans les patates. Il devrait lire le règlement. Le règlement permet à un député quand il cite un texte, de lire le texte tel qu'il est. C'est ce que j'ai fait. Si le député lisait le règlement, il verrait que je n'ai que cité ce qui est dans le texte de Gilles Lesage. Je continue, Mme la Présidente en disant: "...se mettant ainsi des pressions additionnelles sur le dos et négligeant les répercussions de ces décisions sur les écoles publiques.

"Pour toute réponse, M. Ryan reprend ses reproches envers le PQ et invite le député à lire entre les lignes et fait des distinctions entre les manières péquiste et libérale de définir une politique. La première, dit toujours M. Ryan - et c'est

écrit par M. Gilles Lesage - étant ronronnante et creuse, la seconde s'appuie sur des décisions pratiques, concrètes et judicieuses." Qu'est-ce qu'ajoute l'éditorialiste? "M. Ryan nous avait habitués à plus de rigueur et de cohérence. N'est-il pas en train de pratiquer à rebours dans ce secteur névralgique, ce dont il accuse le PQ." Il continue en disant: "Ce n'est pas une raison pour y aller à la pièce, selon la persuasion des promoteurs et l'humeur du ministre. M. Ryan sait mieux que quiconque qu'il y a une différence énorme entre les prémisses d'un document d'orientation et les éléments concrets d'une politique gouvernementale."

Je pense qu'il est important, Mme la Présidente, d'arrêter à ce stade pour dire justement ce que le ministre nous a dit jusqu'à maintenant: Lisez notre programme de parti. Soit! Je l'ai lu. Mais le problème n'est pas de connaître de programme de son parti, le problème est de connaître son programme de gouvernement. Il fait partie d'un exécutif qui doit proposer à la population un programme mais le ministre ne nous donne pas un programme. Il nous réfère à une partie partisane, c'est-à-dire son programme de parti politique. La population ne discute pas d'un programme de parti politique, elle discute de programmes gouvernementaux. Ce qui fait que des promesses libérales qui ont été faites pendant la campagne électorale ne sont pas encore tenues ou, s'il y en a qui ont été tenues, par exemple les frais de scolarité, c'est parce que le premier ministre a dit au ministre de l'Éducation: Ce que vous avez dit en commission parlementaire, je ne l'accepte pas, compte tenu des circonstances, et on verra plus tard. M. Lesage continue en disant: "Il tarde donc, avant toute autre mesure que M. Ryan soumette à la réflexion des intéressés ses propositions quant à la révision de la Loi sur l'enseignement privé, à la réforme de la commission consultative, à la reconnaissance et à la classification des établissements pour fins de subventions, etc. Puis, encore faut-il, dit-il, que M. Ryan cesse de railler les inquiets et revenant à son naturel - là peut-être qu'on pourrait ajouter comme le naturel revient au galop peut-être que ce serait cela qui devrait être le naturel du ministre, qu'il revienne à son naturel, peut-être d'éditorialiste, peut-être d'homme qui est supposé avoir une certaine rigueur". Je continue avec ce que M. Lesage ajoutait - "...que M. Ryan pratique la large consultation dont il se targue en tout et partout." Donc, quand on vient nous dire que nous crions à tort et à travers que le ministre n'a pas de politique, je pense qu'il y a des gens qui lui disent et qui sont des personnes en autorité.

Que dit M. Dumais? M. le ministre, M. Lesage vient de vous dire de ne pas railler

les inquiets. Donc, je ne voudrais pas que votre sourire m'indique que vous n'êtes pas d'accord avec les propositions de M. Dumais et que vous pouvez peut-être penser railler un peu ses propos. "Il annonce nébuleusement, dit M. Dumais, que son gouvernement favorisera le développement des établissements privés d'enseignement dans les limites compatibles avec la priorité qu'il entend continuer d'accorder à l'enseignement public. Le ministre devrait-il continuer? L'école privée devrait-elle continuer à concurrencer ou compléter l'école publique? On ne le sait pas." D'autres personnes lui ont dit et lui ont répété. Je reprends des textes de journalistes qui rapportaient les dires de sa conférence de presse. Quand on lit le compte rendu de la conférence de presse, on retrouve ce qui est écrit.
(17 h 30)

Normand Rhéaume, dans le journal **Le Matin** disait: "Ce n'est qu'un début. Le ministre Ryan a révélé également que la politique de son gouvernement concernant l'enseignement privé sera connue bientôt - donc, si elle doit être connue bientôt, c'est qu'elle n'existe pas - et il a laissé entendre que l'État s'apprête à élargir sa générosité envers les écoles privées."

Quand on continue, avec Bernard Descôteaux: "Publier une politique en bonne et due forme serait, à son avis - et là il parle du ministre - tenter de mettre la réalité dans une camisole de force." En fait, est-ce qu'elle existe, oui ou non, cette politique-là? Le ministre dit: Oui, j'en ai une, c'est le programme électoral du Parti libéral. Ce sont des promesses qui ne sont pas réelles puisque quand on regarde les quatre points de sa politique dont il faisait mention dans ses rencontres avec les journalistes, que dit-il? Besoins des régions - l'un des premiers principes de base - droits des minorités religieuses, besoin d'un service de personnel et qualité de l'enseignement. Ce sont des principes sur lesquels tout le monde serait intéressé de discuter. Comme je l'avais dit au ministre lors de l'adoption du principe de ce projet de loi qui est devant nous, effectivement, on peut regarder d'un oeil différent l'un par rapport à l'autre, mais qu'on ait la chance de vraiment discuter et non pas d'y aller cas par cas, selon l'humeur du ministre, la pression du milieu et le reste.

"Ces critères, dit le journaliste Bernard Descôteaux, s'inspirent tous de la politique que le Parti libéral a publiée pendant la campagne électorale, exception faite de la levée du moratoire sur la création de nouveaux établissements privés. Cependant - dit le journaliste - les principales propositions faites dans ce document n'ont pas reçu d'application." Que propose justement le programme du Parti libéral? Il propose une révision de la Loi sur l'enseignement privé

pour établir la liberté de choix des parents et garantir l'existence des écoles privées, un renforcement du rôle et des moyens de la commission consultative de l'enseignement privé, l'augmentation des subventions aux établissements privés jusqu'à 80 % du coût réel.

Je répète, et je vais continuer à le faire, qu'entre le programme électoral - le ministre a le droit de nous dire d'aller lire - et le programme du gouvernement, il y a une marge. C'est cela qu'il doit comprendre. Il doit être capable de faire la distinction, lui qui, normalement, est un homme de rigueur, un homme qui nous a habitués à beaucoup plus de clarté dans ses positions. En conséquence, il devrait nous donner sa politique pour permettre aux gens de savoir comment, entre le secteur privé et le secteur public... Il y a, entre les deux, des difficultés quant à ce que j'appelle ce "transvasement en U" de l'un vers l'autre. Qu'est-ce qui se passe? Les jeunes qui ne vont pas dans les écoles publiques et qui vont dans les écoles privées ne peuvent pas se trouver aux deux places en même temps. Donc, à certains moments, à l'école publique, on se retrouve avec des locaux vides, des enseignants mis en disponibilité. Des problèmes ont été réglés par le ministre à la commission scolaire de Baie-Comeau lorsqu'il a permis la mise sur pied d'une école privée à Baie-Comeau. La même chose, quand il a dit à un journaliste: Effectivement, si des cas comme ceux-là se présentent, avec les décisions que je viens de prendre aujourd'hui, le 13, ne vous inquiétez pas, je trouverai les moyens de régler ces problèmes et donc, dans le fond, qu'il injecterait de nouveaux fonds pour régler ces problèmes. Mais est-ce en créant de nouveaux problèmes, en concurrençant de façon déloyale l'école publique, qu'on va établir une politique d'école privée?

Le ministre a beau sourire, Mme la Présidente, et dire que ce que je dis, comme il l'a répété à ma collègue - un peu comme le journaliste disait, d'arrêter de nous railler un peu: - Écoutez, ils ne comprennent rien, ils lisent mal, il n'y a rien dans ce qu'ils disent, c'est vide. J'ai cru comprendre, bien que le son était mauvais, que c'étaient des navets, en fait, je parle de discours... Je ne sais pas ce que le ministre a dit, j'ai cru comprendre cela. J'ai essayé de savoir ce qu'il voulait dire, mais dans le fond, ce qu'il disait, c'est: Les membres de l'Opposition ne comprennent rien et ils n'étudient pas comme moi, par exemple, le ministre de l'Éducation qui suis habitué de regarder les problèmes et de voir les choses.

Les gens écrivent qu'ils sentent que le ministre a de plus en plus le goût de l'école privée, qu'il indique aux gens qu'il vient d'ouvrir les portes toutes grandes à des pressions pour augmenter les écoles privées,

même s'il nous dit aujourd'hui: Non, non, ce n'est pas mon but. Mais on ne le sait pas, il veut faire du cas par cas. Il y a des gens qui ont le droit de défendre leur position, je constate logiquement qu'ils en ont le droit, c'est bien de le dire. Dans le passé, j'ai déjà fait des pressions et je n'aurais jamais voulu que quelqu'un m'empêche de les faire, donc je ne veux pas enlever à quelqu'un le droit qu'il a de le faire.

Que disent certains membres du Mouvement pour l'enseignement privé? D'abord, M. Yvon Robert, président du mouvement, disait que ce qui lui faisait le plus plaisir, c'était la profession de foi du ministre à l'égard de l'enseignement privé. M. Legault, le secrétaire du même mouvement, disait: En somme, le ministre est de notre bord et on le sait. On va même jusqu'à dire qu'il rêve d'un dossier équivalent à celui qui existe pour le secteur privé en Hollande, là où le secteur privé assure 70 % de l'éducation primaire et secondaire.

Pendant ce temps, d'autres personnes se posent des questions, des membres de la CEQ, de l'Alliance de Montréal, des représentants de la Fédération des comités de parents, des directeurs d'écoles publiques au Québec. On retrouve d'autres gens qui ont des inquiétudes, et c'est ce que nous voulons refléter actuellement. Le ministre dit: On n'entend pas les gens du Parti québécois parler d'une politique. Ce n'est pas ce qu'on demande. Les gens ne demandent pas de connaître la politique du Parti québécois, ils demandent quelle est la politique du Parti libéral, comme gouvernement libéral. C'est ce que les gens demandent. Que le ministre ne vienne pas me demander si j'ai une politique, c'est lui qui est au gouvernement, qu'il gouverne. S'il gouverne, qu'il propose la politique, qu'il ne se défende pas en disant qu'on n'en a pas. Ce n'est pas notre but aujourd'hui. Nous disons qu'il y a des gens qui ne savent pas où vous allez parce que, en fonctionnant cas par cas, on ne sait pas où on va.

Des gens de la Centrale de l'enseignement du Québec disent: On redoute un retour à l'ère des collèges classiques. On trouve absurde qu'à l'heure où le ministère restreint les budgets des commissions scolaires et met des professeurs en disponibilité, il se permette d'accroître le financement du secteur privé. À l'Alliance des professeurs de Montréal, Mme Lorraine Pagé, la présidente, conteste le principe du financement par l'État de l'enseignement privé. Elle dit que c'est comme si on subventionnait l'achat de voitures pour ceux qui refusent d'utiliser le transport en commun.

M. Jocelyn Berthelot, conseiller à la recherche à la CEQ, dit: "Quand on connaît les critères de sélection du privé, on peut craindre que l'école publique ne devienne une

école de deuxième ordre." Je pense que la position qu'a tenue le ministre dans ce débat jusqu'à maintenant ne peut avoir d'autre effet que de raviver un vieux débat, de faire en sorte que ceux qui sont dans le secteur public aient de la difficulté à comprendre les objectifs du ministre. On se pose donc de sérieuses questions et on se demande si, vraiment, l'école privée donne un service de qualité, meilleur que celui de l'école publique.

Quand on compare, au même niveau, je ne suis pas sûr qu'elle donne un meilleur service. Si je comparais les mêmes niveaux, je pourrais m'apercevoir qu'ils sont équivalents. Mais quand une école publique doit recevoir, qu'elle le veuille ou non, toutes les clientèles, elle a des devoirs à remplir alors que l'école privée - on l'a vu dans le passé - acceptait des élèves et, en cours d'année, les retournait, sans les subventions, aux écoles publiques. (17 h 40)

On se pose de sérieuses questions. On doit dire qu'effectivement il y a quelque chose de vicieux dans la comparaison qu'on fait entre le secteur public et le secteur privé. Il y a, je crois, une concurrence déloyale entre les deux secteurs. Je veux que cette discussion se fasse, mais avec un programme sur lequel on pourra au moins savoir quelles sont les orientations de ce gouvernement. On se retrouve donc avec, justement, cette discussion qui a toujours été, d'une certaine façon, davantage idéologique que statistique dans les connaissances que l'on a. Le ministère ne peut pas répondre aux questions. Il n'ose pas répondre aux questions. Il y a même des gens qui, au ministère de l'Éducation, disent: Nous ne disposons pas de statistiques pour savoir si l'école privée est meilleure que l'école publique. Mais je pense qu'il y a des gens qui ont fait des comparaisons.

C'est là que j'arrive à la conclusion de mon discours, puisque le temps file assez rapidement, en disant que l'école publique est méconnue. À la suite des états généraux, des gens ont décidé de faire connaître l'école publique et d'en donner les valeurs. L'exemple d'hier soir à Charny en est un. Il y a des gens dans ma propre région - je l'ai exprimé lors du discours d'adoption du principe - qui étaient un peu déçus de l'attitude du ministère parce que, au moment où il annonçait l'ouverture d'une école privée, eux allaient dans le public faire une vaste campagne pour, justement, redorer le blason de l'école publique qui doit être le premier souci du ministre de l'Éducation.

Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir, parce que si le ministre est correct quand il nous dit que, bientôt, il déposera une politique selon ce que nous avons lu dans les journaux, nous aurons l'occasion de connaître davantage sa pensée, la politique

gouvernementale décidée au Conseil des ministres et proposée à l'ensemble de la population. En conséquence, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Entre-temps, je dois dire que le petit point technique qu'il nous demande d'adopter sera adopté quant à la prise en considération du rapport.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Laviolette.

M. le ministre de l'Éducation pour votre intervention de cinq minutes.

M. Claude Ryan

M. Ryan: Très brièvement, Mme la Présidente. J'écoutais avec attention le discours du député de Laviolette dans l'espoir d'y trouver enfin des indications sur la politique du Parti québécois en matière d'enseignement privé. Je n'ai absolument rien trouvé. À un moment donné, j'ai pensé qu'on commençait à trouver des orientations. Le député a dit: La question n'est pas: Doit-il y avoir des établissements privés? Nous répondons oui à cette question. La question est: Comment doivent-ils être financés? J'attendais des indications de sa part.

Une voix: On ne l'a jamais su.

M. Ryan: Je n'ai absolument rien entendu. Est-ce qu'il veut maintenir le niveau actuel de financement? Est-ce qu'il veut l'augmenter? Est-ce qu'il veut le diminuer? Aucune espèce d'indication, des critiques négatives tout au long de son discours. Je lui en reconnais le droit. Je pense qu'il a l'obligation, d'autre part, de vivre avec ce qu'il a dit. J'essaie encore de me représenter ce que serait la politique de son parti. Je pense qu'elle serait aussi nébuleuse, aussi impossible à définir aujourd'hui qu'elle l'a été au cours des dix dernières années. Que certaines choses demandent à être précisées dans la politique du Parti libéral en matière d'enseignement privé, c'est clair, je l'ai reconnu nettement l'autre jour dans le débat que nous avons eu. Il n'y a pas de problème là-dessus. Au fur et à mesure que les événements se présenteront, nous préciserons les éléments qui peuvent être l'objet d'interrogations. Il y a toujours des précisions nouvelles à ajouter de ce côté-là, mais, quand on fonctionne à partir de principes clairs et d'orientations nettes, c'est beaucoup plus facile d'ajouter des précisions que quand on passe son temps à chercher des précisions sans même vouloir se brancher sur des principes.

Nous autres, nous avons des positions claires. C'est pour ça que la marge que nous nous donnons pour prendre des décisions pratiques, sages et judicieuses, ne crée aucun embarras dans le milieu.

En ce qui touche l'école publique, j'apprécie l'intérêt que le député de Laviolette lui porte. Je veux lui dire que le premier souci du ministre de l'Éducation, c'est l'amélioration de l'école publique. Nous avons hérité d'une école publique qui était profondément démoralisée par l'effet des décrets pour lesquels le député de Laviolette a voté honteusement quand il faisait partie du gouvernement.

Des voix: ...

La Vice-Présidente: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Ryan: Nous l'avons observé honteusement silencieux pendant ces débats où l'Opposition du temps défendait les droits des travailleurs. Quand la loi 111 a été adoptée, la loi la plus inique en matière de droits fondamentaux des travailleurs, comment a voté le député de Laviolette dans cette Chambre? Vous n'avez pas dit un mot. Vous n'êtes pas sorti de votre siège pour venir défendre les droits des travailleurs. Vous étiez bien content de ne pas être obligé de le faire.

Des voix: ...

La Vice-Présidente: À l'ordre!

M. Ryan: Nous n'avons jamais entendu la voix du député de Laviolette défendre les droits des travailleurs contre la loi 111. Il circulait par tout le Québec, comme d'autres, à titre de député, mais nous ne l'avons jamais entendu. Il était vice-président de la Chambre, il avait parfaitement le droit de se prononcer publiquement là-dessus.

M. Jolivet: Je l'ai fait chez vous.

M. Ryan: On ne vous a pas entendu fort, cela n'a pas eu beaucoup de répercussions. Et les députés du Parti québécois, je m'excuse, Mme la Présidente, ont tous honteusement approuvé le gouvernement du temps. Et nous nous sommes employés, cela a été notre première priorité pendant un an, à refaire un climat de confiance dans l'école publique, d'abord entre les administrateurs scolaires, les enseignants et les autres professionnels qui oeuvrent dans l'école publique. Je crois que nous avons réussi. Nous avons réuni les conditions d'un travail de concertation et de collaboration véritables que nous entendons promouvoir par tous les moyens dans l'école publique.

Le député de Laviolette sait très bien tous les efforts que le ministre consacre à l'amélioration des conditions concrètes dans les écoles publiques. Du côté de l'école privée, une chose que n'a pas mentionnée le député de Laviolette... Mme la Présidente je

vais terminer là-dessus parce que je sais que nous avons besoin de tout le temps qui nous reste. Mon collègue le député de Bourget a des choses à dire également, que je suis très intéressé à entendre. Je veux dire que, devant le débat que nous avons entendu, je pense que nos concitoyens se rendront vite compte que la politique du gouvernement qui se développe prudemment, qui se développe dans un esprit pratique, rend des services signalés. Nous la perfectionnerons à mesure que nous avancerons et nous accepterons volontiers d'autres débats sur les orientations, et il se pourrait que l'Opposition nous fournisse des éléments utiles. Nous les accueillerons volontiers.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Éducation.

M. le député de Laviolette, sur une question de règlement.

M. Jolivet: Non, je m'excuse, Mme la Présidente, ce n'est pas sur une question de règlement. Est-ce que le ministre me permettrait une question à la suite de ce qu'il a dit?

La Vice-Présidente: Vous savez, M. le ministre de l'Éducation, qu'en vertu du règlement de cette Chambre, si le député de Laviolette veut vous poser une question, vous devez consentir à ce qu'il vous pose une question.

M. Ryan: Malheureusement, je ne peux pas consentir parce que je prendrais du temps au député de Bourget. Si le député veut consentir à ce que nous siégeons cinq minutes de plus, je n'ai aucune espèce de problème. Si le leader veut consentir de notre côté, je n'ai aucune espèce de problème.

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de l'Éducation.

M. Jolivet: Mme la Présidente, sur une question de règlement d'abord.

La Vice-Présidente: Oui, sur la question...

M. Jolivet: Je voulais être fair-play envers le ministre. Question de règlement, parce que j'ai été mis en cause dans un discours du ministre. Je dois lui dire que, comme le président de l'Assemblée nationale, comme elle, j'ai des obligations en dehors de cette Chambre - le ministre le sait très bien - j'ai l'obligation d'être plus neutre, mais, dans mon comté, de pouvoir agir. Je l'ai fait et le ministre le sait très bien. J'ai rencontré les enseignants chez moi. J'ai donné ma position au public; elle a été connue. Donc, le ministre a été malveillant

et mesquin envers moi.

Des voix: Oh! Oh!

La Vice-Présidente: Je pense que ce n'était pas tellement une question de règlement, M. le député de Laviolette. C'était surtout une mise au point que vous vouliez apporter.

Je vais reconnaître le député de Bourget.
(17 h 50)

M. Claude Trudel

M. Trudel: Je vous remercie, Mme la Présidente. D'entrée de jeu, je vais mettre les cartes sur la table. J'ai un fils qui a fait son cours primaire à l'école privée et qui est maintenant en secondaire II à l'école publique. On ne pourra pas m'accuser d'un parti pris, parti pris que j'ai, et que je mettrai sur la table dans deux minutes.

Dans mon comté, il y a le pensionnat Notre-Dame-des-Anges dont je suis fier d'avoir appuyé auprès de M. le ministre la demande de statut d'intérêt public. Également, à titre de député et aussi d'ami, d'admirateur même du Collège français, je suis intervenu dans ce dossier pour recommander à M. le ministre de l'Éducation d'accorder un statut au Collège français, division de Longueuil.

Dans le comté de Bourget, Mme la Présidente, il existe cette institution privée qui est le pensionnat Notre-Dame-des-Anges. Il existe aussi deux institutions publiques qui sont, je dirais, aux antipodes l'une de l'autre: d'un côté, l'énorme, l'immense et très connue polyvalente Édouard-Montpetit et, de l'autre, l'école secondaire Louis-Riel dont la réputation n'est plus à faire et qui me semble représenter les avantages de l'école privée au service de l'école publique. On a vu très souvent à la télévision, on a entendu parler de cette école publique de très haut calibre qu'est l'école Louis-Riel.

Vous me permettez un mot sur le Collège français avant d'aborder les questions plus générales. Mme la Présidente, j'ai été le premier étudiant québécois en cours privé de M. Louis Portai; J'étais un peu cancre à l'époque. J'espère que je me suis amendé. Je vois le député de Vaudreuil-Soulanges, que je connais depuis longtemps, approuver d'un rire plutôt sonore. Dès le lendemain de l'arrivée de M. Portai au Québec en 1959, j'ai eu l'honneur - je dis bien maintenant l'honneur - d'être son premier étudiant en cours privé. C'était il y a 30 ans et, par la suite, durant quelques années, au collège Saint-Viateur d'Outremont. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt - je me permets d'ajouter d'admiration - le développement de cette oeuvre magnifique qu'est le Collège français dont les progrès ont été, au cours des ans,

remarquables. Resté en contact avec M. Portai et son équipe, je peux attester la qualité du travail accompli dans des conditions qui n'ont pas toujours été faciles. La réussite d'aujourd'hui est plus que méritée puisqu'elle est le produit de l'acharnement, de la ténacité et de l'ardeur au travail.

Il y a un élément du Collège français qui a attiré mon attention et sur lequel je me permets d'insister, après avoir insisté auprès du ministre il y a quelques semaines. Il s'agit de la population scolaire du Collège français qui permet à des élèves de près de 60 nationalités de se côtoyer quotidiennement. Voilà en effet un puissant facteur d'intégration, d'autant plus que la langue de travail et des communications est le français.

Au moment où le Québec s'apprête à revoir ses politiques d'immigration et d'intégration des immigrants à la communauté francophone, je pense que le Collège français doit être cité en exemple et encouragé à poursuivre son oeuvre.

Lors de son intervention à l'occasion de l'adoption du principe, M. le ministre disait dans son intervention que le statut RFS est le portique vers la déclaration d'intérêt public. Moi, je demande au ministre de l'Éducation de permettre au Collège français d'accéder au salon dans les meilleurs délais puisque ce collège a fait ses preuves depuis plus de 30 ans maintenant.

De façon plus générale et en allant aussi rapidement que possible au but, vous me permettrez de rappeler, Mme la Présidente, que l'engagement du Parti libéral du Québec pour l'école privée ne date pas d'hier. Le ministre le rappelait lui-même la semaine dernière, le programme politique du Parti libéral présentait des engagements précis, des engagements fermes sur cette question. Dès le printemps dernier, le ministre de l'Éducation le rappelait aussi aux participants aux états généraux de l'éducation. Il me permettra de le citer parce que la politique du gouvernement est basée en grande partie sur cette déclaration. Je cite le ministre: "On pourrait - disait-il - choisir d'ignorer les établissements privés, de les marginaliser ou de les laisser végéter. Mais cette politique de l'autruche n'est pas celle qu'entend suivre le gouvernement. Sans ouvrir la porte toute grande à une concurrence aveugle et tout en conservant un attachement prioritaire envers l'école publique - le ministre disait bien un engagement prioritaire envers l'école publique - nous estimons qu'il existe une demande très forte des parents pour l'école privée et que cette demande répond à des besoins très réels.

"Nous observons en outre que l'école privée offre le plus souvent des garanties sérieuses de qualité et de rigueur pour la poursuite des objectifs que nous assignons à

l'école. Devant ces faits - poursuivait le ministre - nous ferions montre d'irréalisme et d'irresponsabilité en prétendant ignorer la réalité de l'école privée dans un monde où chaque société serait de plus en plus exposée au grand vent du large. Il n'y a pas de mal à ce que l'école publique soit stimulée et mise en question par la présence à ses côtés d'un certain nombre d'établissements privés qui l'obligent à s'interroger sur la manière dont elle s'acquitte de son mandat."

En conclusion - j'aurais d'autres choses à dire, Mme la Présidente, mais il me reste tellement peu de temps - permettez-moi de citer encore une fois le ministre de l'Éducation et cette fois-ci à l'occasion de ses propos du 24 mars dernier qui illustrent à merveille, à mon avis, la position des membres de ce côté-ci de la Chambre sur l'enseignement privé. M. le ministre disait et je cite, en terminant: "Nous avons une politique franche, une politique où le rôle de chacun est clairement établi. Nous voulons que chacun - en parlant de l'école privée et de l'école publique - se développe au maximum et les aventuriers qui pourraient être tentés par le camp de l'enseignement privé trouveront un accueil très difficile au ministère de l'Éducation.

"Par ailleurs, ceux qui veulent faire un travail en profondeur, ceux qui veulent vraiment aider notre jeunesse, ceux qui veulent consentir à des sacrifices importants pour aider notre jeunesse à se doter d'une meilleure formation, ceux-là nous les accueillerons avec bienveillance, parce que nous considérons que le Québec dans la situation difficile où il se trouve n'a pas les moyens de s'offrir le luxe de perdre un concours disponible. Il faut que nous tirions parti de toutes nos ressources et que nous le fassions de la meilleure façon possible".

Mme la Présidente, je vous remercie parce que je constate qu'il est vraiment très près de 18 heures. Merci.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Bourget. Je constate que le débat est terminé sur la prise en considération. Est-ce que le rapport de la commission de l'éducation concernant le projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé, est adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Compte tenu de l'heure, nous allons...

M. Gratton: Mme la Présidente...

La Vice-Présidente: Oui, M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Est-ce que je pourrais solliciter le consentement unanime de

l'Opposition pour qu'on puisse procéder à l'étape suivante, c'est-à-dire l'adoption du projet de loi, étant donné que l'Opposition concourt à son adoption?

La Vice-Présidente: Vous savez, MM. les députés de l'Opposition, que, pour pouvoir passer à une autre étape, il faut votre consentement. Est-ce que nous avons votre consentement à cet effet?

M. Gratton: Mme la Présidente...

La Vice-Présidente: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Je crois savoir que l'Opposition ne s'oppose pas à l'adoption du projet de loi.

La Vice-Présidente: M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Un instant! Je pense bien que de ce côté je n'ai pas d'indication de la part de notre côté qu'on doive donner le consentement. Donc, je dois refuser, il n'y a pas de critique ici.

La Vice-Présidente: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: D'accord, Mme la Présidente. J'accepte volontiers que le député de Jonquière n'est pas mandaté. J'ai simplement voulu m'enquérir auprès de lui si, par hasard, son leader lui aurait donné des indications, je constate que ce n'est pas le cas. Donc, compte tenu de l'heure, je propose qu'on suspende les travaux, Mme la Présidente, et on reviendra ce soir à 20 heures.

La Vice-Présidente: Bon! Nous allons donc suspendre les travaux jusqu'à 20 heures ce soir.

(Suspension de la séance à 18 heures)

(Reprise à 20 h 6)

Le Vice-Président: Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît! Nous reprenons les travaux de l'Assemblée nationale aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je vous prierais d'appeler l'article 6 du feuillet, s'il vous plaît!

Projet de loi 9

Reprise du débat sur l'adoption du principe

Le Vice-Président: Nous allons maintenant reprendre le débat sur la motion du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en vue de l'adoption du principe du projet de loi 9, Loi abolissant le Conseil de la faune. Lors de l'ajournement du débat, la parole était à M. le député d'Ungava.

M. le député, il vous reste exactement sept minutes pour votre intervention. Je vous cède la parole.

M. Christian Claveau (suite)

M. Claveau: Merci, M. le Président. C'est avec plaisir que je prendrai les minutes qu'il me reste afin de resituer le débat, le contexte dans lequel se situe le projet de loi 9 et, par le fait même, brosser, pour la population du Québec, un rapide portrait des véritables intentions du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en déposant le projet de loi dont il est question.

Comme vous venez de le dire, M. le Président, le projet de loi 9 a comme intention d'abolir le Conseil de la faune. C'est un projet de loi en deux articles très simples: abolir la section III de la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui créait le Conseil de la faune, mais en le remplaçant par, légalement parlant tout au moins, rien, parce qu'on ne dit pas ce que l'on va faire avec. On dit: Il y a abolition. Donc, on peut supposer en principe qu'il n'y aura rien qui va le remplacer, d'autant plus que le ministre dans son argumentation pour justifier son projet de loi disait: C'est un conseil qui coûte cher. Ce sont des dépenses inutiles. On n'a pas besoin de cela; alors pourquoi le conserver?

Or, voilà, M. le Président, que par curiosité, nous sommes allés voir un peu plus loin pour savoir ce que le ministre avait l'intention de faire avec cela, parce que lorsque l'on crée un vide, généralement c'est pour le combler par autre chose. Or, il se trouve que dans un telbec qui émane du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en date du 14 août 1986, message no 226083, on apprend du bureau même du ministre qu'il a l'intention de former des comités "aviseurs" qui vont lui permettre d'avoir des idées sur ce qu'il doit faire avec son ministère.

M. le Président, la principale différence entre les comités "aviseurs" dont il est question dans le telbec, le communiqué du bureau du ministre, et ce qu'il y avait avant - ce qui existe encore jusqu'à maintenant parce que la loi n'est pas adoptée; donc le Conseil de la faune - c'est, et on retrouve cela dans le texte: "Sept participants

nommés par le ministre, sur chacun des comités "aviseurs". Il y en a deux: un pour la chasse et un pour la pêche. Il n'y en a pas assez d'un; il a fallu qu'il en mette deux. Donc, sept participants nommés par le ministre, un secrétaire, c'est-à-dire un employé du ministère relevant directement du sous-ministre adjoint à la faune et aux parcs. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est dans le communiqué qui émane du bureau du ministre en date du 14 août 1986. Il faut croire qu'il y aura des gens payés parce que, que je sache, un employé du ministère qui agit comme secrétaire ne doit pas être bénévole.

On dit aussi qu'il y aura un sous-ministre adjoint à la faune et aux parcs à titre d'observateur et d'agent de liaison au comité avec le ministre. C'est cela. Donc, il est remplacé par quelque chose, sauf que le tour de passe-passe que nous fait le ministre actuellement, c'est de prendre quelque chose qui est dans la loi, qui a une structure, une façon de fonctionner, des modalités organisationnelles, en disant: On n'a pas besoin de cela, ce n'est pas bon, donc on s'en débarrasse. Mais à côté, il nomme ses propres comités en dehors de la loi, cette fois, à partir de sa bonne volonté, à partir de ses intérêts. Il va fonctionner avec autant de gens qu'avant, dans des comités formés de personnes qu'il aura nommées lui-même. De plus, il essaie de nous faire croire que ce seront des bénévoles.

Est-ce que le ministre peut nous garantir, assurer à cette Chambre qu'il n'y aura pas de frais de déplacement payés pour ces gens, qu'il n'y aura pas de frais de représentation, qu'il n'y aura pas de rémunération pour participation aux réunions, etc.? Or, dans la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, on disait que les gens qui participent au Conseil de la faune, les membres ne sont pas rémunérés, mais reçoivent des compensations pour le transport et pour le temps qu'ils y consacrent. Ce ne sont pas des postes rémunérés en soi. C'est clair dans la loi, c'est strict, c'est applicable d'une façon ordonnée, d'une façon démocratique, comme on l'entend à l'intérieur de nos structures, sans avoir à cacher quoi que ce soit à personne.

Or, dans ce que nous présente actuellement le ministre, ce sont des gens qu'il nommera lui-même, quatorze personnes en plus d'un comité consultatif qui chapeautera un peu tout cela, qui aura lui aussi, à moins que je ne m'abuse, sept membres, donc on est rendu à 21. On a aboli un organisme pour en créer trois, en échappant carrément à la structure légale. C'est ce que le ministre appelle de la transparence. C'est vraiment là un acte que l'on pourrait, à la limite, taxer d'antidémocratique, un acte qui veut faire en sorte que l'on prend quelque

chose qui est dans la loi, qui fonctionne, qui est reconnu par tout le monde depuis de nombreuses années et, sous prétexte qu'on n'en a pas besoin, on s'en départit pour créer une structure semblable encore plus complexe en dehors de la loi, celle-là, à la bonne volonté du ministre, où il va pouvoir nommer qui il veut, comme il veut, de n'importe quelle façon, sans égard à un processus légal et démocratique. C'est cela, la teneur du projet de loi 9. C'est cela, les conséquences du projet de loi 9. C'est là vers où s'oriente le ministre et c'est tout à fait clair, puisqu'il l'annonce lui-même dans un communiqué qui émane de son ministère et qui spécifie, entre autres, le nom des gens qu'il a déjà décidé de nommer à ce comité, avant même d'avoir aboli juridiquement le comité consultatif sur la faune, le Conseil de la faune qui existait et qui existe encore aujourd'hui.

Qu'est-ce que le ministre a fait, l'éché dernier? Il a dit: C'est bien de valeur, messieurs, on n'a plus besoin de vous autres, allez-vous-en. Dans la loi, vous existez toujours, mais on ne s'en servira plus. De toute façon, on est pour l'abolir. Parallèlement à cela, tout de suite, le 14 août, il nomme déjà les gens qui vont succéder à ce comité, mais il les nomme par le biais d'un simple communiqué de presse qui vient de son bureau et qui dit: Maintenant, nous allons avoir des comités "aviseurs" et ce sont telle et telle personne qui vont siéger à ces comités, parce que c'est moi, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui, à partir d'aujourd'hui, va décider qui va siéger à ces comités et je n'ai pas besoin de structures juridiques pour me dire quoi faire. Je suis capable de gérer mes choses tout seul. Si vous n'êtes pas contents, vous devrez vous contenter de ce que nous, on a décidé de faire.

Voilà, M. le Président. Malheureusement, je n'ai pas beaucoup plus de temps pour donner des précisions là-dessus. Mais je pense que la situation est assez claire pour comprendre que le ministre est en train de rire de la population en abolissant un comité pour en créer trois et en les sortant de la loi, ce qui va lui permettre de faire ce qu'il veut, de la façon qu'il va le vouloir. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche pour son droit de réplique.

M. Yvon Picotte (réplique)

M. Picotte: Merci, M. le Président. Il me fait réellement plaisir de pouvoir, à la suite des interventions de la semaine dernière de quelques-uns de mes collègues, plus particulièrement celles du député de

Dubuc et du député d'Ungava, exercer ce qu'on appelle en langage parlementaire le droit de réplique pour corriger un certain nombre de choses.

Evidemment, il faut admettre, M. le Président, que l'intervention du député de Dubuc était beaucoup plus articulée, beaucoup plus empreinte de sagesse, même si, au point de départ, il y avait une foule de choses qui n'avaient pas été comprises. Mais, celle du député d'Ungava est évidemment égale à la personnalité du député d'Ungava. Je vous laisse le soin, M. le Président, afin de ne pas être rappelé à l'ordre et de ne pas utiliser d'épithète qui pourrait être antiparlementaire, d'imaginer tout ce que vous voudrez.

Ces gens-là ont semblé nous dire qu'ils n'avaient pas compris le processus du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Ils ne comprennent pas que le Conseil de la faune ait été remplacé, et ils disent qu'il a été remplacé par une table de concertation et deux comités "aviseurs". Comment économiser de l'argent, administrativement, en remplaçant un Conseil de la faune par trois comités? C'est facile, je vais vous l'expliquer, M. le Président. D'abord, on a décidé, en arrivant le 12 décembre 1985 au gouvernement du Québec, de limiter les dépenses, d'une part, et aussi il y a plus que ça dans le cas du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, nous avons décidé que, désormais, c'était fini les décisions prises unilatéralement au 17e étage du 150, Saint-Cyrille Est, à Québec. Décision prise unilatéralement par les ministres du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sans se préoccuper de ce qui se passait sur le terrain, sans se préoccuper des utilisateurs.

Le mot "utilisateurs" dans le cas du loisir, de la chasse et de la pêche veut dire - et je pense que c'est important de le spécifier pour le député d'Ungava - chasseurs, pêcheurs, piégeurs et ça peut vouloir dire aussi gens du plein air. Braconnier, le député d'Ungava comprend ça très vite. Probablement que l'ancien ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, député de Saguenay, son ancien collègue, avait une expérience tout à fait particulière du côté du braconnage. Lui aussi, il comprenait ça. Mais, à partir de ce moment-là, nous avons décidé chez nous de fonctionner et d'établir des politiques en fonction des utilisateurs.

La première chose que j'ai faite, M. le Président, c'est très clair, cela a été de décider d'avoir une table de concertation. Vous voulez savoir la différence entre ce que le ministre actuel a fait et ce que mes prédécesseurs ont fait? C'est très facile, très facile. Cela se comprend très vite et j' imagine que la majorité des gens en cette Chambre vont comprendre cela rapidement. Autrefois, comme le faisaient mes

prédécesseurs, au lieu de décider, M. le Président...

Le Vice-Président: Un instant, M. le ministre.

M. Claveau: Est-ce qu'on pourrait avoir quorum, M. le Président?

Le Vice-Président: Bon, très bien.

Une voix: Les propos sont tellement intéressants que ses collègues...

Le Vice-Président: Un instant, s'il vous plaît! Vous n'avez pas de commentaires à faire à ce moment-ci. Je vais vérifier le quorum, purement et simplement.

Qu'on appelle les députés, s'il vous plaît!

Nous avons maintenant quorum.

Vous pouvez poursuivre, M. le ministre.

M. Picotte: Merci, M. le Président. J'aimerais vous souligner que, quand le député d'Ungava a fait son intervention tantôt, durant sept minutes vides de sens, il n'y avait même pas un de ses collègues qui l'écoutait. Il était tout seul. Il parlait comme de coutume, dans le vide, M. le Président. Je suis heureux d'avoir au moins dix fois plus de collègues qui écoutent le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Une voix: C'est vrai.

M. Picotte: Et le député d'Ungava s'est retrouvé tout fin seul, M. le Président. Vous savez pourquoi? Il n'est vraiment pas intéressant à écouter de toute façon et, comme il n'est pas intéressant à écouter et qu'il n'avance nulle part dans ses propos, évidemment ses collègues sont restés dans leurs bureaux.

M. Dufour: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Picotte: M. le Président...

Le Vice-Président: Un instant, M. le ministre. J'ai un appel au règlement.

M. Dufour: ...le ministre...

(20 h 20)

Le Vice-Président: Un instant. Je vous cède la parole, M. le député de Jonquière. Je vous écoute.

M. Dufour: J'aimerais que vous rappeliez le ministre à la pertinence du débat parce qu'il s'adresse à un ministre et c'est complètement en dehors de ce qu'il avait à dire.

Le Vice-Président: Non, il s'adresse à un député, effectivement. M. le ministre, je vous demanderais, s'il vous plaît, de revenir au sujet en discussion, soit le projet de loi 9.

M. Picotte: M. le Président, vous avez totalement raison et le député de Jonquière aussi. J'ai tellement de difficulté à trouver quelque chose de sensé dans ce qu'a dit le député d'Ungava que j'ai de la misère à lui donner une réplique qui se tient, M. le Président.

Je voulais vous souligner, M. le Président, que c'est facile de comprendre le pourquoi de la table de concertation. Autrefois, mes prédécesseurs au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche décidaient eux-mêmes de nommer les membres du Conseil de la faune non en fonction des organismes mais des individus. Cela a été la marque de commerce de ce gouvernement durant les dix ans, onze ans pendant lesquels ils ont été au pouvoir. La marque de commerce de ce gouvernement pour faire du patronage cela a été uniquement de nommer une foule de gens à des commissions et des comités et de leur donner - parce qu'on avait beau dire dans la loi qu'ils n'avaient pas de salaire, c'est vrai qu'ils n'avaient pas de salaire, M. le Président, c'est bien évident qu'ils n'avaient pas de salaire - ce qu'on appelle des jetons de présence largement payés, qu'on a abolis nous, le Parti libéral du Québec. Et il y avait ce qu'on appelait dans la majorité de ces commissions, et c'est vérifiable, la tournée des grands ducs. Vous savez ce qu'est la tournée des grands ducs? On avait une carte de crédit d'un ministère quelconque puis cela permettait d'aller prendre des bons lunchs le midi et des bons lunchs le soir en ayant un bon jeton de présence grassement payé pour des amis du régime, de se payer des bons lunchs aux frais du peuple. C'est ce que les commissions permettaient et c'était une des façons du gouvernement précédent de faire du patronage.

Évidemment, il ne fallait pas nommer des organismes à ce moment-là. Il fallait nommer des petits amis, des amis péquistes. C'était là exactement ce qui se passait. Cela est vérifiable dans n'importe quelle commission au Québec. C'est bien sûr qu'en abolissant une commission ou en abolissant ce que j'abolis aujourd'hui, le Conseil québécois de la faune, bien cela fait mal à des petits amis que ces gens ont nommés. C'est bien sûr. On ne s'est pas soucié de cela. On a remplacé cela, nous, vous savez par quoi? C'est là que vous allez voir la différence entre les ministres péquistes et le ministre libéral, nous avons remplacé cela par des organismes. Nous avons dit aux organismes: Vous déléguez la personne que

vous désirez déléguer auprès du ministre pour le conseiller. Quels sont ces organismes? C'est la Fédération québécoise de la faune. On n'a pas dit: On nomme M. Untel. On a dit à la Fédération québécoise de la faune: Voulez-vous, s'il vous plaît, nous déléguer un de vos représentants, celui que vous jugez le plus apte? Non pas celui qui va venir dire au ministre qu'il est beau, qu'il est fin et qu'il est "smart" mais celui qui va venir conseiller le ministre en fonction des intérêts de la faune. Pas le choisir pour qu'il encense le ministre quand le ministre dort comme c'est arrivé avec mon prédécesseur, le choisir en fonction des intérêts de la faune, peu importe le nom de l'individu. C'est ça qu'on a décidé de faire. C'est une grosse différence que le député d'Ungava ne pouvait pas comprendre parce qu'il s'est sauvé au moment où on se parle. Il n'est pas là.

Le deuxième, FAPEL-faune. Un autre organisme conseillant le ministre, FAPEL-faune. Pas M. ou Mme Unetelle de FAPEL-faune, un organisme. On dit: Envoyez celui que vous voudrez pour conseiller le ministre. Un troisième organisme: L'union québécoise de la conservation de la nature, pour conseiller le ministre. C'est important, l'union québécoise de la conservation de la nature. Un autre: L'association des trappeurs indépendants du Québec. Les personnes qui ont affaire dans la faune, M. le Président. Un autre, l'association des pourvoyeurs du Québec. C'est assez important au niveau de la faune. Une autre association. Pas quelqu'un nommé par le ministre. Pas un petit ami du régime avec un jeton de présence et des lunchs à profusion. Ce n'est pas ça qu'on a fait.

Cela a changé, le gouvernement. Délégué par l'organisme en question, peu importe qui, mais pour conseiller le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. La fédération des gestionnaires de ZEC. C'est important, ça aussi, la fédération des gestionnaires de ZEC. L'association des chasseurs. C'est ça que nous avons fait. Nous avons demandé aux gens et aux organismes de siéger là-dessus et de nous envoyer qui ils voudront pour conseiller le ministre et surtout de ne pas se gêner pour le dire au ministre quand il y a des choses qu'il ne fait pas comme il faut. C'est évident que cela aurait été beaucoup plus facile pour celui qui vous parle de nommer un de ses amis avec une carte de membre du parti, bien souvent, comme cela s'est vu autrefois et de lui dire: Écoute, dans telle situation, le ministre peut être un peu mal pris. Voudriez-vous, s'il vous plaît, faire des rapports qui ne sont pas trop tendancieux. C'est ça qui se passait.

On a décidé d'abolir ce système de protection. On a décidé d'abolir ce système. Je comprends que cela fait mal aux amis péquistes des députés d'en face. Je comprends cela. Je n'ai rien contre cela. Et

je n'ai rien contre le fait que ça leur fasse mal parce que celui qui conseille le ministre, ce sont des gens de la faune et ils doivent le conseiller sans attache aucune. Il n'y a pas de ministre qui pourra leur dire: Souviens-toi que tu as une carte de crédit et que tu te paies des lunchs quand tu viens à Québec. Ce n'est pas le ministre qui va pouvoir leur dire cela. Cela ne s'est peut-être pas dit dans le passé, mais ça s'est fait sentir. Vous voulez savoir ce que pensaient les organismes, M. le Président, de mes prédécesseurs? Je vais vous lire une petite lettre. Il y en a des dizaines comme cela.

Trois-Rivières, le 11 octobre 1985. Lettre ouverte. Cela vient de la Fédération québécoise de la faune. C'est assez important, bonne fédération. On écrit dans le temps à l'honorable Jacques Brassard, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, toujours au 17e étage du 150, Saint-Cyrille Est, Québec. Objet: Conseil de la faune. "M. le ministre, par le biais de votre conférence de presse du 10 octobre 1985, vous nous avez annoncé les personnes et les organismes que vous avez choisis pour former le Conseil de la faune pour les trois prochaines années. Il s'agit de représentants de la FQF, la Fédération québécoise de la faune - vous voyez qu'eux ne se sont pas gênés pour dire ce qu'ils pensaient - de FAPEL, de l'UPA, des MRC, des ZEC, puis de l'UQCN, des pourvoyeurs, de la protection des animaux, du saumon de l'Atlantique, des trappeurs, de la ville de La Tuque - c'est important - de l'industrie forestière et du conseil de bande.

"Tout d'abord, permettez-nous de dire qu'il est dommage de constater que le Conseil de la faune du Québec va compter parmi ses membres des organismes qui n'ont absolument aucun intérêt à ce que la faune du Québec soit protégée et mise en valeur. Où sont les vrais spécialistes québécois de la faune qui pourraient empêcher un tel déséquilibre en conseillant d'une façon objective et sur des bases scientifiques les membres du Conseil de la faune? En nommant à ce conseil un représentant de l'UPA et un de l'industrie forestière, vous avez introduit les loups dans la bergerie.

"Nous croyons que ce groupe, qui a comme mandat de vous conseiller sur des dossiers et des politiques en matière de conservation et d'exploitation de la faune, pourra difficilement faire des recommandations représentatives des chasseurs et des pêcheurs, car les intérêts divergents des membres risqueront de faire piétiner sur place ce conseil. Pourquoi privilégier un comité de compromis au lieu de former un groupe d'intervenants directement orientés vers un objectif commun, objectif qui n'a jamais été atteint?

"Malheureusement, encore une fois, le ministre de l'Agriculture - on faisait

référence au député de Lévis, avec ses gros sabots, qui écrasait tout le monde, on s'en souviendra, M. le Président - aura réussi à étendre ses tentacules et à infiltrer un organisme de la faune. Enfin, nous espérons que les représentants des utilisateurs de la faune formant ce conseil, réussiront à travailler positivement. N'oubliez pas, M. le ministre, que, lorsque les cuisiniers se battent, le rôti brûle.

"Permettez-nous de vous dire que, cela, M. Garon le sait très bien. C'est pourquoi M. Garon ne formera jamais un Conseil de l'agriculture sur lequel pourraient siéger des chasseurs, des pêcheurs et des spécialistes de la protection des habitats.

"Veuillez agréer, M. le ministre, nos plus cordiales salutations."

C'est signé par Léopold Quintal, président de la commission d'étude et de recherche de la Fédération québécoise de la faune.

M. Desbiens: M. le Président.

Le **Vice-Président:** M. le député de Dubuc, sur un rappel au règlement?

M. Desbiens: Non, non.

Le Vice-Président: Non?

M. Desbiens: C'est une question sur un dépôt de document. Est-ce le moment?

Le Vice-Président: Pardon?

M. Desbiens: Est-ce le moment de demander le dépôt de documents?

M. Picotte: Oui, oui. On va vous déposer tout cela. Il n'y a pas de problème, M. le Président.
(20 h 30)

Le Vice-Président: Très bien. Allez-y.

M. Desbiens: M. le Président, étant donné que le ministre a cité une lettre qui vient prouver exactement le contraire de ce qu'il disait tantôt, c'est-à-dire que les organismes auparavant encensaient le ministre. J'aimerais qu'il dépose ce document.

Le Vice-Président: Très bien, donc, M. le ministre, est-ce que... Un instant, M. le ministre. Vous êtes prêt à déposer ce document? Très bien. À la fin de votre intervention, je vous demanderai de le déposer. Très bien, allez-y.

M. Picotte: C'est avec un plaisir énorme, M. le Président, que je vais la déposer. Ce n'est pas le Conseil de la faune, c'est un individu de la FQF qui faisait cette remarque au ministre du temps. Il n'a rien

compris encore une fois, mon cher collègue du Dubuc. C'est la plus belle preuve que le Conseil de la faune acceptait tout cela sans rien dire, il fallait faire attention parce que le ministre nous avait nommés personnellement. Je dépose cette lettre avec plaisir. Je suis étonné de voir que ces gens ne l'ont pas, parce que, quand on est arrivé au ministère le 12 décembre, il ne restait plus un crayon, plus une feuille de papier, même le calendrier était parti. Ils avaient amené le calendrier avec eux. Je ne comprends pas qu'ils ne l'aient pas dans leurs classeurs, mais on peut leur en envoyer une douzaine de copies avec plaisir.

Une voix: Ils avaient marqué le temps.

Le Vice-Président: Document déposé.

Une voix: Cela marchait encore en 1986.

M. Picotte: M. le Président, je pense c'est une autre preuve hors de tout doute, le président de la Fédération québécoise de la faune parlait de la façon dont gouvernaient ces gens, en nommant de petits amis. Au temps de mes prédécesseurs, il ne se passait pas une semaine sans qu'on lise une lettre ouverte dans tous les journaux du Québec blâmant l'attitude du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Depuis le 12 décembre 1985, rares ont été les interventions par lettre ouverte, les organismes condamnant les attitudes de l'actuel ministre. Pour quelle raison? Pour une seule raison - on ne se contera pas de mensonge - parce que ces gens, depuis que nous avons établi la table de concertation, participent entièrement aux décisions, parce que ces gens, avec les comités "aviseurs" qui font des recommandations à la table de concertation, les comités "aviseurs" de chasseurs et de pêcheurs, les comités "aviseurs" de pêcheurs, participent aux décisions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Quand ils ne sont pas satisfaits d'une décision, ils doivent se dire que c'est la meilleure décision qui a pu être prise étant donné les circonstances, puisque ce sont eux qui ont conseillé au ministre de le faire ainsi. C'est ainsi que cela se décide, c'est ainsi que cela fonctionne.

Non seulement cela va mieux parce qu'on prend de meilleures décisions en consultant les gens, mais de plus cela ne coûte pas cher à l'État. Cela fait de la peine à nos petits amis d'en face. On sait de quelle façon ils ont administré les finances publiques. On disait: Cela ne coûte pas cher, un Conseil québécois de la faune, cela coûte 25 000 \$, 30 000 \$, 40 000 \$, 50 000 \$, il ne faut pas brailler là-dessus. Mais c'est à coups de milliards qu'on a dû couper dans l'appareil à cause des dépenses qu'avait

effectuées le gouvernement précédent. On a coupé à coups de 25 000 \$, 30 000 \$ et 40 000 \$. 1 500 000 000 \$, ce n'est peut-être pas beaucoup pour les gens d'en face parce qu'ils réduisent cela à sa plus simple expression. Ils disent: 1 500 000 000 \$, c'est le chiffre 1, 1, ce n'est pas beaucoup. C'est à coups de 25 000 \$, 30 000 \$, 40 000 \$, 50 000 \$ qu'on a coupé, et le plus intéressant, c'est que cela fonctionne.

Je dis bravo à cette façon de procéder, et surtout - vous me permettrez de le faire en terminant, M. le Président - je voudrais remercier les chasseurs, les pêcheurs et les gens qui sont à la table de concertation parce qu'ils sont là à titre bénévole. Effectivement, ils passent des journées, des matinées, des après-midi au ministère avec nos collaborateurs pour régler des problèmes. Je pense que cela mérite d'être souligné. On l'a toujours dit, ceux qui croient vraiment à la faune au Québec sont prêts à consacrer du temps pour leurs concitoyens. Cela, c'est une façon plus démocratique d'agir et c'est une façon d'améliorer la faune au Québec. Bravo si cela coûte moins cher aux Québécois et aux Québécoises, parce que, en coûtant moins cher aux Québécois et aux Québécoises, cela évite de faire deux budgets dans la même année, comme nos amis d'en face l'ont fait en 1981: un avant les élections pour donner des bonbons et l'autre au mois de novembre pour nous surtaxer. Cela évite de faire deux budgets dans la même année. Cela évite aux Québécois et aux Québécoises de mettre la main dans leurs poches pour payer des choses à des amis du régime sans que cela paraisse trop. Cela fait qu'on est plus performants. Merci à tous ceux qui participent à ces discussions.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président: Le débat étant terminé, est-ce que cette motion d'adoption du principe du projet de loi 9, Loi abolissant le Conseil de la faune, est adoptée?

Une voix: Sur division.

Le Vice-Président: Adopté sur division.
M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission de l'aménagement et des équipements

M. Gratton: M. le Président, je voudrais faire motion pour déférer le projet de loi à la commission de l'aménagement et des équipements pour étude détaillée.

Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté.
M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je vous prierais d'appeler l'article 34 du feuilleton.

Projet de loi 120

Adoption

Le Vice-Président: A l'article 34 du feuilleton, le ministre du Revenu propose la motion d'adoption du projet de loi 120, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal. Je cède la parole à M. le ministre du Revenu.

M. Michel Gratton

M. Gratton: Merci, M. le Président. Nous arrivons à la dernière étape de l'étude du projet de loi 120 qui, comme on le sait, donne suite au discours sur le budget du 1er mai 1986, prononcé par le ministre des Finances, ainsi qu'à la déclaration ministérielle du 29 mai 1986 du même ministre. Il donne également suite à certaines mesures annoncées dans l'énoncé de politique budgétaire du gouvernement du 18 décembre 1985.

Après avoir adopté et longuement débattu le principe de ce projet de loi, après en avoir étudié plus de 100 articles en commission parlementaire, je me limiterai, ce soir, à rappeler simplement que le premier objectif de ce discours sur le budget du 1er mai dernier était de concrétiser la priorité accordée par le nouveau gouvernement au redressement des finances publiques. Il s'agissait d'abord de rétablir sur des bases solides la situation financière du Québec tout en réduisant au minimum l'effort fiscal supplémentaire exigé des particuliers et des entreprises du Québec afin de résoudre complètement l'impasse budgétaire additionnelle de 1 500 000 000 \$ que nous avons trouvée à notre arrivée au pouvoir et que nous avait léguée le gouvernement du Parti québécois.

Les mesures mises en place dans le discours sur le budget visaient en effet à permettre la réduction progressive du déficit à 2 895 000 000 \$ en 1986-1987. Au moment où l'on se parle, deux jours à peine après la fin de cet exercice financier, c'est-à-dire le 31 mars, force nous est de constater, et on le constatera, que cet objectif de réduction du déficit sous le seuil des 3 000 000 000 \$ a été atteint. L'objectif visait également à ce que le déficit pour l'année 1987-1988, c'est-à-dire l'année que nous entamons, soit réduit à 2 590 000 000 \$. Je puis assurer les membres de cette Assemblée que les efforts qui ont été faits au cours de l'année dernière seront maintenus et continués de

façon que cet objectif soit atteint.

C'est ainsi que, pour la première fois depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec va finalement cesser d'emprunter pour payer les dépenses courantes. Bien sûr, ce résultat ne sera possible que si nous poursuivons les efforts déjà amorcés du côté de la saine gestion des fonds publics en réduisant les dépenses non essentielles, en augmentant la productivité et l'efficacité de l'État et en améliorant les conditions nécessaires pour créer un climat favorable à l'investissement privé dont la création de nouveaux emplois dépend. Cela implique des décisions difficiles dont certaines sont contenues dans le projet de loi 120. Mais c'est toute la population du Québec et particulièrement les jeunes qui profiteront, dans les années qui viennent, des résultats bénéfiques de ces décisions que le gouvernement du Québec a maintenant le courage de prendre. (20 h 40)

On se rappellera que le lendemain du discours sur le budget, Frédéric Wagnière écrivait, dans un éditorial intitulé "Un bon début budgétaire" qui était publié dans le journal **La Presse**, ce qui suit: "Le ministre des Finances a clairement établi le lien entre l'assainissement des finances et la croissance économique. Cela n'est pas nouveau, ni à Québec ni à Ottawa. Le gouvernement actuel semble cependant avoir trouvé un dosage judicieux et prometteur. Contrairement à ce que plusieurs redoutaient, les contribuables s'en sortent bien. Un gouvernement libéral ne pouvait guère faire autrement, lui qui voit si clairement la nécessité de ramener la fiscalité du Québec au niveau des autres provinces afin de rendre l'économie plus concurrentielle."

Je rappelle que les mesures fiscales et budgétaires annoncées le 1er mai devaient répondre d'abord à deux objectifs primordiaux: l'équité et la modération dans les efforts exigés des contribuables du Québec, des individus et des entreprises. Ce budget 1986-1987 devait donc éviter d'imposer des mesures qui auraient pour effet de pénaliser les plus démunis de notre société, en particulier les chômeurs, les assistés sociaux ainsi que les personnes âgées et les familles à revenu modeste, en même temps qu'il invitait toute la population du Québec à mettre l'épaule à la roue de l'assainissement et du redressement de la situation des finances publiques.

M. le Président, le projet de loi 120 traduit, dans un langage légal, les nombreuses dispositions annoncées dans ce discours sur le budget du 1er mai et, compte tenu du résultat sur le plan du déficit, compte tenu du résultat sur l'impact économique et sur la création d'emplois auxquels il a concouru, je crois qu'il serait de mise que les membres de l'Assemblée nationale adoptent le projet de loi 120 de

façon unanime. À voir le visage réjoui du député de Jonquière, critique de l'Opposition en la matière, je suis convaincu que nous pourrions compter sur cette unanimité sur la bonne performance du ministre des Finances et sur le bien-fondé des dispositions du projet de loi 120.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à M. le député de Jonquière.

M. Francis Dufour

M. Dufour: Merci, M. le Président. En écoutant le ministre du Revenu parler du budget qui a été annoncé le 1er mai 1986 et de la loi qui a donné suite à ce budget, on pourrait se demander si on est sur la même longueur d'onde, si on vit au même siècle ou dans les mêmes journées. Le poisson d'avril, c'était hier et je ne voudrais pas non plus que les gens... Un parti qui prend le pouvoir, avec son premier budget, il vient de dire au monde de quelle façon on fait son lit. Je pense que c'est important de le lui rappeler parce que j'ai l'impression et la certitude que quelqu'un qui présente un budget tel que celui de l'année passée, on a intérêt à le suivre à la trace et à examiner les orientations que ce gouvernement a voulu donner à son administration.

On parle de la barre du déficit comme un chiffre magique en bas de 3 000 000 000 \$ comme s'il n'y avait plus de déficit. Je pense bien que les gens du Québec qui nous écoutent - il ne doit pas y en avoir tellement, mais on suppose qu'il y a des gens qui sont tout de même intéressés à la chose publique, au domaine public au Québec - doivent se rendre compte que ce gouvernement en est encore à un déficit de 2 900 000 000 \$. On n'a rien appris parce qu'il va dans la même foulée que ce que l'ex-gouvernement avait entrepris après 1983. Donc, un déficit qui continue à s'amortir. Si ce n'était pas vrai, de quelle façon aurait-on pu arriver à ces objectifs? On a tracé un portrait tellement sombre de la situation, pour moi qui suis venu au monde en l'année de la crise, en 1929, qui ne l'ai pas vécue nécessairement, mais qui se rappelle quelque peu ce qui se passait dans ce temps-là. Il n'y avait plus d'argent, les comptes étaient vides. C'était vrai, c'était mondial. En 1982-1983, on pouvait l'identifier. On voyait ce qui se passait sur le terrain. On voyait qu'il y avait moins de construction. On voyait les taux d'intérêt extrêmement élevés. On voyait aussi les mesures que le gouvernement était obligé de prendre pour empêcher ce galop, cette hausse vertigineuse du coût de la vie, et le reste. Ce n'est pas une action qui a frappé seulement le Québec. C'est une action qui a frappé l'ensemble du continent nord-américain. Et on en fait partie. Donc, ces problèmes-là, on les connaît.

Mais, après quatre mois de pouvoir, on peut se permettre de présenter un budget, de continuer dans la même lignée que les prédécesseurs et de venir dire qu'on a fait quelque chose pour changer la situation. On a tellement fait quelque chose que cela ne faisait pas un mois que le budget était adopté, et la cote du Québec était meilleure. Moody's a commencé à dire que c'était mieux, que la cote du Québec était meilleure. On allait avoir une meilleure cote financière. Voyons! Personne ne peut croire cela. Si cela avait été aussi catastrophique, si cela avait été aussi dangereux, si cela avait été aussi mauvais, est-ce qu'on peut croire que les financiers auraient pu changer tout cela? Il y avait des objectifs, M. le Président, dans toute cette présentation du budget ou avant la présentation du budget lors de la campagne électorale. Création d'emplois. Est-ce qu'on a créé des emplois supplémentaires? En 1985, 85 000 emplois; en 1986, 62 000; donc, 23 000 emplois de moins. Pourtant, on avait promis 400 000 emplois. Est-ce qu'il y a quelque chose pour les jeunes dans ce budget, qui favorise les emplois pour les jeunes? La parité de l'aide sociale, est-ce que cette mesure a été touchée quelque part? Bien non. On a trouvé le moyen d'envoyer des Boubou macoutes surveiller ce qui se passait sur le terrain, pour essayer de ratisser, en disant à l'avance que tous ces gens-là faisaient probablement des choses pas correctes. C'est cela qui a été fait, mais la parité de l'aide sociale n'est pas annoncée. On disait, de notre côté: La parité de l'aide sociale, oui, mais à la condition que les gens qui sont aptes à travailler puissent travailler. Ce n'était pas cela du tout la question. Mais, aujourd'hui, on revient à la réalité. On a arrêté de faire de la démagogie. On commence à voir un peu que, pour administrer, il faut avoir un peu le sens des responsabilités. Malgré eux, ils sont obligés d'accepter que des choses ont été bien faites. Il faut faire attention, il ne faut pas le dire trop fort, par exemple.

Est-ce qu'il y avait quelque chose pour les femmes dans ce budget? Pas trouvé beaucoup. Quand on regarde le budget alloué à la ministre déléguée à la Condition féminine, il n'y a pas grand-chose dans le budget qui lui permet une certaine marge de manoeuvre. Est-ce qu'il y avait quelque chose pour les personnes âgées? Regardons ce qui s'est passé dans le cas des personnes âgées. Bien oui, il y avait quelque chose. On les a pénalisées. On a commencé à leur en couper un peu partout. Je vais revenir en détail sur les principes de la loi, pour parler sur le point général. Les personnes âgées, rien. Donc, il y a un certain nombre d'éléments qui ont été oubliés. C'est un budget de l'oubli. Pas de création d'emplois. Rien pour les jeunes. Rien pour les personnes âgées. Si, il y a quelque chose pour les

personnes âgées: on a décidé qu'on les ferait souffrir. On a commencé à baisser leurs revenus, à couper les intérêts, et on a dit: Si vous travaillez, si vous avez le malheur de lever le petit doigt pour gagner quelques dollars... J'ai des preuves de cela. Des gens nous l'ont écrit et vous l'ont écrit. Mais il faut lire de temps en temps. Il ne faut pas être comme des pharisiens: Nous autres, on n'est pas comme les autres; nous autres, on est mieux que tout le monde. On vous écoute depuis un an. J'ai mon voyage. Je vous le dis. Un jour viendra où les gens vont vous stigmatiser. Vous serez stigmatisés. Fini le temps du pharisanisme. Cela s'en vient comme ça. Ne vous en faites pas. On peut en parler de ces choses-là.

Regardons encore ce qu'il y avait dans le budget. La création d'emplois? Cherchons-la donc. On ferme des usines depuis toute l'année. Je pense que ce sont des faits. Je parle de Coleco. Vendre le coffre d'outils pour payer l'épicerie. Bien non, nous autres, on ne fait pas comme tout le monde. Nous autres, on a de l'argent; on a fini d'emprunter. Le ministre des Finances a trouvé un truc durant l'année. Il a réussi, par des manoeuvres, en s'appuyant sur ce que le Vérificateur général du Québec a dit, à prendre 1 200 000 000 \$ et à le mettre sur les comptes de la province de Québec. Et cela lui donne une marge de manoeuvre de 500 000 000 \$ à 600 000 000 \$. C'est cela qui se passe dans ce gouvernement-là, gouvernement hypocrite.

Des voix: Oh!

(20 h 50)

M. Dufour: Hypocrite, parce qu'il le fait d'une façon détournée. Il ne le dit pas. Camouflage. Je pense qu'il y a des mots qu'il faut employer.

Examinons le projet qu'on a devant nous. Il y avait des promesses électorales. C'est pour cela que les gens n'ont pas confiance aux politiciens, parce qu'on dit des choses pour se faire élire et après qu'on est élu on les oublie, on vire les cahiers de bord. Ils pourraient faire attention à tout cela. Je trouve que c'est malheureux parce que dans le fond vous avez été élus assez fortement. Vous n'avez toujours pas peur que l'Opposition vous renverse, on n'a pas gagné un vote depuis un an et demi.

Seulement, il y a une chose qu'il faut se dire. C'est vrai qu'on n'a pas gagné de votes, mais faites attention, il y a des gens qui vous écoutent. Arrêtez de vous conduire comme si vous étiez des propriétaires, comme si cela vous appartenait. Vous êtes seulement des locataires. Les gens vont vous le rappeler un jour. Je pense qu'il faut vous

le dire. Vous avez fait votre lit. On va vous regarder. Là, vous flattez votre ego en disant que les sondages vont bien, les sondages vous favorisent. Regardons donc ce qui se passe sur le terrain.

Bien oui, les sondages vous ont favorisés jusqu'à maintenant, mais il commence à y avoir des gens insatisfaits. Cela va s'accumuler. Cela s'accumule, cette insatisfaction. On va vous rappeler qu'avec les mesures budgétaires qui ont été adoptées, il reste suffisamment de personnes déçues et cette déception va grandir. Je sens déjà le prochain budget où il y aura encore du mécontentement.

Les députés qui sont ici ont beau "grafigner" un peu, parler un peu et sembler écouter d'une oreille inattentive, mais je sais que cela commence à les fatiguer parce qu'ils reçoivent des gens dans leur bureau. A moins qu'il y ait juste la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à part de tout le monde, parce que les gens qui se plaignent chez nous... Et je regarde, Mme la Vice-Présidente, vous avez habité dans la région. Vous ne devriez peut-être pas renier vos origines. À partir du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on peut peut-être faire pas mal de choses. La région a donné pas mal de compétences au Québec. C'est vrai pour la plupart des régions au Québec. C'est là un autre élément que vous avez oublié dans le budget. Vous avez oublié les régions. Regardons la composition des ministères. Vous avez oublié les régions. Il faut vous le rappeler de temps en temps.

Revenons au projet de loi qu'on a devant nous autres, projet de loi qui, à mon sens, devrait être réglé parce que cela fait déjà un an. Ce n'est pas un gouvernement qui va rapidement, c'est un gouvernement qui va lentement. Cela prend du temps. Cela a pris du temps à donner suite au discours sur le budget. Un an. Je pense que c'est bon de rappeler encore ce qui s'est fait. Pendant la campagne électorale, on avait promis que la taxe ascenseur sur l'essence, c'était fini. Nous autres, on va régler cela. Ils sont venus le dire partout dans toutes les régions. On va régler. M. le Président, est-ce qu'on pourrait demander...

Le Vice-Président: Oui. Un instant. Merci, M. le député de Jonquière. En fait, je demanderais la collaboration des députés. Je constate qu'il y a certains caucus. Vous parlez peut-être un peu trop fort. Je vous demanderais de tenter d'écouter attentivement les propos du député de Jonquière en silence, dans un premier temps. M. le député de Jonquière, je vous demanderais aussi de vous adresser directement à la présidence et non pas aux députés. Je vous cède la parole à nouveau.

M. Dufour: Merci, M. le Président. Je

disais que durant la campagne électorale on s'était promené un peu partout dans les régions pour dire que la taxe ascenseur sur l'essence, c'était fini, on allait arranger cela.

C'est évident que les gens écoutaient cela. C'est un beau discours. C'est achetable. C'est poignant. Cela avait des élans de sincérité. Le premier ministre avait l'air sincère. Cela n'a pas été écrit partout mais il avait l'air sincère quand il a dit cela. Les députés en arrière, comme des bons troupeaux, disaient la même chose. Des apôtres. Ils disaient à tout le monde: Vous savez, nous autres, on va faire baisser la taxe sur l'essence. Cela n'a pas de bon sens d'avoir la taxe ascenseur. Mais il y avait une surprise de taille dans cette promesse électorale. En arrêtant l'ascenseur, on l'a arrêté au plafond, à son plus haut niveau.

Il y a eu des baisses du prix de l'essence au cours de l'année parce que le prix mondial du pétrole... On est au courant, il y a des gens dans cette Chambre qui lisent, il n'y a pas juste l'Opposition qui lit, jamais je croirai! A tout bout de champ, je vois des ministres qui lisent. Ils ont en masse de papier. J'espère que ce n'est pas juste pour jeter de la poudre aux yeux au monde. Ils doivent lire de temps en temps. Donc, on voit la taxe ascenseur sur l'essence bloquée à son plus haut niveau. Moralité: 225 000 000 \$ de plus dans les coffres de l'État.

On a voulu donner une apparence de vertu en disant qu'on va accorder une baisse supplémentaire de 0,04 \$ le litre pour les régions en périphérie. On en a oublié une ou deux. On a arrangé cela. C'est un peu le style du gouvernement, n'est-ce pas? On serre fort. Puis, quand cela crie trop, on lâche un peu de lest. Donc, ce n'est pas si pire. C'est un peu cela. Le budget, on a voulu le faire pas si pire. La situation financière était catastrophique. On l'examine du point de vue du budget. Ce n'est pas si pire. Le "budget du ouf, comme disait un journaliste. Les 0,04 \$ lorsque le ministre les a imposés en régions, on a dit: Cela n'a pas de sens. Vous n'avez pas de loi qui oblige les pétrolières à baisser en régions de 0,04 \$ le litre. Cela ne durera pas. Bien non. Là le ministre tout frais élu avait le pouvoir, pour une fois, ça lui souriait de dire: Nous autres, on va régler le problème. On décide que dans les régions, c'est 0,04 \$ et si ça ne marche pas, le téléphone est là. Le téléphone rouge.

On va organiser cela. On va suivre cela à tous les jours. On dit: Pourtant, on a déjà vu autre chose. Vous avez eu un ministre ici, le ministre Parizeau, il me semble qu'il avait un certain prestige, il était connu, c'était quelqu'un en qui on avait confiance. Le monde ne le croyait pas, mais depuis qu'il est parti d'ici, je m'aperçois que le gouvernement actuellement le trouve très

bon. Excellent même. Il s'est fait jouer le tour. Il a voulu baisser de 0,02 \$, les pétrolières les ont mis dans leur poche. Ce qui est arrivé dans les régions avec le temps, pas le premier mois, c'est que les 0,04 \$ sont disparus et actuellement dans nos régions, on paie l'essence le même prix que dans les grands centres. Qui a mis les 0,04 \$ dans sa poche? Ce n'est certainement pas le gouvernement parce que le gouvernement a livré la marchandise quelque peu pour les régions. Les 0,04 \$ sont donc entrés dans la poche des pétrolières. C'est ce qu'on appelle faire un cadeau à des pétrolières et à des grosses compagnies.

C'est dans la philosophie gouvernementale. C'est évident. Quand on regarde le budget qu'on a devant nous qui a été adopté et pour lequel on prend des mesures, on voit qu'on en profite pour favoriser les gros, les mieux nantis en oubliant les autres. Ascenseur bloqué en haut, malgré la baisse durant l'année des coûts mondiaux du pétrole. On en fait abstraction. On a décidé qu'on allait chercher pas le même pourcentage, mais les mêmes taxes, ce qui veut dire qu'au lieu de payer 30 % comme auparavant, on est rendu à 37,5 %, 223 000 000 \$ dans les poches du gouvernement et quelques millions, certainement de 25 000 000 \$ à 40 000 000 \$, pour les pétrolières par rapport au coût dans les régions.

J'invite mes collègues qui sont ici à examiner ce qui s'est passé dans leur région. Je serais surpris. On a eu beau faire appel au ministre pour lui dire: Cela ne marche pas votre affaire. Eh bien, voici ce qu'il a trouvé pour excuse: Pendant quatre mois, cela a marché pas pire. Ce n'était pas si pire. Les quatre mois ont été pas si pires. Là il n'est plus ministre, il est minus. Dans sa décision, il n'écoute plus. Il n'est plus écouté. Après quatre mois il n'est plus écouté. Le ministre a perdu des plumes en chemin.

Taxe sur le tabac, même phénomène. On a décidé d'imposer encore là à un très haut niveau. Tellement haut qu'actuellement on regarde ce qui se passe. Fermetures dans le tabac. Vous allez peut-être me dire que c'est une bonne chose, que ça fume moins. C'est peut-être une bonne chose de faire des lois pour empêcher le monde de fumer. Seulement, il faudrait qu'avec ces économies on permette à l'industrie de se réaligner et de faire autre chose. Si ce n'est plus correct de fumer si les industries du tabac, les agriculteurs en tabac doivent disparaître au moins qu'on ait la décence de les resituer d'une façon telle qu'ils puissent continuer de vivre. C'est ça qui est arrivé dans ces deux cas.

Quand on regarde dans les extraits ce que le gouvernement disait dans ces domaines-là... Il avait beau se vanter en

disant: On n'a plus rien et on est correct. Il se tourne vers les régions. Oui. Pas pour les favoriser, pour les pressurer encore. Malgré la bonne volonté, on ne peut pas croire à cela. Regardons ce qui s'est passé dans les faits. Ce n'est pas comme cela que cela s'est fait. On ne s'est pas contenté de cela. On a décidé aussi de toucher les gens sur l'huile à chauffage. Un bien essentiel. Le tabac, l'essence, on pourrait peut-être en parler pas mal longtemps en disant: Ce n'est pas un bien essentiel. Mais là on tombe sur les biens essentiels. On parle de l'huile à chauffage.

Que ce soit un gros, que ce soit un petit, que ce soit un riche, que ce soit un pauvre, l'huile à chauffage, c'est la même quantité qui entre normalement quand une fournaise produit de la chaleur. C'est la même quantité. C'est un bien essentiel. On chauffe plus s'il y a des fuites, si la maison est mal isolée, si elle est en moins bon état, si les fenêtres ne sont pas bien construites. En taxant l'huile à chauffage, on fait quoi? On a encore pressuré les moins bien nantis. C'est ça qu'on a fait encore dans cette question. Cela je pense que c'est encore une marque de commerce de ce gouvernement qui pressure les petits, les personnes âgées, les moins fortunés. (21 heures)

Qu'est-ce qu'on a fait pour les personnes âgées? Je peux bien crier pendant un certain temps en disant: Ce n'est pas si pire, c'est encore du "pas si pire". Toute l'année on a eu des lettres de ces gens-là qui nous disaient qu'il y avait un problème dans la taxation. Les revenus de dividendes ou d'intérêt, les petits épargnants, il y a les personnes âgées, il y a aussi les personnes moyennes qui ont quelques revenus, pas des revenus de millionnaires, des revenus ordinaires, elles ont quelques dollars de côté et auparavant elles avaient une déduction de 1000 \$ en dividendes d'accordée. Ce n'est plus bon. Il faut couper cela. Donc, on a coupé en deux. Cela coupe en deux. Ce n'est pas si pire, ce n'est pas zéro. Ces gens-là se sont plaints pendant l'année. Qu'est-ce qu'ils nous disaient essentiellement? J'espère que les députés qui ne sont pas à leur place et qui font du bruit... Je voudrais parler un peu dans la...

Le Vice-Président: MM. les députés, je vous demanderais purement et simplement de garder votre place. Certains députés ne sont peut-être pas assis à leur place; cela peut être toléré, pour autant que ce soit fait d'une façon discrète et je vous demanderais de respecter le droit de parole de celui qui s'adresse à l'Assemblée. M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Merci, M. le Président. Je comprends qu'il y ait des gens qui parlent en

Chambre, parce qu'ils n'en ont pas la chance ou que leur parti ne leur permet pas de parler à la télévision, parce que j'ai entendu des choses tout à l'heure que je ne trouvais pas correctes. Des gens ont accusé des gens de ne pas savoir parler en Chambre, puis quand j'ai écouté, c'était pas mal vide de sens. De ce côté-là il faudrait au moins qu'on ait le respect d'écouter ceux qui ont quelque chose à dire. Ceux qui ne sont pas intéressés, il y a moyen de sortir de la Chambre; je n'ai pas d'objection, parce qu'il y a des gens qui nous écoutent. Si ceux-là ne sont pas intéressés, il y a des gens qui sont probablement intéressés à nous écouter à la télévision surtout quand on défend leur cause et qu'on essaie de démasquer l'attitude et les actions du gouvernement.

Que disaient les personnes âgées à la question des 500 \$ ou des 1000 \$ par rapport à leurs revenus, aux dividendes? C'est une lettre ouverte qui a été écrite. Il paraît qu'on n'en écrit jamais dans les journaux, on le voit. Elle est adressée au ministre des Finances par le comité d'action sociale de l'association de l'âge d'or, et ce sont 6000 membres du troisième âge de Montréal. J'en ai d'autres, mais c'est de celle-là que je veux parler, parce qu'elle représente ceux qui protestent contre l'amendement de la loi provinciale sur les impôts qui réduit ou élimine l'exemption pour personnes âgées de 2200 \$ et les déductions d'intérêt sur le revenu des rentes de 1000 \$ précédemment accordées aux contribuables ayant atteint l'âge de 65 ans. "Cette nouvelle loi entrée en vigueur le 1er janvier 1986 décourage les personnes du troisième âge d'avoir un emploi actif à cause de l'impôt punitif applicable sur le revenu de l'emploi. Ceci est contraire à l'esprit de la loi qui élimine la retraite obligatoire à l'âge de 65 ans et permet aux personnes du troisième âge ayant des revenus de rentes et d'investissements limités de continuer à travailler pour avoir un niveau de vie acceptable. L'emploi après l'âge de 65 ans est non seulement un moyen de supplémenter au revenu de la rente, pour ceux qui ont un seuil marginal de revenus, mais il est également un facteur contribuant à la valeur de soi et au bien-être émotif, mental et physique." On pourrait peut-être régler une partie des centres d'accueil avec cela, en gardant du monde en santé puis actif.

"Ces amendements pénalisent les personnes du troisième âge à revenu minime qui veulent travailler, tandis que ceux qui bénéficient de taux d'intérêt des revenus de rentes élevés continuent à profiter de l'exemption et des déductions pour personnes âgées."

Donc, ils disent quelque part qu'il faudrait essayer d'aider les personnes âgées à être actives plutôt que oisives. Il me semble que c'est important que les personnes de

l'âge d'or aient quelque chose après ce qu'elles ont fait pour nous. Ce n'est pas du monde qui part de la lune; il y en a qui vont vieillir à l'Assemblée nationale. Il y en a qui vont se rendre compte qu'ils vont vieillir, c'est la seule chose à laquelle ils n'échapperont pas. C'est certain: ou ils vont mourir ou ils vont vieillir. Je ne souhaite pas qu'ils meurent, je leur souhaite de vieillir. Ils vont apprendre à respecter les personnes âgées; ce sont elles qui nous ont mis au monde. Ce sont elles qui ont bâti le Québec et on leur doit en retour de les traiter décemment. On n'a pas le droit de les traiter dans des zones grises, de les laisser parquées dans des bâtisses avec un manque de revenus, et de ne pas leur donner un minimum de soins et d'entretien. C'est ce que l'on fait, on n'a qu'à regarder ce qui se passe dans la réalité.

Je ne pense pas que je suis l'apocalypse en disant cela. Ce n'est pas si pire, on n'en a pas tué. Regardons ce qui se passe dans les centres d'accueil. On voit qu'il s'est passé des choses quelque part, on n'a pas bâti beaucoup depuis un an? Mais que fait-on pour ces gens? Ils commencent à crier fort, ils commencent à dire: On n'est pas contents. C'est vrai pour les OVEP, c'est vrai pour les organismes populaires, etc.

C'est donc un projet de loi qui donne suite à un budget qui n'a pas rempli ses promesses, qui n'a pas livré la marchandise et qui n'a peut-être pas soulevé beaucoup de protestations, mais qui, à la longue, commence à gruger. Les gens pourront dire en étant éclairés qu'il y a des choses qui n'étaient pas correctes dans tout cela. On a parlé de la taxe sur l'essence, on a parlé de l'huile à chauffage, on a parlé de la réduction chez les petits épargnants? Est-ce qu'on pourrait parler des autres endroits où on a augmenté les tarifs pour les services gouvernementaux, une autre façon de diminuer le déficit? Bien non, on vient chercher de l'argent supplémentaire.

Je pensais qu'un bon gouvernement administrateur pourrait diminuer le déficit sans augmenter les impôts. On joue sur tous les tableaux, on profite de ce que dit le Vérificateur général pour aller chercher de l'argent, pour transférer à la dette du Québec. On décide d'augmenter les impôts et on décide de tordre le citron, il n'y a rien de sorcier dans tout cela. Il ne faut pas se flatter en disant cela, si le déficit était tombé à zéro, à 2 000 000 000 \$, on pourrait dire que des choses extraordinaires se sont passées. Mais non! Mais ce gouvernement a l'art de dire aux gens: Ce n'est pas si pire. C'est cela qu'il dit. C'est vrai.

Je vais vous parler du ministre de 0,30 \$, si vous voulez, le ministre des 0,30 \$ des 100 \$. Il est allé avec Hydro-Québec. Regardons comment ça se passe. Le ministre va à Hydro-Québec et dit qu'il a un

penchant pour les petits: 4,9 % pour les petits, 4,3 % pour les compagnies. Après, la commission parlementaire, il dit: J'ai un penchant favorable pour le petit. Qu'est-il arrivé? 4,6 %. Cela veut dire quoi? 4,60 \$ au lieu de 4,90 \$, donc un ministre à 0,30 \$. Il passe pour quelqu'un qui a fait une grande action au Québec. C'est quelque chose. Les gens ne parlent plus de l'imposition de 4,6 % ou des 4,60 \$ des 100 \$, ils disent: On a économisé 0,30 \$. Ils se sont fait passer leur 4,50 \$, par exemple.

C'est vraiment une attitude que ce gouvernement emploie, dont il use et abuse. On peut lui faire une prédiction: Cela va finir par finir. Il y a des gens qui vont finir par comprendre qu'on ne peut pas jouer aux pharisiens indéfiniment, qu'on ne peut pas ne pas se comporter comme des gens au pouvoir quand on est au pouvoir. Je pense qu'on doit le rappeler, c'est le gouvernement actuel qui a la responsabilité de l'administration du Québec. Ce n'est pas nous qui avons dit que les finances du Québec étaient correctes. On a dit: C'est vivable avec cela, mais il n'y a pas de marge de manoeuvre. On a persisté en disant: Cela va bien, il y a une marge de manoeuvre au Québec. Ce n'est pas nous qui avons dit qu'il y avait une médecine de guerre, c'est vous. Regardez-vous! J'espère que vous vous relisez de temps en temps. Même si la mémoire est une faculté qui oublie, on est là pour vous le rappeler, on va essayer de vous le rappeler.

Pour la culture, je voudrais bien en parler, mais je n'ai pas grand-chose à dire parce que vous avez coupé pas mal là aussi. On y reviendra. J'irai vous parler des coupures dans les bibliothèques publiques. Je sais ce qui se passe, j'ai administré assez longtemps ces dossiers pour savoir comment ça se fait.

On a continué en disant: On va augmenter les tarifs. Cela, c'est sournois, parce que les gens ne s'en rendent pas compte. Quand les gens viennent pour renouveler certaines choses, ils font une demande et ils reçoivent la facture. C'est arrivé dans certains cas que des gens se soient incorporés selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies. Auparavant, cela coûtait 25 \$; avec ce gouvernement: 100 \$. Ceux qui s'incorporent actuellement sont, la plupart du temps, pour ne pas dire toujours, des organismes sans but lucratif. Il n'y a pas de millionnaires là-dedans. Des groupes de personnes âgées qui veulent se donner une structure pour protéger leurs membres s'incorporent selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies, et on vient leur dire: Au lieu de 25 \$, c'est 100 \$. C'est une augmentation assez importante, soit 400 %.

(21 h 10)
Chaque année, le ministère des Institutions financières oblige ses corporations à revenir à la charge pour garder leur charte

en vie. Avant, cela coûtait 10 \$, aujourd'hui, 25 \$, une augmentation de 250 %. Donc, c'est cela qui se passe dans l'administration. Les gens le savent juste après. Quelqu'un veut avoir un permis de boisson. Cela a augmenté aussi. Partout, des augmentations insidieuses. Personne ne le sait. On posait des questions: Qu'est-ce qui va arriver? Non, on ne vous le dit pas. C'est une cachette. Devinez. C'est cela. Tout le monde a payé. Cela a rapporté de petites affaires, des affaires insignifiantes, des poussières, 175 000 000 \$, si je ne me trompe pas. C'est comme cela qu'on est allé chercher des montants d'argent de 75 000 000 \$. Pas suffisant pour assainir le climat des finances. Pour les assainir, il faut assommer en même temps.

On a dit: On va continuer à presser le citron. Il faut aller chercher des montants d'argent supplémentaires. La Régie de l'assurance automobile semble faire ses frais. Oui, presque. Ce n'est pas une mesure de ce gouvernement. La régie ne se conduit pas si mal; il doit y avoir quelques piastres à aller chercher dans ce coin, pas pour améliorer les services, pour équilibrer. On dit: On n'emprunte pas pour faire l'épicerie, on va chercher ailleurs pour équilibrer les comptes, par exemple. Cela, ce n'est pas emprunter sur l'épicerie. À la longue, vous savez ce qui va se produire? Les gens vont s'habituer tranquillement à s'apercevoir que les profits ou les revenus vont diminuer à la Régie de l'assurance automobile. On trouvera le moyen d'augmenter les coûts d'immatriculation, les coûts des amendes. On le sait ce qui se passe. On n'a pas besoin d'avoir des dictionnaires, comme diraient certaines personnes, on le voit actuellement sur place ce qui se passe. On va chercher des montants supplémentaires. Donc, des augmentations importantes. Il y en a pour quelque 100 000 000 \$ là-dedans.

On ne s'est pas contenté de cela, malheureusement. On va continuer notre démarche. C'est presque le chemin de Damas. Il faut aller fouiller dans tous les coins. Cela, par exemple, il y a une chose qu'on peut accorder à ce gouvernement. Il n'a pas de leçon à nous donner et on n'a pas de leçon à lui donner. La façon de taxer et comment aller chercher de l'argent et comment présenter à sa façon des budgets.

Qu'est-ce qui arrive pour les femmes? Qu'est-ce qui s'est passé? Regardons ce qui s'est passé dans les garderies. L'allocation de disponibilité pour la femme au foyer. Il semble pour ce gouvernement que ce n'est pas important que la femme reste au foyer, il faut qu'elle sorte du foyer. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a aboli l'allocation de disponibilité et on a omis, malheureusement, encore là, une autre promesse qui disait que la femme au foyer aurait droit au Régime de rentes du Québec. Cela fait quinze mois,

seize mois, rien à l'horizon. C'est un gouvernement qui administre à courte vue, qui oublie la famille, les jeunes, les personnes âgées, qui oublie un ensemble d'éléments de notre société extrêmement importants.

On parlait tout à l'heure des personnes âgées. Il y en a qui avaient l'air de sourire. Je leur rappelle que les personnes âgées, on leur doit le respect et le respect se concrétise dans des actions, des décisions de nature à reconnaître ce qu'elles ont fait pour notre société. Je n'ai pas cru comprendre ces éléments dans ce budget.

Et je pense que la meilleure - moi, je l'ai trouvée bonne, je ne sais pas si les gens la trouvent bonne. À un moment donné, vous savez, quand on exerce le pouvoir, quelquefois on a des défauts et quelquefois cela fait des qualités avec le temps. Il faut se souvenir que lorsque le gouvernement du Parti québécois était au pouvoir, il y avait certaines tractations avec le fédéral qui étaient difficiles, nommément parce qu'il y avait une option indépendantiste ou souverainiste et cela causait tous les problèmes et tous les malheurs. Rarement a-t-on vu l'Opposition à l'époque aider, travailler avec le gouvernement, parce qu'elle riait de cela. On parlait de la péréquation, cela n'était pas vrai, cela n'avait pas de bon sens, c'est parce qu'il y avait un gouvernement qui n'était pas correct, qui ne se conduisait pas comme il faut. Cela, c'était dans le budget qui a été présenté au mois de mai l'an passé.

On a décidé, pour aller chercher certains montants d'argent, de taxer, de faire une ponction sur la masse salariale des entreprises: un quart de point, on est allé chercher 150 000 000 \$. Comment? Le ministre des Finances, par quelle belle pirouette, et ça c'est presque une fleur extraordinaire, moi je trouve ça bon, la surtaxe. Il a dit: "Je m'engage à la reconsidérer si le gouvernement fédéral consent à respecter ses engagements à l'égard de la péréquation et accepte une négociation de bonne foi sur les arrangements fiscaux. Je crois que le gouvernement fédéral devrait revoir sa façon d'aborder le problème dans un esprit d'équité, de justice et de respect de la constitution et de la parole donnée." On croirait entendre parler quelqu'un de ce bord-ci. "L'annexe sur les arrangements fiscaux fait état d'une approche globale à ce problème. La demande que j'adresse aujourd'hui à mon homologue fédéral c'est d'entreprendre sans tarder une véritable négociation fédérale-provinciale sur la base de cette proposition ou de toute autre proposition visant un compromis de même ordre. C'est avec regret que je me vois dans l'obligation d'augmenter le fardeau fiscal des entreprises québécoises mais je crois que les particuliers ne doivent pas être les seuls à supporter le fardeau de l'impasse

budgétaire actuelle. En outre, malgré la hausse, le fardeau fiscal des entreprises du Québec demeurera comparable à celui que supporterait l'Ontario..."

Pourquoi le ministre des Finances vient-il nous dire que malgré ça le fardeau fiscal des entreprises québécoises va se comparer à celui de l'Ontario? Ce n'était pas si pire que ça avec l'ancien gouvernement. C'était même mieux, il y avait 0,25 % de moins qui était pris. Un quart pour cent de moins qui était prélevé sur les entreprises. Ça veut dire que les entreprises n'étaient pas si malmenées sous le gouvernement antérieur. Ça veut dire qu'on n'était pas si pire pour négocier dans les tractations avec le gouvernement fédéral.

Quand on regarde l'analyse de ce qui s'est passé après seize mois, il n'y a pas de quoi grimper dans les rideaux, se vanter et dire qu'on a été meilleur. Bien non! Je pense qu'il faut constater qu'on repart avec son petit bonheur. Il y a quelque chose qui explique ça, il y a des raisons. On doit faire une constatation. Tous les ministres, chacun leur tour, se promènent entre Ottawa et Québec et ils arrivent avec quoi? Ils sont peut-être mieux d'aller aux Indes ou un peu partout, ils vont peut-être avoir quelque chose de plus. On a décidé qu'on allait encore plus loin parce qu'Ottawa, c'était trop proche. On revient avec rien et les ministres continuent. Ils vont peut-être dans un pays francophone, ils vont se promener un peu en Asie pour essayer de développer des marchés. Parce qu'à Ottawa on ne se comprend pas, c'est trop proche. A cause de l'indépendance. Ça veut dire que quand on négocie à genoux on n'obtient rien. C'est ça que ça veut dire. On n'a rien obtenu. Regardons les faits. J'invite tous ceux qui sont allés à Ottawa... Avec quoi êtes-vous arrivés? Non seulement vous êtes arrivés avec rien, on est arrivé encore diminué et on ne s'est pas contenté encore dans ce budget-là, on n'en avait pas encore assez fait. On a décidé qu'on vendait nos entreprises pour aller chercher de l'argent. Pas pour payer nos comptes d'épicerie, on vend, on fait des ventes de feu. Regardons ce qui se passe avec l'aménagement de l'Outaouais. On en reparlera à l'étude des crédits. Qu'est-ce qui se passe? On se débarrasse. On est mal pris avec tout ça. Celles qui sont payantes on n'en parle pas trop fort. SOQUIA a été payante, on n'a pas fait grand bruit là-dedans, c'était probablement un mauvais coup ou un accident de parcours, comme on dit. C'est peut-être l'exception qui confirme la règle. SOQUIA, cela a été payant, on n'en a pas parlé. Mais on a liquidé un certain nombre d'entreprises en sachant assez souvent que ces entreprises-là étaient des outils de développement des régions et ça, on l'a oublié.

Qu'on regarde le cas de Quebecair. Regardons ce qui se passe dans les faits.

Encore là on n'a pas à se flatter ni à se féliciter de ce qui s'est passé dans ce dossier. On a vendu pour vendre. On appelle ça des ventes de débarras, des ventes de garage. Ça ne se fait pas comme ça. Ça, c'est vendre son coffre d'outils pour payer l'épicerie. C'est pire que ce que j'ai vu jusqu'à maintenant. C'est aussi se priver d'éléments de développement économique importants pour le Québec. Je pense qu'il ne faut pas l'oublier.

Je regardais les communiqués concernant ce budget dont il est question dans la loi 120, je regardais les communiqués de presse: "Le gouvernement se tourne vers les régions." C'est beau, ça, c'est beau mais encore là pas grand-chose à l'horizon. Ça nous fait penser à: quand je me regarde je me désole, quand je vous regarde je me désole... En tout cas, tout ça pour dire que quand le gouvernement...

C'est le contraire? Bon voilà! Ça fait que je sais que vous l'avez dit. C'est bien correct, je m'aperçois que vous suivez. Ça vous dérange! Ça vous dérange! Mais la culture, il ne faut pas juste en parler, il faut le faire et il faut défendre ses budgets quand on parle de culture. Il faut faire avancer. Ce n'est pas en détruisant ou en empêchant les gens d'avoir accès aux bibliothèques publiques qu'on va augmenter la culture des Québécois et des Québécoises. Je pense que je peux vous le dire. Vous pouvez le constater. Quand on veut faire disparaître un peuple, la première chose c'est de détruire ses racines et ça, ça fait partie des racines parce que la culture c'est là, on la trouve dans les livres. On la trouve aussi dans les actions des artistes et chez ceux qui font l'histoire et qui l'écrivent. Je pense qu'on n'a certainement pas, en tout cas, de leçon à recevoir de ce côté-là. (21 h 20)

Le gouvernement a dit qu'il se tourne vers les régions. Je viens d'une région périphérique. Le ministre ne m'a pas convaincu et je ne suis pas convaincu après seize mois que ce gouvernement écoute les régions. En tout cas, s'il les écoute, il les écoute en retard, et pas seulement les régions qui sont péquistes. C'est l'ensemble des régions. Quand on arrête, qu'on frappe sur Quebecair, on frappe sur toutes les régions du Québec et ça, il ne faut pas l'oublier. Quand on parle de lecture ou de culture, c'est l'ensemble du Québec qui en paie le prix.

Le ministre arrête l'ascenseur. C'était aussi dans ses communiqués. Il l'a arrêté au plafond. Il a coupé le câble. Il a ôté tout ce qu'il pouvait faire pour descendre; donc, il l'a enlevé. Un budget équitable, modéré et humain. Modéré, humain, équitable. Pour qui? Pour les gens les mieux nantis.

Je vais interrompre mon discours et en profiter pour saluer le député fédéral de

Lac-Saint-Jean qui est ici, en haut, dans les galeries, M. Côté. Je veux vous saluer au nom de notre région et en mon nom. Bienvenue chez nous.

Donc, quand on regarde encore cela, ce sont toujours des actions et ils nous disent: On est équitable, on est humain et modéré sur un budget. Quand on a détaxé les gros et qu'on a taxé les petits, c'est cela qu'on appelle être humain? On est humain parce qu'on ne taxe pas plus. Bien voyons! Depuis quand fait-on cela? Je t'ai laissé le souffle et je dis: Respire encore. On vient de l'assommer et de le matraquer et il respire encore. On lui a gardé la vie. Donc, on a fait une action très humanitaire. Ils ont oublié de lui tendre la main, par exemple, pour l'aider à se relever.

Le redressement des finances, un budget qui dit encore 2 900 000 000 \$ de déficit. C'est sensiblement ce qu'il y avait l'année auparavant. C'est un budget dans lequel on va chercher 700 000 000 \$ de nouveaux revenus, 600 000 000 \$ de compressions qui frappent les petits, les coopératives, l'ensemble de la population la moins nantie. Budget humain? Ce n'est pas de même que je vois cela. L'humanité, ce n'est pas tout à fait comme ça qu'on voit cela. Un gouvernement, normalement, doit d'abord et avant tout travailler pour aider les petits. C'est pour cela qu'il a besoin des règles du jeu. C'est pour cela que le gouvernement a une responsabilité: tracer les règles du jeu. C'est pour protéger les petits, les moins nantis. Les gros n'ont pas nécessairement de règles du jeu. Ils sont capables de s'en établir. La loi de la jungle, c'est le plus fort.

Québec est obligée d'imposer une surtaxe aux entreprises et, malgré cela, les entreprises sont mieux traitées qu'en Ontario, et c'est le ministre des Finances qui dit cela après qu'on eut dit pendant toute la campagne électorale, pendant des années, que tout le monde n'était pas correct au Québec, que ce n'était pas vivable, que tout le monde était étouffé. Tout le monde est étouffé et le ministre des Finances a continué à taxer? Je ne comprends plus rien. Je pense que la population ne peut pas comprendre cela.

Liquidation des hypothèques et grand ménage de la comptabilité du gouvernement. Bien oui, on fait des opérations comptables qui permettent de transférer des dépenses courantes à la dette publique du Québec pour 600 000 000 \$. C'est de même les tours de passe-passe. C'est de même le grand magicien, celui qui a fait à peu près tout pour essayer de se donner une bonne image et bonne conscience. J'appelle cela un gouvernement, encore une fois, de pharisien qui dit: Nous autres, on n'est pas comme les autres; nous autres, on ne se conduit pas de la même façon; on a trouvé des façons

différentes, beaucoup plus subtiles, beaucoup plus camouflées et en même temps plus cachées. C'est cela qu'on a fait. Création d'emplois, pas comme on aurait pu le penser, parce que c'est moins qu'avant.

Il y a peut-être d'autres points aussi à travers tout cela dont je n'ai pas parlé. Je pourrais en parler quelque peu. On a fait des modifications d'ordre technique relatives aux centres financiers internationaux. On sait ce que cela voulait dire; c'est un centre bancaire. Cela n'a pas grand succès auprès du fédéral, et il n'y a pas encore de centre bancaire ici. Ce n'est pas une mesure ou une action de ce gouvernement. C'est une action du gouvernement précédent et s'il avait été d'accord avec le gouvernement à ce moment-là, s'il avait fait des pressions, peut-être qu'on l'aurait réalisé et qu'on n'aurait pas à s'obstiner. Mais, là, on a fait des changements dans la loi, et on ne sait pas si cela va s'appliquer un jour ou l'autre. On ne le sait pas.

En gros, Mme la Présidente, je comprends que le temps file autant pour moi que pour les autres. J'ai l'impression d'avoir fait un bon tour de table, en tout cas, de ce qui se produit ou ce qui existe dans ce budget, budget qui n'a pas rempli les promesses qui avaient été faites durant la campagne électorale, qui a renié jusqu'à un certain point tout cela, qui va empêcher le monde de croire qu'il y a des gens sérieux parmi les politiciens, qu'il y a des gens qui croient à ce qu'ils disent, qui respectent la parole donnée. Donc, c'est un budget qui va au contraire de la parole donnée. C'est un gouvernement qui, à mon sens, aurait intérêt à écouter et à regarder s'il n'y a pas des revenus à aller chercher différemment que ce qu'on a fait de cette façon.

Ce que j'ai souvent le goût de dire et ce que je dis de temps en temps: C'est rare quand un pauvre a la grippe que le gros l'attrape. Mais quand le gros a la grippe, c'est souvent et presque tout le temps que les petits l'ont.

Pourquoi n'a-t-on pas entendu des protestations durant l'année? On en a entendu beaucoup, mais elles ont été un peu amoindries parce que les gens n'avaient pas de haut-parleurs pour transmettre leur message. Au cours de l'année, j'ai reçu des dizaines et des dizaines de personnes, d'associations ou de groupes qui sont venus nous dire qu'on était en frais de les étouffer. Cela a été le cas de Radio-Québec, cela a été le cas des organismes populaires, des organismes sans but lucratif. On les a vus dans des lois qui ont été adoptées ici pour l'abolition du ministère de l'Habitation. On les a vus à peu près dans tous les dossiers. Cela a été les étudiants avec les bourses d'études. On a vécu cela dans nos comtés. Je ne sais pas si les députés du gouvernement ont eu les mêmes personnes -

c'est du monde spécial chez nous, comme je le disais tout à l'heure - mais ce sont des cas qu'on a eus à traiter au cours de l'année où des gens ont été mal pris parce qu'ils ont été resserrés, et on est en frais de tuer un dynamisme certain dans les régions.

Donc, ces gens ont subi des contrecoups, des chocs. Cela fait partie de l'ensemble des mesures dont un gouvernement ne devrait pas trop se vanter parce que, tantôt, il devra se remettre à l'écoute de la population. Après un an, après quinze mois de pouvoir, on a déjà oublié la population, on a déjà oublié qu'on avait des comptes à rendre. Est-ce que c'est l'ivresse du pouvoir? Est-ce que c'est la prise du pouvoir qui a fait que ces gens ont oublié tout le temps qu'ils ont mis à critiquer lorsqu'ils étaient dans l'Opposition, à faire de la démagogie? Je pense qu'à ce moment-ci ils doivent livrer leur marchandise. Les gens pensaient avoir élu un gouvernement qui gouvernait mais qui aussi tenait compte des administrés. Et là, on gouverne pour nous autres, on gouverne pour les financiers. Il faut arrêter cela. On gouverne pour les financiers parce que, les plus grandes actions, on a une bonne cote de crédit quatre mois après n'avoir rien fait. On a créé de l'emploi. Le ministre de l'Habitation nous dit: Nous autres, cela fonctionne bien, on a fait beaucoup de construction. Il n'avait rien fait. Et je vais dire facilement ce que je dis. Je sais que dans l'habitation il y a des hauts et des bas. Il y a des années qui sont bonnes. Quand il y a trop de logements vacants, cela revient au normal l'année suivante, il y en a moins.

Donc, cela ne dépend pas du ministre. Il n'avait rien fait. Mais, ce à quoi il faut faire attention, c'est qu'en détruisant des coopératives, en détruisant des gens qui avaient pris l'habitude de se prendre en main, en empêchant ou en n'augmentant pas la création d'emplois pour nos jeunes, en ne donnant pas satisfaction à un certain nombre de groupes qui sont importants dans notre société, en s'attaquant aux plus démunis, je ne pense pas qu'on valorise l'institution parlementaire, une institution parlementaire qui se veut humaine, qui a des priorités prioritaires. Il ne faut pas les oublier aussi rapidement que cela parce que le pouvoir ne doit pas mener à cela. Je pense qu'au contraire, le pouvoir, c'est une obligation de faire un acte d'humilité pour essayer de remplir son mandat, remplir ses promesses, de distribuer et d'être équitable envers tous les groupes dans la société ou tous les individus.

(21 h 30)

Cela est important. En faisant cela, on augmente la capacité des individus, on les rend moins dépendants. On les habitue à se prendre en main et à agir différemment. Je pense que c'est ça le but d'une société. C'est vrai pour tous les groupes dans notre

société. Les ministres devraient se le rappeler. En même temps, je rappelle que l'ensemble des députés sont aussi les gardiens de ce qui se passe dans cette Chambre. Quand je vois certains députés du gouvernement actuel, je trouve cela triste parce qu'il y en a qui ne parlent pas beaucoup, mais qui pourraient avoir de l'influence de temps en temps pour changer les décisions, les positionnements de ministres qui font qu'on est rendu avec un gouvernement de comptables.

Ce n'est pas de cela dont on a besoin au Québec. Il y a des firmes pour cela. On peut en acheter des firmes. Les bénévoles qui sont engagés, vous les connaissez bien mieux que moi. Vous engagez ces bénévoles. On sait ce que cela coûte. Il ne faut pas se le cacher. On les engage pour essayer de donner du rendement. C'est un gouvernement de comptables. Quant à moi, il ne s'agit pas de colonnes de chiffres. Quand on parle avec des individus, il faut tenir compte de l'individu. Ce n'est pas une colonne de chiffres. À choisir - en tout cas, j'ai fait mon choix - je choisis la société, je choisis les individus. C'est évident qu'il faut aussi tenir compte des chiffres, mais cela ne doit pas obnubiler, cela ne doit pas empêcher de voir le bout du tunnel parce qu'il y a des chiffres qui nous embarrassent. La preuve, c'est que le ministre des Finances nous a dit, il nous fait la preuve dans ce projet de loi que s'il n'y avait rien de brisé, la situation du Québec est encore relativement en bonne santé. C'est encore possible de poser des actions pour faire avancer le Québec, mais d'après ce qu'on a vu, il n'y a aucune promesse de remplie. En même temps, on a jeté du lest et on a pressuré un ensemble d'individus ou de groupes dans notre société. On n'a pas créé d'emplois.

C'est un budget qui n'a pas rempli ses promesses et qui a surtaxé ou a continué à taxer d'une façon assez forte. Cela va empêcher, bien sûr, l'Opposition de concourir à une action qui, à mes yeux, n'est pas de nature à augmenter ou à favoriser ou à donner plus de crédibilité ou plus de visibilité aux élus de l'Assemblée nationale. Je suis convaincu que ce budget, c'est déjà la corde pour vous pendre. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Jonquière. M. le député de Montmorency.

M. Yves Séguin

M. Séguin: Merci. Après le long exposé du député de Jonquière, je m'en voudrais d'être aussi long, mais je me contenterai de reprendre quelques points qu'il a soulevés. Une remarque peut-être avant de faire ces commentaires. C'est quand même une déception d'entendre pendant près de 45 minutes le député de Jonquière faire un

examen du projet de loi 120, en parlant davantage du discours sur le budget du 1er mai 1986 que des dispositions que nous avons dans le projet de loi 120. Qu'est-ce que nous avons devant nous? Le projet de loi 120, si vous voulez, c'est le texte législatif des mesures fiscales uniquement du budget. Il n'y a pas de mesure budgétaire comme telle, par exemple, sur toutes les questions d'orientation budgétaire du gouvernement qui est contenue dans le projet de loi 120.

Ce qui veut dire que le long exposé qu'a fait le député de Jonquière porte très peu finalement sur les dispositions du projet de loi 120 que nous avons devant nous. D'ailleurs, ce qui m'a surpris aussi, c'est que les interventions qui ont été faites par les membres de l'Opposition siégeant en commission parlementaire ont porté sur de nombreux points qui n'ont pas été repris ce soir. Cela m'étonne. J'aurais cru que le député de Jonquière aurait pu reprendre quelques critiques qu'il avait formulées en commission parlementaire qui soulevaient, je l'avoue, un point d'intérêt. Malheureusement, il ne les a pas reprises ce soir et je le ferai peut-être à sa place pour montrer qu'il y a des réponses que l'on peut donner et que, finalement, on peut expliquer ces situations.

Donc, le projet de loi 120, Mme la Présidente, en quelques mots, c'est l'ensemble des mesures budgétaires d'ordre fiscal que nous avons étudiées en commission parlementaire et que nous adoptons maintenant. On a remarqué qu'il s'est écoulé près d'un an depuis et ce n'est pas tellement notre faute; l'Opposition en commission parlementaire a voulu faire une étude, je dirais, mot à mot du projet de loi. Nous y avons consacré de nombreuses heures et si on faisait venir la transcription des débats, le volume, le nombre de pages démontrerait sans aucun doute qu'on y a consacré énormément de temps et qu'on a répondu à toutes les questions que tous les membres de la commission ont soulevées, particulièrement du côté de l'Opposition.

Toutes ces questions ont reçu une réponse à la satisfaction des membres de l'Opposition, puisque la plupart des mesures ont reçu un vote approuvé de leur part, sauf quelques-uns, et j'y reviendrai tantôt.

Il y a une des mesures que j'aimerais rappeler brièvement, Mme la Présidente, et qui me semble très importante, puisque actuellement, depuis le 1er janvier, plusieurs entreprises en profitent: c'est l'exemption d'impôt pour les nouvelles compagnies au Québec. Les jeunes entreprises qui commencent et qui sont incorporées peuvent dorénavant avoir des bénéficiaires et ne pas payer d'impôt, c'est-à-dire que les trois premières années il n'y a pas d'impôt à payer: pas d'impôt sur le revenu, pas de taxe sur le capital. Cela me semble, Mme la Présidente, certainement une mesure très

généreuse et un précédent au Québec où de nouvelles sociétés, de nouvelles entreprises incorporées n'ont pas d'impôt à payer.

On a beaucoup attaqué une mesure du budget qui consiste à donner l'équivalent de ce que le gouvernement fédéral avait déjà donné pour le gain en capital. L'Opposition nous a reproché de donner une exemption de 500 000 \$ à titre de gains en capital parce que cela profitait seulement aux riches, que ce n'était pas une mesure qui intéressait les petits contribuables. À l'heure où on se parle, Mme la Présidente, il y a des gens qui font leur rapport d'impôt au Québec. Ils ne sont pas nécessairement millionnaires. Ce sont des petits ou des moyens contribuables qui peuvent profiter à l'heure actuelle dans le rapport d'impôt qu'ils auront à produire d'ici quelques semaines d'une exemption de 500 000 \$ sur le gain en capital.

Quel contribuable à l'heure actuelle n'est pas heureux, s'il a fait une transaction, s'il a vendu un chalet ou un immeuble, des actions à la Bourse ou d'autres biens, de cette disposition? Comme je l'ai dit lors de nos représentations précédentes sur la loi 120: Même si on avait voulu ne pas introduire cette exemption, l'Opposition nous aurait probablement reproché de ne pas faire l'équivalent du gouvernement fédéral parce qu'on aurait mis les Québécois, les contribuables du Québec, dans une position absolument intenable car, dans leur rapport d'impôt en vertu de la loi fédérale, ils profitaient d'une exemption pouvant atteindre 500 000 \$ sur les gains en capital et au Québec, ils n'auraient pas eu droit à l'exemption.

C'est évident que par mesure d'équité pour les contribuables, nous n'avions pas le choix, mais aussi, dans le fond, on se réjouit de cette exemption parce que l'ensemble des contribuables du Québec va en profiter.

On a aussi beaucoup parlé en commission parlementaire et cela m'a beaucoup surpris, Mme la Présidente, du Régime d'épargne-actions. La grande partie, je dirais presque la moitié du projet de loi 120 porte sur le Régime d'épargne-actions du Québec. Dans le fond ce que l'on a fait, c'est apporter des correctifs pour s'assurer que le Régime d'épargne-actions ne profitait qu'aux sociétés qui en avaient le plus besoin chez nous au Québec et que la réglementation qui les touchait était la plus juste et la plus équitable possible. On a introduit une série de pénalités, etc.

(21 h 40)
Chose assez surprenante, je n'ai pas entendu ce soir le député de Jonquière revenir sur le sujet, parce que cela avait été le débat principal de l'Opposition en commission parlementaire sur le projet de loi. Elle s'opposait à ce que le Régime d'épargne-actions puisse être admissible aux banques, aux firmes de courtage en valeurs

mobilières et aux institutions financières du Québec. Imaginez cette position amenée à la commission parlementaire par les membres de l'Opposition! Vous admettez que c'est une proposition quand même assez surprenante puisque, depuis sept ou huit ans, le Régime d'épargne-actions du Québec a permis à de nombreuses institutions financières, dont des firmes de courtage en valeurs mobilières, des banques et d'autres institutions du genre comme des fiducies, de faire appel au financement public au Québec par son entremise. Je constate ce soir que le député de Jonquière n'a pas rappelé ce désir de voir soustraire ces institutions au Régime d'épargne-actions du Québec.

Remarquez qu'en théorie cela peut faire un débat, mais certainement pas au niveau du projet de loi 120. Je suggérerais à ce moment-là - comme on l'a fait en commission parlementaire - au député de Jonquière • ou aux autres membres désireux d'enlever à ces institutions le droit d'adhérer au REA de s'adresser plutôt au ministre des Finances, quoique là-dessus, si on faisait un débat, je ne suis pas sûr qu'il y aurait une majorité de députés ni un accord majoritaire dans la population pour qu'on enlève le droit à ces institutions financières comme les banques, les fiducies, les firmes de courtage de faire appel au financement public qu'est le REA.

Le député de Jonquière a vertement attaqué cette mesure dans le budget qui est la déduction de 1000 \$ réduite à 500 \$. Il faudrait quand même ramener les choses où elles sont. Il a semblé dire que les personnes âgées seraient lésées, mais les personnes de 65 ans et plus ne sont nullement, d'aucune façon, lésées par les mesures budgétaires puisque ces personnes de 65 ans et plus conservent leur plein droit à la déduction de 2200 \$ en raison de l'âge, à la déduction de 1000 \$ pour le revenu de retraite et à la déduction de 1000 \$ pour revenus d'intérêts et de dividendes si elles n'ont pas de revenu. Donc, toutes les personnes à la retraite âgées de 65 ans et plus conservent leur plein droit à ces déductions et elles peuvent le constater en faisant leur rapport d'impôt. Il n'est pas tout à fait exact de laisser croire que les personnes âgées perdent automatiquement cette déduction; c'est le cas uniquement si elles ont un revenu supérieur à ces montants.

J'aimerais simplement rappeler au député de Jonquière que, dans le livre blanc sur la fiscalité qui a été déposé par son gouvernement alors qu'il était au pouvoir, signé par le ministre des Finances de l'époque, M. Duhaime - et on sait qu'il avait été inspiré par l'ancien ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau - il y a un chapitre sur les personnes âgées. Le député de Jonquière, en lisant ce chapitre, constatera que, même dans le livre blanc sur

la fiscalité, on avait un jugement beaucoup plus sévère pour les personnes âgées que la nouvelle mesure qu'on a introduite dans le budget.

Dans le livre blanc sur la fiscalité, on disait que les personnes âgées semblaient présenter une situation financière personnelle très avantageuse par rapport à l'ensemble des contribuables et qu'elles ne devaient plus bénéficier d'aucun autre avantage fiscal et d'aucune déduction fiscale pouvant leur être avantageuse. Alors, vous savez, quand on compare la modeste mesure introduite dans le budget, je comprends que, dans certaines situations, cela peut amener des personnes à ne pas être d'accord, mais il faut quand même comparer proportionnellement, et je ne crois pas que la situation soit aussi dramatique qu'a voulu la présenter le député de Jonquière.

J'aimerais en terminant indiquer simplement une chose. Les textes de loi en matière fiscale, on le sait, sont fort complexes. La fiscalité en elle-même est extrêmement complexe. Mais j'aimerais rappeler que j'ai lu récemment dans le journal **La Presse** que, lors d'une conférence, le président de l'Institut des comptables disait que le texte de loi en matière fiscale au Québec était probablement celui, à l'heure actuelle, en Amérique du Nord, qui était le mieux rédigé, le plus clair et où le français apparaissait d'une excellente qualité. Je pense que, sans prétendre que les textes de loi en matière fiscale sont des oeuvres littéraires, on peut admettre que les articles dans les textes en matière fiscale sont, depuis plusieurs années, en nette amélioration et apparaissent aujourd'hui bien meilleurs que bien d'autres textes d'autres législatures, que ce soit du fédéral ou, par exemple, de l'Ontario en matière de compagnies. La qualité du français y apparaît unanimement de très haute qualité. Je pense que c'est un fait qu'il faut absolument mentionner. Il y a des efforts considérables pour améliorer le sens des textes de loi en matière fiscale, mais aussi la présentation, la clarté et le français. Bien sûr, il reste encore énormément de choses à faire, mais je pense qu'avec la collaboration et la volonté actuelle, et même avec la participation des membres de l'Opposition, parce qu'ils ont fait dans le passé plusieurs recommandations qui se sont révélées judicieuses, on pourra peut-être arriver un jour à des textes que l'ensemble de la population pourra facilement comprendre et apprécier. Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Montmorency.

M. le leader du gouvernement, en réplique.

M. Gratton: Oui, Mme la Présidente, je

pense que nous serions disposés à voter l'adoption du projet de loi.

La Vice-Présidente: Est-ce que le projet de loi 120, Loi modifiant diverses dispositions législatives d'ordre fiscal, est adopté?

Une voix: Sur division.

La Vice-Présidente: Adopté sur division. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Mme la Présidente, je vous demanderais d'appeler l'article 4 du feuilleton.

Projet de loi 5

Adoption du principe

La Vice-Présidente: À l'article 4 du feuilleton, le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu propose l'adoption du principe du projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec. M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

M. Pierre Paradis

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Merci, Mme la Présidente. Nous en sommes maintenant rendus à l'étape de l'adoption du principe du projet de loi 5 intitulé Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec. Ce projet de loi a pour objet principal la modification de la méthode de calcul du maximum des gains admissibles à compter du 1er janvier 1988. La formule de calcul est identique à celle adoptée pour le Régime de pensions du Canada le 27 juin dernier. Il est impératif qu'à ce niveau les deux régimes soient identiques puisque le maximum des gains admissibles est utilisé pour déterminer les cotisations prélevées sur les gains et pour déterminer les différentes prestations auxquelles ont droit les travailleuses et travailleurs québécois.

Cette modification est rendue nécessaire à cause du changement apporté à l'indice de la rémunération hebdomadaire moyenne effectuée par Statistique Canada. En effet, comme vous le savez sans doute, l'indice utilisé pour calculer le maximum des gains admissibles jusqu'à maintenant n'est plus publié depuis le mois de juillet 1986 par Statistique Canada. La nouvelle formule utilise les données du nouvel indice. L'ancien indice était basé sur la rémunération des employés oeuvrant dans des entreprises de 20 employés et plus. Le nouvel indice couvre une population élargie de travailleurs et travailleuses. En effet, il inclut la rémunération de tous les employés travaillant dans des entreprises de trois employés et plus. Le nouvel indice est inférieur d'environ

8 % au précédent. Cependant, le maximum des gains admissibles n'est pas affecté à la baisse par ce changement car la formule servant à en déterminer le niveau est aussi modifiée. Alors que la formule précédente utilisait la valeur de l'indice même pour déterminer le maximum des gains admissibles, la nouvelle formule utilise le pourcentage d'augmentation annuelle du nouvel indice pour faire augmenter le maximum des gains admissibles. (21 h 50)

Cette formule est beaucoup plus simple et plus facilement compréhensible. Elle permet aussi de mieux refléter les fluctuations du niveau des salaires sur le maximum des gains admissibles en se rapportant à l'évolution récente de l'indice. Ainsi, désormais le maximum des gains admissibles du Régime de rentes du Québec sera indexé annuellement selon l'augmentation du niveau des salaires au cours de la dernière année tout comme le Régime de pensions du Canada.

En conclusion, je sollicite l'appui de l'Opposition pour l'adoption du principe de ce projet de loi. Merci, Mme la Présidente. (21 h 50)

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

M. le député de Verchères.

M. Jean-Pierre Charbonneau

M. Charbonneau: Merci, Mme la Présidente. Je dirai immédiatement au ministre que nous allons lui accorder de ce côté-ci l'appui qu'il sollicite même si je trouve ça un peu plus compliqué que le ministre, probablement parce que je n'ai pas autant d'experts qui m'entourent qu'il en a. Quand on regarde les textes, on se rend compte que ça prend une connaissance particulière des régimes actuariels. Néanmoins, il n'y a pas de modifications négatives pour les gens et, surtout, il n'y a pas de perte. À cet égard, finalement, c'est ce qui compte.

Ce qui m'inquiète d'une certaine façon, c'est que, depuis un an et demi, le ministre nous a présenté deux projets de loi concernant la Régie des rentes. Celui-ci est un projet de loi, tout compte fait, mineur, technique, qui ajuste des barèmes aux nouveaux barèmes qui sont en vigueur au gouvernement fédéral à l'égard de l'utilisation des statistiques de Statistique Canada. Je lui avais souligné il y a quelques mois, à l'occasion du précédent projet de loi qu'il nous avait présenté, qu'on était inquiets de ce côté-ci de ne pas le voir, lui, comme ministre responsable du Régime de rentes du Québec, s'inquiéter d'un certain nombre de problèmes majeurs qui affectent la sécurité du revenu des personnes âgées, la sécurité du

revenu à la retraite des gens qui vont finir par arriver à cette étape-là. Il y avait - je l'avais signalé à ce moment-là - un document que le précédent gouvernement avait publié quelques mois avant de céder la place au ministre et à ses collègues, un document qui s'appelait "Une politique québécoise de sécurité du revenu à la retraite: Agir maintenant pour demain." Dans ce document, au-delà des propositions qui pouvaient être formulées, des hypothèses de propositions qui avaient été formulées, il y avait une problématique, et c'est surtout celle-là que je voudrais rappeler aujourd'hui au ministre.

Au-delà des éléments de solution sur lesquels on peut différer d'opinions, il y avait une problématique. Or, le problème, c'est qu'à l'égard de cette problématique, on n'a pas l'impression de ce côté-ci, et tous ceux qui suivent, qui s'intéressent à ces questions un peu complexes n'ont pas l'impression que le gouvernement est vraiment préoccupé par cette problématique. On avait le problème de la caisse qui se vidait. Le ministre s'y est attardé d'une façon particulière avec le premier projet de loi qu'il nous a présenté il y a quelques mois, sauf qu'il faut qu'il soit bien conscient que ce projet de loi, les experts l'ont indiqué, ne réglait pas, dans les faits, totalement le problème de la caisse de retraite qui se vidait, la caisse publique qui se vidait. En fait, on a retardé ou on a ralenti le processus que je pourrais appeler de...

Une **voix**: Détérioration.

M. Charbonneau: ...détérioration. Je remercie le ministre de me souffler les mots. Mais on n'a pas réglé le problème. On a donc ralenti le processus, mais on se retrouve avec un problème reporté à plus tard. Quand on compare la situation du Québec par rapport aux autres pays, on se rend compte que, finalement, le Québec est une des sociétés qui préparent le moins la retraite de ses habitants. À cet égard, on s'inquiète de voir le gouvernement libéral, qui est en place depuis un an et demi, ne pas se préoccuper de cette question qui est fondamentale, qui est importante.

La deuxième question qui est reliée de près à cette situation de la caisse qui se vidait, c'est le fait qu'il y a une valeur de remplacement très faible en ce qui touche les rentes. En fait, le problème, c'était le problème de la bonification du système et des régimes de rentes. Encore là, il n'y a rien qui nous indique que le gouvernement est préoccupé par cette question. Dans ce cas particulier, il n'y a même pas eu de proposition législative, d'énoncé d'intention gouvernementale, d'analyse de la situation faite par le ministre. Finalement, jusqu'à maintenant, rien n'a été mentionné, indiqué à

la population et aux personnes qui s'intéressent à cette question à l'égard du problème de la valeur de remplacement des rentes.

Je rappelle simplement au ministre qu'on a beau avoir un système d'assurances de retraite, d'une certaine façon, avec le régime de rentes parce que les gens paient - dans le fond, c'est un système d'assurance où les gens paient pour préparer leur retraite - le problème c'est que, comme on n'arrive pas à avoir une valeur de remplacement suffisante, les gens à la retraite sont obligés d'avoir recours aussi à des système de sécurité sociale. Autrement dit, ce sont les taxes et les impôts de l'ensemble des citoyens du Québec qui, à travers, par exemple, le programme d'aide sociale ou le programme fédéral de supplément au revenu des personnes âgées font en sorte que finalement on est obligé de combler le fait qu'on ne paie pas assez actuellement pour nos assurances-retraite.

Je veux bien croire que, politiquement, c'est un sujet délicat parce que ni les travailleurs ni les employeurs ne veulent mettre beaucoup d'argent dans leur système d'assurances. Mais il faut se rendre compte qu'à un moment donné ces gens, quand ils vont être rendus à l'âge de la retraite, vont se rendre compte que, par rapport au coût de la vie, qui sera le coût de la vie du moment où ils auront leur retraite, l'assurance qu'ils se seront payée sera insuffisante. Ils seront obligés d'avoir recours au système de sécurité sociale. Ce sera l'ensemble des citoyens du moment, leurs enfants, finalement, ou leurs petits-enfants, qui seront obligés, par leurs taxes et leurs impôts, de leur payer un supplément de revenu suffisant pour leur permettre de vivre.

Il y a un troisième problème dont le ministre ne s'est pas préoccupé jusqu'à maintenant, c'est le problème des régimes privés, des régimes supplémentaires de rentes. À cet égard, le ministre sait très bien que tout le problème de la transférabilité est actuellement un problème encore important. Il n'y a rien qui a été fait du côté du gouvernement et surtout aucune intention. Il y avait un projet de loi préparé par l'ancien gouvernement. Le ministre, finalement, a mis ce projet de loi sur les tablettes et ne nous a donné aucune indication qu'il était prêt à s'attaquer à ce problème. C'est un problème important parce qu'il y a beaucoup de mobilité de la main-d'oeuvre au Québec, même s'il y a moins de mobilité entre le Québec et le reste du Canada. Il y a le fait aussi que le Québec comporte beaucoup de petites et moyennes entreprises où on ne retrouve pas de régime privé de retraite parce que ces entreprises n'ont peut-être pas les reins financiers suffisamment solides pour se permettre

d'avoir des régimes privés. Finalement, les régimes qui existent ne sont pas nécessairement suffisamment efficaces et généreux par rapport aux besoins réels. Il s'agit d'un des problèmes majeurs qui affectent toute la question de la sécurité du revenu des personnes à la retraite ou qui vont être à la retraite.

Encore là, après un an et demi, ce qu'on a devant nous c'est un projet de loi technique avec lequel on va être d'accord. On ne fendra pas les cheveux en quatre. On ne passera pas cinq heures à discuter de ce projet de loi. Dans le fond, finalement, un peu comme c'est la tradition, ce projet de loi est l'occasion de rappeler au gouvernement et au ministre responsable qu'il y a actuellement des situations importantes, des problèmes importants auxquels un gouvernement responsable doit s'attaquer, auxquels un ministre responsable doit s'attaquer. Il y a, finalement, parmi les grandes questions, une question qui était reliée à un des principaux engagements électoraux du gouvernement, c'est-à-dire la participation des femmes au foyer au Régime de rentes du Québec.

Encore là, on nous avait promis consultation et commission parlementaire de saison en saison depuis un an et demi. Et on attend toujours le moment où cette consultation particulière et publique viendra. On attend toujours un énoncé de politique de la part du gouvernement et un énoncé aussi de faisabilité de cette problématique complexe, à ce point que, d'ailleurs, le précédent gouvernement qui avait, premièrement, identifié le problème, mais qui deuxièmement, en était arrivé à la conclusion que ce n'était peut-être pas si simple que cela de pouvoir promettre aux femmes au foyer d'avoir accès au Régime de rentes du Québec, il faut, à partir du moment où le gouvernement, le Parti libéral a décidé, lui, d'en faire un engagement politique important, majeur, qui a même permis de faire tout un spectacle politique aux dernières élections en réunissant je ne sais pas combien de milliers de femmes dans une aréna à Montréal, maintenant il faut livrer la marchandise après un an et demi.

Or, voilà donc, Mme la Présidente, quatre problèmes majeurs importants qui avaient été identifiés par le précédent gouvernement dans un document gouvernemental qui était un des documents qui faisait le tour de la question de la sécurité du revenu à la retraite des personnes au Québec. Et je pense, non seulement qu'on est en droit d'attendre, après un an et demi, de la part du gouvernement qu'il se contente d'ajuster mécaniquement ou techniquement la Loi sur le Régime de rentes du Québec parce qu'à un moment donné le gouvernement libéral a modifié sa façon de faire certains calculs, mais qu'on est en droit

d'attendre aussi que le gouvernement et que le ministre responsable nous dise, après un an et demi, où il s'en va, quelles sont ses préoccupations et ce qu'il entend faire à l'égard des principales questions qui concernent la sécurité du revenu à la retraite.

La Vice-Présidente: M. le député de Verchères, compte tenu de l'heure, je m'excuse, mais il me faudrait un consentement pour que vous puissiez continuer. Y a-t-il consentement de cette Chambre?

M. Gratton: Consentement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Consentement.

M. Charbonneau: Merci, Mme la Présidente. Je remercie mes collègues. J'ai presque terminé. En fait, le message est à peu près passé. En conclusion, je voudrais donc réitérer cette demande au ministre que non seulement on puisse très amicalement adopter ce projet de loi rapidement, mais surtout plus rapidement encore si c'était possible d'avoir des réponses précises.

Je sais que le ministre a de la difficulté à répondre précisément aux questions à la période de questions, mais peut-être qu'il pourrait faire un effort, après un an et demi, au moins à l'égard de la sécurité du revenu à la retraite des personnes pour nous dire où il se loge, où il entend agir et comment il entend agir à l'égard des principales questions qui ont été identifiées et qui doivent nous préoccuper, parce que ce n'est pas uniquement notre problème à nous qui sommes tous les deux, le ministre et moi, dans la trentaine, mais c'est le problème de nos enfants et de nos petits-enfants qui poussent. À cet égard, je pense qu'on a une responsabilité en politique, c'est la responsabilité non seulement de gouverner pour l'immédiat avec des intérêts à courte vue ou des intérêts électoraux immédiats, mais on a aussi la responsabilité de préparer l'avenir.

Je crois que c'est non seulement de notre avenir qu'il est question, mais aussi l'avenir de nos enfants. À cet égard, Mme la Présidente, j'invite le ministre à nous dire si c'est possible, au moins aujourd'hui, dans quel délai il entend nous apporter des réponses précises et des énoncés d'intention gouvernementale à l'égard des problèmes majeurs qui concernent la sécurité du revenu à la retraite des gens au Québec. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Verchères. M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Peut-être

une brève réplique, Mme la Présidente, de 30 secondes, s'il y a consentement.

La Vice-Présidente: De consentement?

M. Pierre Paradis (réplique)

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Si le député de Verchères pose toutes ces questions, Mme la Présidente, je soupçonne que c'est parce qu'il n'a pas compris la formule que sous-tend le présent projet de loi. Je lui indiquerai tout simplement que cette formule découle des ensembles suivants: Si vous prenez le maximum des gains admissibles en 1987 et que vous le multipliez par la moyenne du salaire industriel entre juillet 1986 et juin 1987 et que vous divisez cette partie de la formule par la moyenne du salaire industriel entre juillet 1985 et juin 1986, vous obtiendrez votre réponse. Si vous appliquez le résultat de cette formule, vous aurez votre réponse.

Vous avez dit que nous ne nous soucions pas de l'avenir, de ce côté-ci de la Chambre. Pour les années 1988 à 1993, vous constaterez qu'avec l'ancienne formule, le maximum des gains admissibles pour 1993 aurait été de quelque 34 000 \$. Avec la formule que nous introduisons aujourd'hui, il n'y a pas de perte nette pour celui qui cotisera au Régime de rentes du Québec. Donc, comme vous l'avez fait, vous ne pouvez pas accuser le présent gouvernement de ne pas avoir cette vision de l'avenir qui est si importante lorsque nous traitons des régimes de retraite.

Je constate que maintenant qu'il comprend cette formule, le député est d'accord avec la formation ministérielle pour qu'on procède à l'adoption du principe du présent projet de loi.

Des voix: Bravo! Bravo!

La Vice-Présidente: Merci, M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu... Nous passons à l'adoption. Est-ce que le principe du projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec, est adopté?

Une voix: Adopté.

M. Charbonneau: Mme la Présidente, j'avais dit au ministre que je donnerais mon consentement, mais avec le genre de réplique qu'il vient de faire, j'ai un doute. Néanmoins, je suis convaincu que le ministre finira par me donner des réponses, qu'il sera obligé d'en donner un jour ou l'autre. Je vais donc donner mon accord.

La Vice-Présidente: Adopté. Compte tenu de l'heure, nous allons ajourner nos travaux...

M. Gratton: Mme la Présidente...

La Vice-Présidente: Excusez-moi, M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la commission plénière

M. Gratton: Avant que nous ajournions, je voudrais faire motion pour que le projet de loi 5 soit déferé à la commission plénière pour étude détaillée.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée?

Une voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté. Compte tenu de l'heure, nous allons ajourner nos travaux au mardi 7 avril, 14 heures.

(Fin de la séance à 22 h 6)